



ANIMATION NATURA 2000 ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

Site FR7301822 : 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Rapport annuel – Année 2017



L'Ariège vers Varilhès, M.I.G.A.D.O. ©



L'Hers à Cintegabelle, M.I.G.A.D.O. ©



Le Salat à Mazères-sur-Salat, M.I.G.A.D.O. ©

Juin 2018



Etude financée par :



Rédaction du rapport : Anne SOULARD (1),

Relecture : Cécile BROUSSEAU (2), Cécile CLUZET (3), Vincent LACAZE (2) & Allan YOTTE (4)

(1) **Association M.L.G.A.D.O.** 18 Ter Rue de la Garonne – 47520 LE PASSAGE D'AGEN

(2) **Association des Naturalistes de l'Ariège** – Vidallac – 09240 ALZEN

(3) **CIVAM Bio 09** – 6 Route de Nescus – 09240 LA BASTIDE DE SEROU

(4) **Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** – Parc Technologique Delta Sud – 09340 VERNIOLLE

SOMMAIRE

SOMMAIRE	I
PREAMBULE	1
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2017	3
1 GENERALITES	3
1.1 Présentation du site	3
1.2 Animation proposée sur l'Ariège	4
2 REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	6
2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)	6
▪ Contrats forestiers avec le Sicoval	6
▪ Contrat forestier avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne / AOT du DPF à Auterive.....	6
▪ Suivi scientifique.....	7
▪ Contrat sur la Réserve Naturelle Régionale Garonne Ariège	7
▪ Projet de contrat forestier sur une ancienne peupleraie à Faurejean	9
▪ Projet de contrat forestier sur Tarascon-sur-Ariège	9
▪ Projet de contrat forestier à Brassacou.....	9
2.2 Contenir l'extension des espèces végétales invasives (action 4)	10
2.3 Amélioration de la libre circulation (actions 5 à 15)	10
2.4 Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement de l'Ariège (actions 16 & 17)	10
2.5 Gestion du transport solide (action 22)	10
▪ Etude de caractérisation des sédiments de Labarre-Mercus.....	10
▪ Suite des caractérisations et étude des solutions de gestion des sédiments	11
2.6 Travaux en rivière (action 23)	11
2.7 Nettoyage de la rivière (action 26)	11
2.8 Sentiers écotouristiques (action 35)	11
2.9 Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (action 36)	13
2.10 Bulletin d'informations (action 41)	13
2.11 Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques (action 54)	13
2.12 Actions proposées de manière optionnelle	13
REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2017	15
1 GENERALITES	15
1.1 Présentation du site	15

1.2	Animation prévue	16
2	REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	17
2.1	Entretien et restauration des éléments fixes (action 1) et les peupleraies (action 4)	17
	▪ Breilh du Douctouyre	17
	▪ Ripisylve dégradée le long de l’Hers	17
	▪ Peupleraies	17
2.2	Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8).....	18
2.3	Sentier écotouristique (action 44)	19
2.4	Travaux en rivière et en berge (action 16)	20
2.5	Groupes de travail (actions 17, 18, 19, 47)	20
	REALISATIONS CONCERNANT L’ANIMATION ‘RIVIERE SALAT’ 2017.....	21
1	GENERALITES	21
1.1	Présentation du site	21
1.2	Animation proposée sur le Salat	22
2	REALISATION : LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB	23
2.1	Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)	23
2.2	Gestion du transport solide (action 14)	23
2.3	Gestion des déchets flottants (action 15)	23
2.4	Travaux en rivière et en berges (action 16).....	26
2.5	Groupe de travail sur la continuité écologique et sur le Lez (actions 5, 6, 14 et 19)	26
2.6	Sentier écotouristique (action 32)	26
	ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES ‘RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT’ 27	
1	GENERALITES	27
2	REALISATIONS DURANT L’ANIMATION 2017	27
2.1	COFIL Plénier	27
2.2	Comité technique.....	28
2.3	Comités territoriaux.....	28
2.4	Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement.....	28
2.5	Bulletin infosite ‘rivières Ariège, Hers et Salat’	28
2.6	Site internet Natura 2000.....	29
2.7	SIN2	29
2.8	Formations Natura 2000	29
	▪ Formation sur l’entretien et la taille des éléments arborés de la ripisylve et spécificité des arbres têtards (taille, enjeux, valorisation...)	29

▪ Sensibilisation des chasseurs et des piégeurs du département de la Haute-Garonne à la présence de la loutre d'Europe.....	30
▪ Formation des professionnels du tourisme à Natura 2000 'cours d'eau'. Facteur de développement touristique ?.....	31
▪ Sensibilisation des élus et des responsables techniques aux enjeux des sites Natura 2000 'cours d'eau' – entité Salat.....	32
EVALUATION DES INCIDENCES.....	33
INFORMATION, COMMUNICATION.....	35
BILAN DE L'ANIMATION.....	37
BIBLIOGRAPHIE.....	39
ANNEXES.....	41

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » © Francièmes® CLARITAS</i>	<i>1</i>
<i>Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)</i>	<i>3</i>
<i>Illustration 3. A gauche, une gestion plus classique d'entretien de la végétation ; au centre, un plant de peuplier noir souche 'Garonne' et à droite, la gestion différenciée de la végétation rivulaire (MIGADO ©).....</i>	<i>7</i>
<i>Illustration 4. Localisation des interventions prévues (en orange les clôtures envisagées, en bleu le périmètre de la RNR).....</i>	<i>8</i>
<i>Illustration 5. Chantier de mise en défens et visite de fin de chantier sur la mise en place de barrières sur les ramiers de Clermont-le-Fort (MIGADO ©).....</i>	<i>8</i>
<i>Illustration 6. Localisation et état de la ripisylve au lieu-dit Faurejean (MIGADO ©).....</i>	<i>9</i>
<i>Illustration 7. Souches de peupliers et ripisylve sur les bords de l'Ariège à Tarascon (MIGADO ©)</i>	<i>9</i>
<i>Illustration 8. Pictogrammes proposés par Illustre Presse ©.....</i>	<i>12</i>
<i>Illustration 9. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©).....</i>	<i>15</i>
<i>Illustration 10. Visite de terrain le long du Douctouyre (MIGADO ©).....</i>	<i>17</i>
<i>Illustration 11. Zone d'application des MAEC sur le site Natura 2000 'rivière Hers'</i>	<i>18</i>
<i>Illustration 12. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2015 et 2016.....</i>	<i>19</i>
<i>Illustration 13. Exemple d'un panneau installé en bordure d'Hers</i>	<i>20</i>
<i>Illustration 14. Représentation du site 'rivière Salat' (MIGADO ©)</i>	<i>21</i>
<i>Illustration 15. Affiche de présentation de l'opération de nettoyage des berges du Salat 2018</i>	<i>24</i>
<i>Illustration 16. Journée de récupération des déchets sur les berges du Salat (Fédération Pêche Ariège ©).....</i>	<i>25</i>
<i>Illustration 17. Collecte des déchets et équipe de nettoyage (Fédération de Pêche 09 ©)</i>	<i>26</i>
<i>Illustration 18. Formation en salle sur les arbres têtards puis mise en pratique (MIGADO ©)</i>	<i>29</i>
<i>Illustration 19. Formation en salle puis visite de terrain sur les bords de l'Ariège à Prayols et Montgaillard (MIGADO ©)</i>	<i>30</i>
<i>Illustration 20. Formation en salle puis visite de terrain à la recherche d'indices de présence de la loutre, le long du Salat (MIGADO ©).....</i>	<i>31</i>
<i>Illustration 21. Formation en salle puis visite de terrain des professionnels du tourisme (MIGADO ©)</i>	<i>31</i>
<i>Illustration 22. Formation en salle puis visite de terrain des élus et responsables techniques des communes riveraines du Salat (MIGADO ©).....</i>	<i>32</i>
<i>Illustration 23. Répartition du temps de l'animation 2017 sur les différents axes de travail..</i>	<i>37</i>
<i>Illustration 24. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2015, 2016 et 2017.....</i>	<i>38</i>

PREAMBULE

Les entités '*rivières Ariège, Hers et Salat*' s'inscrivent dans le site Natura 2000 d'intérêt communautaire **FR 7301822** « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », constitué du réseau hydrographique de la Garonne et de ses principaux affluents en Occitanie (Illustration 1).

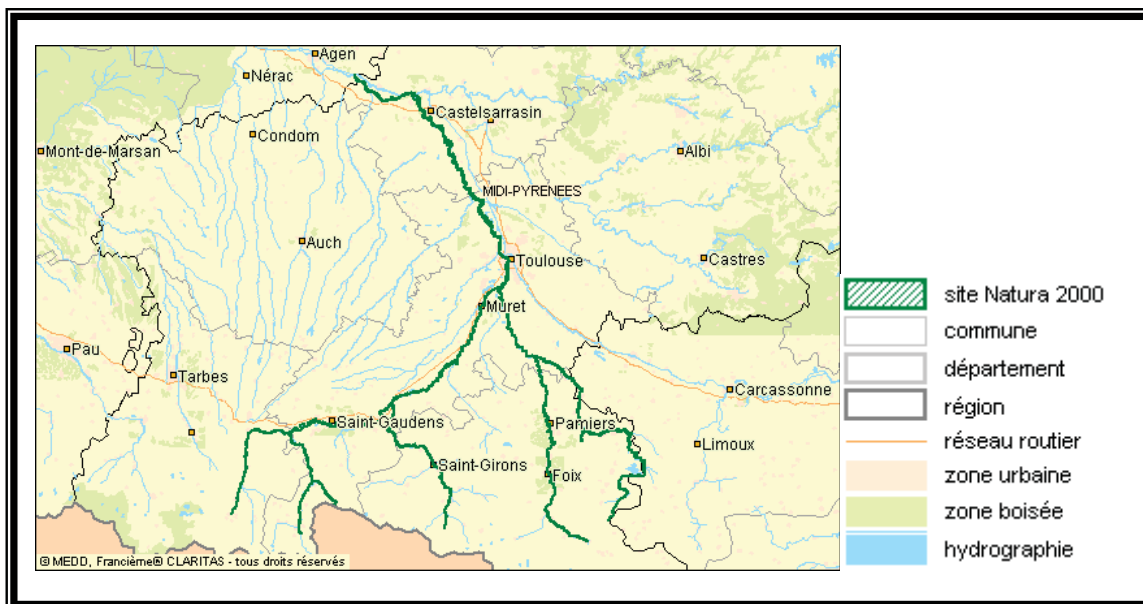


Illustration 1. Site FR 7301822 : « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » © Francièmes® CLARITAS

Ce grand site, interdépartemental et interrégional, a été retenu, entre autres, en raison de son grand intérêt vis-à-vis des populations pisciaires migratrices : le saumon atlantique, la grande alose et la lamproie marine. En effet, ces espèces sont présentes sur le bassin de la Garonne et bénéficient d'un plan de restauration, sur ce bassin, depuis une trentaine d'années. La présence de la loutre d'Europe et du desman des Pyrénées est également à signaler comme celle de nombreuses formations végétales d'intérêt communautaire (végétations immergées, lisières humides ou forêts alluviales).

En raison de l'étendue du site et afin de faciliter la démarche Natura 2000, il a été procédé à un découpage en plusieurs zones d'étude. Le premier sous-site (ou entité) ayant été traité est la rivière Ariège, dont le document d'objectifs (DOCOB) a été initié en avril 2004 et approuvé en mai 2006. Les DOCOBs 'rivière Hers' et 'rivière Salat' ont été initiés en 2006 et ont été validés respectivement en juin et mars 2009. L'animation de l'entité 'rivière Ariège' a débuté à la fin de l'année 2006. L'animation pour les entités 'rivières Hers et Salat' s'est mise en place dans le second semestre 2010.

La mission d'animation Natura 2000 sur les entités 'rivière Ariège', 'rivière Hers' et 'rivière Salat' avait pour objectif, à partir du mois d'avril 2017 et jusqu'au 31 mars 2018, de développer certains thèmes inscrits dans chaque DOCOB.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE ARIEGE' 2017

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Ariège s'étend sur 134 km, de la confluence avec la Garonne en aval (commune de Portet-sur-Garonne, 31) jusqu'à la confluence avec le ruisseau de Causou (commune d'Unac, 09) en amont. Deux départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège ainsi que 50 communes (Illustration 2).

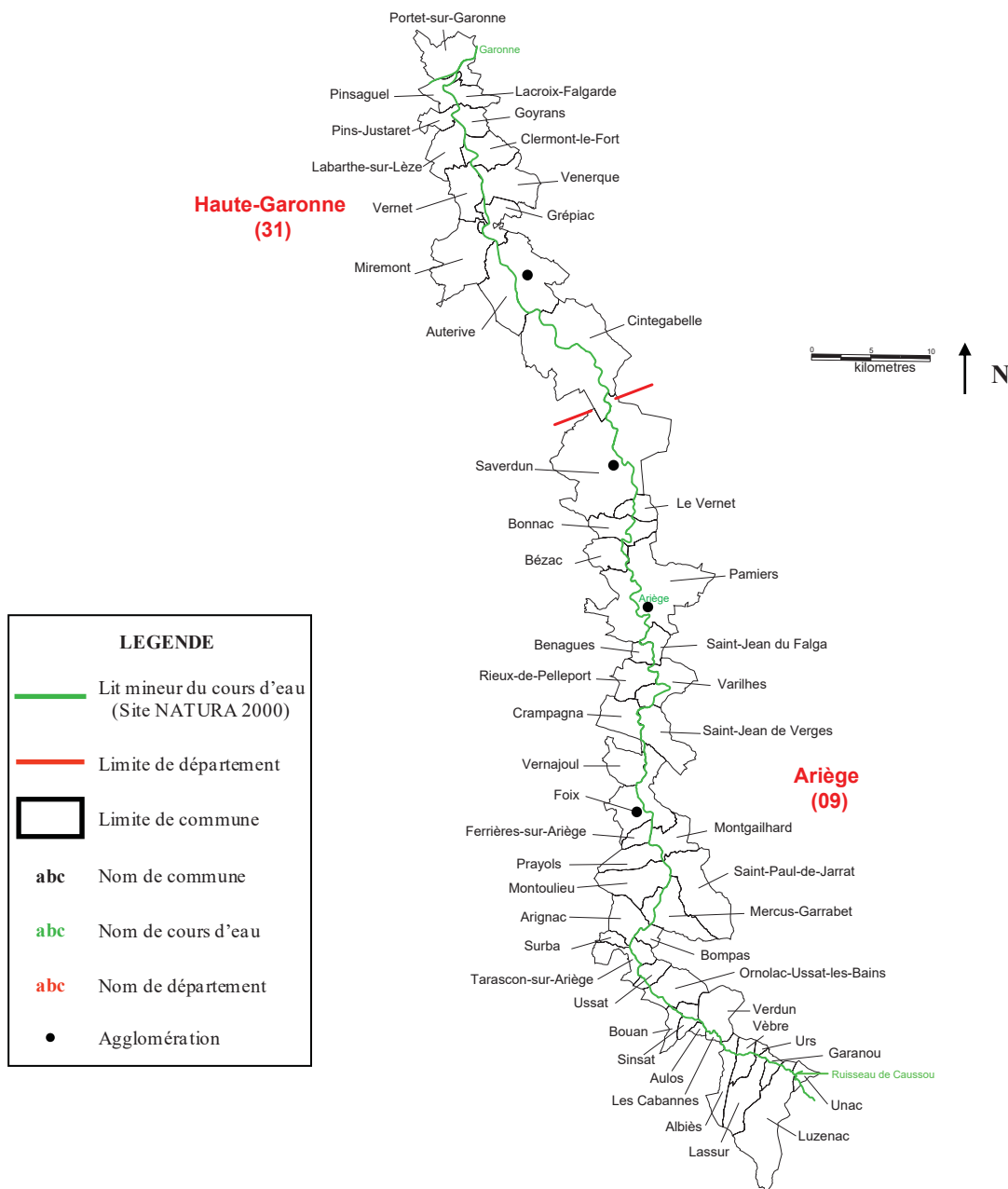


Illustration 2. Représentation de l'entité 'rivière Ariège' (MIGADO ©)

1.2 Animation proposée sur l'Ariège

Extrait de la note technique du mois d'avril 2017 :

L'animation sur le site de la rivière Ariège avait pour but de continuer à travailler sur les dossiers en cours et de développer d'autres thèmes inscrits dans le DOCOB. Il était proposé de travailler préférentiellement sur les actions suivantes :

- Entretien et restauration des éléments fixes*** (action 1).

4 contrats forestiers (trois avec le Sicoval et un avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne) ont été finalisés début 2015. Un accompagnement est proposé par la cellule animation avec la mise en place d'un suivi scientifique, assuré par l'ANA, par rapport aux espèces végétales invasives sur les ramiers de Lacroix-Falgarde, Clermont-le-fort et sur le Bois de Notre-Dame à Auterive. Plusieurs pistes de contrats forestiers sont envisagées sur le linéaire, sur le département de l'Ariège au niveau de Pamiers et sur le département de la Haute-Garonne sur le territoire de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) Confluence Garonne-Ariège.

- Gestion du transport solide*** (action 22). L'étude de caractérisation des sédiments et du fonctionnement des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet initiée dès 2008, a été restituée en 2011 après des campagnes de terrain réalisées en 2010 (ANTEA, 2011 ; IDEaux, 2011 ; IRIS CONSULTANTS, 2010). Il était prévu des analyses complémentaires en 2012 qui n'ont pas pu avoir lieu par manque de moyens financiers. La 2^{ème} phase du projet, à savoir l'étude des différentes solutions de gestion des sédiments des retenues a été discutée fin 2013 et n'a pas été retenue. Toutefois, il a été proposé de faire des analyses complémentaires dans un premier temps qui ont été réalisées, en 2016, par la Fédération de Pêche de l'Ariège avec des financements de l'Agence de l'Eau. Une information sur ce point sera réalisée auprès des partenaires techniques du groupe de travail durant l'animation 2017.

- Travaux en rivière*** (action 23). Chaque année, une entrevue est proposée avec les techniciens du syndicat de rivière du linéaire de l'Ariège (SYMAR Val d'Ariège). Ces rencontres permettent de présenter et de préparer les travaux programmés, et permettent des échanges d'informations en particulier sur les enjeux naturalistes (qui évoluent en fonction des prospections).

- Sentiers écotouristiques*** (action 35). Un projet travaillé depuis 2006 avec le club de canoë-kayak de Saverdun, la structure commerciale La Belle Verte, la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, le Comité Régional de Canoë-Kayak, le Conseil Départemental de l'Ariège, le SYMAR Val d'Ariège, l'ANA, la DDT 09 et la cellule animatrice Natura 2000 (Fédération de Pêche 09/MIGADO) consiste à mettre en place un sentier d'interprétation aquatique pour les pratiquants de canoë-kayak. La première phase de réalisation a consisté en la conception des divers supports de communication : porte d'entrée/de sortie du sentier, pictogrammes implantés sur les bords de l'Ariège, fiches plastifiées dans les embarcations, panneaux et guides papiers remis aux participants suite à la descente. Durant l'année 2012, un dossier de demande de subvention a été déposé en Pays mais les notifications permettaient de couvrir environ 50 % des besoins. Durant l'année 2017, il sera décidé de la suite à donner à ce projet : réalisation ou abandon.

De plus, le Sicoval souhaite aménager un sentier sur la partie aval de l'Ariège (en Haute-Garonne) dans le cadre de leur plan de gestion en concertation avec les gestionnaires de la nouvelle Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne Ariège.

- Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun*** (en particulier du canoë-kayak - action 36). Cette action a été intégrée au projet de sentier aquatique puisque ce sont les mêmes partenaires qui suivent les 2 projets. Il était prévu la mise en place d'une information au niveau de la base de canoë, sous forme de panneaux (2

panneaux : 1 sur les poissons migrateurs, 1 sur l'écosystème fluvial) ainsi que l'édition d'une brochure qui pourrait être remise aux pratiquants. La suite se fera en parallèle de l'action 35.

- Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement de l'Ariège** (actions 16 & 17). Une première réunion s'est déroulée à la fin de l'année 2012 afin de déterminer, suite à la mortalité d'une loutre sur la route de Labarre, s'il était nécessaire de poursuivre les investigations pour favoriser le franchissement du barrage de Labarre par les loutres. Suite aux résultats de l'expertise du site réalisée par le CEN Midi-Pyrénées et partagée en réunion technique début 2015, il a été proposé la mise en place de pièges photographiques pour déterminer si la rive droite du barrage de Labarre était bien une zone de passage pour la loutre. Ces pièges ont été posés fin 2015 mais n'ont pas donné de résultats significatifs. Une réunion de synthèse sera proposée aux partenaires durant l'animation 2017 pour décider de la suite à donner.

- Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes* (action 4). Des réflexions ont été menées avec les techniciens du syndicat de rivière de l'Ariège (SYMAR Val d'Ariège) sur cette thématique et sur les éventuelles stratégies à adopter (interventions localisées, non intervention, expérimentations ...). Suite au diagnostic de l'ANA réalisé en 2008, la connaissance sur la dynamique des populations de 5 espèces considérées comme invasives est mieux appréhendée sur le linéaire mais n'est pas exhaustive (méthodologie basée sur de l'échantillonnage). L'édition du livret de reconnaissance de ces espèces (réalisé dans le cadre de l'animation 2008) a permis d'informer largement tout type de public. Le diagnostic se conforte à partir de la connaissance de terrain des techniciens de rivière. Un projet de lutte contre l'ailante avait été mis en discussion avec le SYRRPA lors de l'année 2011, le montage d'un contrat forestier, au départ envisagé, a été abandonné. Toutefois, le syndicat a repris la note méthodologique établie en 2011 pour réaliser ces travaux dans le cadre de leur entretien annuel, en 2012. Une formation a été proposée aux services techniques municipaux localisés le long de l'Ariège sur cette thématique en 2012, le long du Salat en 2013 et le long de l'Hers en 2015. Une veille est nécessaire sur cette thématique (de par le contrat du Sicoval engagé, les formations établies et le PNA porté par le conservatoire Botanique des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) et des informations pourront être envoyées aux acteurs locaux – exemple du cas de l'ambrosie découverte sur les berges de l'Hers vif.

- Expertise des obstacles en montaison et dévalaison* (action 5 à 15). L'étude, initiée en juillet 2009 par le bureau d'études ECOGEO, a été finalisée et restituée à la fin de l'année 2011 (ECOGEO, 2011). Elle sert de référence pour l'axe Ariège qui accueille le saumon atlantique à divers stades de son cycle biologique. En effet, des jeunes individus sont déversés dans le milieu naturel et des adultes remontent pour s'y reproduire. Les premiers travaux ont commencé en 2013 et devront d'achever fin 2018. Il est prévu une participation de la cellule animation aux réunions de l'ASL.

- Nettoyage de la rivière* (action 26). Il s'agit de monter une action de sensibilisation pédagogique de nettoyage de la rivière en coordination avec le syndicat de rivière ou une collectivité. Cette action sera à médiatiser ; à voir si elle sera réalisée dans un cadre déjà établi ou non.

- Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques* (action 54). Un projet de cahier des charges - élaboré par la cellule animation - sur la caractérisation des éclusées sur l'axe Ariège et la quantification des effets de ces phénomènes sur le milieu aquatique et plus précisément sur le compartiment biologique (espèces piscicoles de la Directive comme le saumon atlantique, le chabot ou d'autres espèces sensibles) a été discuté en groupe de travail, en 2011, en présence de Philippe BARAN du pôle Ecohydraulique de l'AFB de Toulouse. En parallèle, une enquête de terrain a été lancée pour recenser les observations telles que des variations de niveau d'eau et/ou

leurs conséquences sur la faune aquatique qui a amené quelques retours. C'est une action qui est également notée dans le Plan de Gestion du syndicat de l'Ariège et cette thématique pourra être discutée avec les partenaires durant l'animation 2017.

Actions pouvant être réalisées selon diverses opportunités :

- *Suivi des herbiers de renoncules** (action 42). Une étude de suivi de l'état de colonisation des herbiers de renoncules sur le linéaire de la rivière Ariège est envisagée (état 0 réalisé en 2004 lors de l'élaboration du DOCOB). En effet, depuis plusieurs années, la progression de la colonisation de cette espèce d'intérêt communautaire est nette et suscite de nombreuses interrogations au niveau des riverains, des pratiquants d'activités récréatives... La cellule animation, sollicitée, fin 2014, par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées pour la mise en place d'une expertise ou d'un suivi, a proposé celui des herbiers de renoncules. Ce suivi a été également proposé lors d'une réponse à un appel à projets.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)

▪ *Contrats forestiers avec le Sicoval*

Trois contrats forestiers avaient été déposés auprès de la DDT de la Haute-Garonne en 2011 par le Sicoval, la communauté d'agglomération du Sud-Est Toulousain. Ils portaient sur la gestion des espèces végétales invasives, l'entretien et la restauration de la ripisylve et la mise en défens de certaines zones ainsi que l'aménagement d'accès à la rivière. Ces contrats étaient localisés sur les communes de Clermont-le-Fort et de Lacroix-Falgarde.

Des panneaux d'information sont toujours en place sur les sites de Lacroix-Falgarde et de Clermont-le-Fort depuis 2012 pour informer des travaux entrepris sur le traitement des espèces végétales invasives et sur la restauration de la ripisylve.

▪ *Contrat forestier avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne / AOT du DPF à Auterive*

Un contrat forestier a été signé entre la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne et l'Etat à la fin de l'année 2012. Ce contrat avait pour objectif de restaurer la ripisylve, inexistante sur la partie aval du Bois de Notre-Dame à Auterive et en partie dégradée, sur le secteur amont.

Une convention de gestion du site a été signée le 10 octobre 2015 entre la commune d'Auterive et la communauté de communes de la vallée de l'Ariège. La commune gérant, comme à son habitude, la partie accessible au public avec un entretien classique (tonte, débroussaillage autour des arbres) et la communauté de communes procédant à une gestion différenciée sur le secteur replanté dans le cadre du contrat forestier. Cette gestion a pour objectif de protéger la végétation rivulaire (Illustration 3).



Illustration 3. A gauche, une gestion plus classique d'entretien de la végétation ; au centre, un plant de peuplier noir souche 'Garonne' et à droite, la gestion différenciée de la végétation rivulaire (MIGADO ©)

Durant l'animation 2017, et suite à une proposition de la cellule animation Natura 2000, une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public Fluvial (DPF) a été établie par la DDT de la Haute-Garonne pour permettre à la communauté des communes du bassin Auterivain la gestion différenciée de la végétation sur ce territoire sur les 15 prochaines années.

▪ *Suivi scientifique*

Un suivi scientifique de l'état de conservation des habitats naturels et de l'évolution des espèces végétales invasives est normalement réalisé deux fois par an, par l'ANA, depuis la mise en œuvre des contrats forestiers sur le territoire du Sicoval et sur le bois de Notre-Dame à Auterive. Ce suivi se fait d'habitude dans le cadre de l'animation Natura 2000 mais n'a pas pu être mis œuvre durant l'animation 2017.

▪ *Contrat sur la Réserve Naturelle Régionale Garonne Ariège*

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège validé en 2017, un contrat forestier de mise en défens ainsi qu'une Autorisation d'Occupation Temporaire – AOT – du Domaine Public Fluvial – DPF) ont été déposés le 26/05/2017 auprès de la DDT de la Haute-Garonne pour la mise en place de barrières sur le ramier de Clermont-le-Fort en rives droite et gauche.

Le ramier de la Riverotte et les berges au droit du hameau des Fraysses (commune de Clermont-le-Fort) connaissent une fréquentation du public importante en période estivale. Les dégradations engendrées par cette fréquentation (piétinement, arrachage...) ont un impact important sur l'ensemble de la ripisylve des bords d'Ariège.

Afin de préserver les berges et la végétation riveraine, il était prévu de condamner certains accès existants par des clôtures comprenant des piquets et lisses de robinier, ainsi que des fils de fer sur les parties basses. Au niveau des Fraysses, 4 passages devaient faire l'objet d'un traitement pour une longueur estimée à 72 mètres linéaires (ml) de clôture. Au niveau du ramier de la Riverotte, 2 passages devaient faire l'objet d'une fermeture, pour 9 ml de clôture, ainsi qu'un linéaire de 44 ml en bas de la berge pour éviter le piétinement et l'érosion. La localisation des interventions prévues est présentée dans l'illustration 4.



*Illustration 4. Localisation des interventions prévues
(en orange les clôtures envisagées, en bleu le périmètre de la RNR)*

De plus, il était prévu la plantation d'arbustes épineux (aubépine, ronce, prunellier...), récupérés sur place, dans un but de dissuasion et de régénération de la végétation sur les faux-sentiers ainsi fermés. Ces mesures avaient déjà été testées sur le ramier communal de Clermont-le-Fort, dans le cadre d'un précédent Contrat forestier Natura 2000 porté par le Sicoval, et ont montré leur efficacité.

Le contrat forestier a été validé en commission permanente du Conseil Régional d'Occitanie le 07/07/2017.

Une visite de terrain a été organisée le 10/10/2017 pour présenter les travaux pressentis à la DDT 31. Le compte-rendu de cette sortie est joint en annexe I.

La déclaration de commencement de travaux a ensuite été envoyée à la DDT 31 (fin 2017) et les travaux ont été effectués par la SARL LUCANE et se sont échelonnés dans le courant du mois de février 2018 (Illustration 5).

La visite de fin de chantier, en présence de la DDT 31, a été effectuée le 30 mars 2018. Toutes les clôtures initialement prévues ont été réalisées (Illustration 5).



Illustration 5. Chantier de mise en défens et visite de fin de chantier sur la mise en place de barrières sur les ramiers de Clermont-le-Fort (MIGADO ©)

Suite à cette sortie terrain, le solde du dossier a été préparé, l'annexe technique jointe à la demande de solde peut être consultée en annexe II.

▪ *Projet de contrat forestier sur une ancienne peupleraie à Faurejean*

Suite à l'abattage d'une peupleraie au lieu-dit Faurejean à Pamiers, le SYMAR Val d'Ariège avait sollicité la cellule animation pour étudier la possibilité de proposer au propriétaire un contrat de restauration de la ripisylve, cette dernière étant cantonnée à un rideau d'arbres, souvent composés d'acacias dépérissants (Illustration 6).

Au mois de février, la replantation de la parcelle ayant démarré plus tôt que prévu, le syndicat et la cellule animation ont contacté le propriétaire puis rencontré un représentant de la coopérative forestière en charge de la coupe et de la replantation sur la parcelle concernée.

Leur dossier étant déjà déposé et la plantation bien avancée, il n'a pas été possible de souscrire un contrat sur cette zone. Toutefois, le contact avec le représentant de la coopérative pourra apporter des pistes de travail pour les futures animations.



Illustration 6. Localisation et état de la ripisylve au lieu-dit Faurejean (MIGADO ©)

▪ *Projet de contrat forestier sur Tarascon-sur-Ariège*

Suite à l'abattage de peupliers malades le long de l'Ariège à Tarascon (Illustration 7), le SYMAR Val d'Ariège a sollicité la cellule animation pour étudier la possibilité de proposer à la Mairie un contrat de restauration de la ripisylve.

Il nous a juste été possible d'aller voir sur le terrain l'état de la ripisylve restant et de discuter avec le syndicat de rivière du cahier des charges envisageable. La rencontre avec la Mairie sera proposée lors de l'animation 2018.



Illustration 7. Souches de peupliers et ripisylve sur les bords de l'Ariège à Tarascon (MIGADO ©)

▪ *Projet de contrat forestier à Brassacou*

Les nouveaux propriétaires du lieu-dit Brassacou, près de Pamiers, ont contacté différents acteurs du territoire, dont la cellule animation, l'ANA et le syndicat de rivière. Ces 2 derniers

acteurs sont allés les rencontrer et faire le tour de leur propriété car ils souhaitent réaliser un inventaire de la biodiversité mais également travailler pour sa préservation voire sa reconstitution. Des pistes ont été évoquées pour la possibilité de réaliser un contrat forestier le long de l'Ariège.

2.2 Contenir l'extension des espèces végétales invasives (action 4)

Le 7 mars 2018, le conservateur de la réserve naturelle régionale de la Confluence Garonne-Ariège a réuni tous les acteurs du territoire sur la thématique des espèces végétales invasives. La cellule animation Natura 2000 'rivière Ariège' était présente à cette visite de terrain au niveau du Parc de la Confluence.

2.3 Amélioration de la libre circulation (actions 5 à 15)

Depuis l'animation 2012, une opération coordonnée d'amélioration de la migration piscicole sur le cours de l'Ariège s'est mise en place, suite à l'avis favorable donné par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Un comité de suivi a été mis en place afin d'informer les acteurs locaux de la démarche entreprise par l'ASL (Association Syndicale Libre Rivière Ariège). Cette démarche avait pour objectif initial de travailler sur les sites de Saverdun, Crampagna, Las Rives, Las Mijannes, Guilhot et Pamiers ; durant l'année 2013, les producteurs d'hydroélectricité de la Haute-Garonne ont été intégrés au projet.

Durant l'animation 2017, une réunion du comité de suivi s'est tenue le 8 décembre 2017. Les travaux en 2017 ont concerné la dévalaison au Moulin de la Ville et la montaison au Moulin du Ramier à Auterive. Les derniers travaux seront réalisés en 2018 sur ces 2 ouvrages et sur celui de Grépiac. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe III.

2.4 Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement de l'Ariège (actions 16 & 17)

Suite à la collision d'une loutre avec un véhicule sur la N20 à Labarre au début de l'année 2012, des groupes de travail se sont tenus en 2012 et 2015. Un suivi avec des pièges photographiques a été mis en place entre décembre 2015 et mars 2016 sur différents endroits de la rive droite pour contrôler la présence/absence de l'espèce. Ces suivis n'ont pas permis d'observer de loutre. Une réunion s'est tenue le 28/03/2018 préconisant des travaux minimes pour limiter tout risque de communication entre le bord de l'Ariège et la route nationale. Le compte-rendu est joint en annexe IV.

2.5 Gestion du transport solide (action 22)

▪ Etude de caractérisation des sédiments de Labarre-Mercus

Une étude, portée par la Fédération de Pêche de l'Ariège, en tant qu'animateur Natura 2000, entre 2009 et 2011 a permis de caractériser les sédiments mais également d'étudier le fonctionnement trophique et la qualité de l'eau des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet (ANTEA, 2011 ; IDEaux, 2011 ; IRIS CONSULTANTS, 2010).

▪ *Suite des caractérisations et étude des solutions de gestion des sédiments*

Il aurait été souhaitable de réaliser des prélèvements complémentaires, en particulier sur le peuplement algal. Cette étude a été réalisée par la Fédération de Pêche de l'Ariège via un suivi de l'Agence de l'Eau sur la retenue de Labarre à partir de l'été 2016. La synthèse des résultats a été présentée au groupe de travail le 28/03/2018. Le compte-rendu est joint en annexe V.

2.6 Travaux en rivière (action 23)

Cette mesure propose la mise en place d'une consultation multi-partenariale entre les techniciens des syndicats de rivière, les administrations (police de l'eau, AFB, DDT, Agence de l'Eau...) et le groupe d'animation Natura 2000 (avec des naturalistes) pour réaliser un bilan annuel des travaux entrepris.

Les participants peuvent donner leur avis, plus ponctuellement, sur les travaux à venir en berge ou dans le lit des cours d'eau Natura 2000 (gestion des atterrissements, réouverture de bras morts...) pour arriver à une gestion raisonnée tout en ayant une vision globale du linéaire. Il s'agira de déterminer, pour chaque secteur, les périodes de travaux les plus propices par rapport aux habitats et aux espèces présentes (loutre d'Europe, chauves-souris par exemple).

Ces rencontres, avec les naturalistes et les services de l'Etat (AFB, SPEMA), peuvent s'articuler en 2 temps :

- un volet en salle pour l'exposition des travaux,
- et un volet au bord du cours d'eau pour des endroits qui méritent une attention particulière.

Aucune réunion ne s'est tenue durant l'animation 2017.

2.7 Nettoyage de la rivière (action 26)

Cette action n'a pas été mise en place durant l'animation 2017 mais est programmée pour l'animation 2018.

2.8 Sentiers écotouristiques (action 35)

Le projet de sentier aquatique entre Bonnac et Saverdun a été élaboré par un comité technique composé de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées, de la DDT de l'Ariège, du Conseil Départemental de l'Ariège, du Syndicat de rivière - le SYMAR Val d'Ariège, de l'ANA, du Club de Canoë-Kayak de Saverdun, de la Belle Verte (structure commerciale), du Comité régional de canoë-kayak d'Occitanie et de la cellule animation Natura 2000 'rivière Ariège' (Fédération de Pêche 09 & MIGADO). Le personnage clé de l'histoire est un orpailleur typique de la période faste des chercheurs d'or d'Ariège (rattachement historique).

Jean BIRET-CHAUSSAT (Illustre Presse) et deux sculpteurs (Luis VILLAGRASA et Michel BATLLE) ont travaillé, dans un premier temps, sur les portes d'entrée et de sortie (matérialisant le début et la fin du parcours) ainsi que sur les pictogrammes. Un volet artistique a été ajouté à la proposition initiale, qui consistait à créer des œuvres d'art intemporelles.

Les pictogrammes dessinés par Illustre Presse (Illustration 8) sont représentés quasiment sous leur forme définitive (quelques ajustements ont été reformulés par le comité technique).

Les supports pédagogiques ont été validés : pictogrammes, portes d'entrée et de sortie, livret plastifié, livret papier et panneaux (entrée, intermédiaire et sortie).



Illustration 8. Pictogrammes proposés par Illustrer Presse ©

Le devis initial du projet est le suivant :

Devis estimatifs	Montant HT	Quantités	TOTAL HT
Panneaux			
Panneaux+supports+plastiques+visserie	1 680,00 €	4	6 720,00 €
Panonceaux amovibles+visserie	1 020,00 €	1	1 020,00 €
		<i>Sous-total</i>	7 740,00 €
Livrets plastifiés			
100 livrets montés	500,00 €	1	500,00 €
Livrets papier			
10000 livrets de 16 pages	1 345,00 €	1	1 345,00 €
Eléments artistiques			
11 sculptures livrées sur place	21 000,00 €	1	21 000,00 €
Travaux graphiques			
Etudes préliminaires et services			
Fiches plastifiées, livret papier et panneaux	8 570,00 €	1	8 570,00 €
Coordination avec les artistes (10% des travaux)	3 000,00 €	1	3 000,00 €
		TOTAL	42 155,00 €

Sur ce devis global, le lot 1 a été réalisé et financé (50 % Etat, 50 % Union Européenne – FEADER).

	Montants HT	Taux de TVA	Montant TTC
Devis estimatif	42 155,00 €		
Eléments réalisés et facturés	6 570,00 €	5,50%	6 931,35 €
Reste à financer	35 585,00 €	5,50%	37 542,18 €

Les différents dépôts de dossier de demande de subvention n'avaient pas pu permettre de financer la réalisation des supports et leur implantation.

Ce dossier a été déposé par le SYMAR Val d'Ariège dans le cadre de l'appel à projet « Garonne » en avril 2018 pour un montant total de 118 000 € TTC avec une réactualisation des coûts, un travail nécessaire pour retravailler les maquettes et la prise en compte de l'implantation des supports en bords d'Ariège. La description du projet est jointe en annexe VI.

2.9 Information des pratiquants de sports nautiques à Saverdun (action 36)

Cette action est traitée en parallèle avec la mise en place du sentier écotouristique sur l'eau sur le tronçon Bonnac-Saverdun (2.8). Le panneau de sortie du sentier aquatique traitera spécifiquement des poissons migrateurs et des systèmes de franchissement pour les populations piscicoles.

2.10 Bulletin d'informations (action 41)

Depuis l'animation 2013, le bulletin Infosite traite des 3 entités ariégeoises et n'est plus imprimé afin de limiter les coûts. Pour en savoir plus, vous pouvez vous reporter au chapitre sur l'animation commune en page 27 et à l'annexe XIII.

2.11 Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques (action 54)

Ce groupe ne s'est pas réuni durant l'animation 2017, toutefois cette thématique a été abordée avec le SYMAR Val d'Ariège et fait partie également des préoccupations qui figurent dans leur plan de gestion.

2.12 Actions proposées de manière optionnelle

❖ Suivi des herbiers de renoncules (action 44)

Par manque de moyens financiers, il n'a pas été possible d'engager l'étude du suivi de la colonisation des herbiers sur l'axe Ariège, prévue depuis 2013. Une réunion de concertation, organisée par l'ADASEA du Gers, sur les herbiers aquatiques indigènes à caractère envahissant s'est tenue *le 26 octobre 2017* afin de partager l'état des connaissances à l'échelle de la Région Occitanie. La cellule animation a participé à cette rencontre.

De plus, dans le cadre d'un appel à projet auquel le Conservatoire Botanique a répondu, des inventaires seront réalisés par l'ANA, durant la saison estivale 2018, sur les sites Natura qui nous concernent.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE HERS' 2017

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la rivière Hers s'étend sur 130 km, de la confluence avec l'Ariège sur la commune de Cintegabelle (31) jusqu'à la limite intercommunale entre Prades et Montségur (11). L'aval du Douctouyre est également concerné sur 5 km : de sa confluence avec l'Hers vif sur la commune de Rieucros jusqu'à la confluence avec le ruisseau du Minguet (commune d'Arvigna, 09). Ce site s'étend sur 3 départements : la Haute-Garonne, l'Ariège et l'Aude ; ainsi que sur 42 communes (Illustration 9).

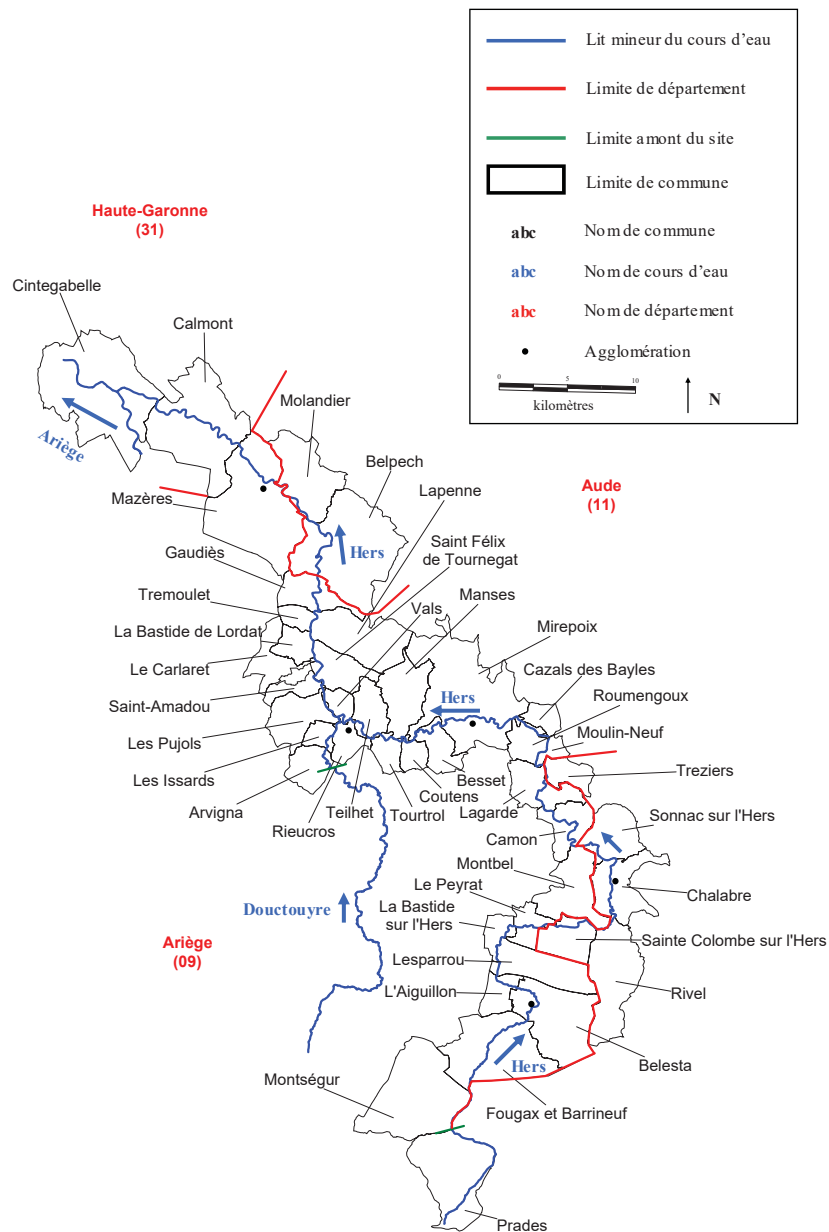


Illustration 9. Représentation du site 'rivière Hers' (MIGADO ©)

1.2 Animation prévue

Extrait de la note technique du mois d'avril 2017 :

L'animation sur le site 'rivière Hers' avait pour objectif, dans le courant de l'animation 2017, de développer certains thèmes inscrits dans le DOCOB.

Il était proposé, par l'équipe Animation, de travailler préférentiellement sur les actions suivantes :

- Entretien et restauration des éléments fixes*** (action 1). Des contacts avec le Syndicat de rivière présent sur le linéaire et avec l'ONF ces dernières années ont permis d'identifier les secteurs fortement dégradés, ou sur lesquels des coupes de peupliers arrivant à maturité, doivent être réalisées prochainement. Des visites de terrain et des réunions ont permis d'identifier les mesures pouvant être mises en œuvre sur chaque territoire et au moins un projet de contrat forestier est envisagé sur une propriété privée pour de la restauration de ripisylve.

- Projet Agro-environnemental et Climatique** (actions 6 à 8). Cette action consiste à suivre les contrats (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques - MAEC) engagés en 2015 et 2016 et à mettre à jour le PAEC en fin d'année 2017 (réactualisation).

- Sentiers écotouristiques*** (action 44). Un projet d'aménagement de sentier est en cours de réflexion au niveau de la commune de Mirepoix. Des contacts ont été pris en 2008 entre le maître d'ouvrage du projet, la DDT et la Fédération de Pêche de l'Ariège en tant qu'opérateur du DOCOB. Des éléments ont été transmis à la commune de Mirepoix pour l'élaboration de supports de communication en 2012. Durant l'année 2013, un panneau a été réalisé par la commune de Mirepoix mais les éléments transmis seront finalement intégrés au projet de table panoramique qui n'est toujours pas réalisée.

- Le Groupe de travail sur la communication*** (action 47) a pour vocation d'organiser le volet communication sur le site avec la mise en place d'un calendrier d'interventions, les cibles recherchées, les thématiques pouvant être abordées... Ce groupe a été constitué en 2010 et s'est réuni pour la première fois en 2011. Il a permis le lancement d'une enquête de terrain sur la présence du vison d'Amérique. Il a pour vocation de se réunir au moins une fois par an.

- Les peupleraies** (action 4). Le Syndicat de rivière a indiqué à la cellule animation des peupleraies existantes et déperissantes qui pourraient être converties en ripisylve. Des contacts avec les propriétaires pourront être pris pour voir s'il est possible de contractualiser sur ces zones. En 2014, la cellule animation a travaillé avec l'ONF et le syndicat de rivière pour la mise en place d'un plan de gestion sur des parcelles forestières sur la commune de Vals qui pourrait conduire à une future contractualisation. Cf *Action 1 de restauration de la ripisylve*.

- Travaux en rivière et en berge* (action 16). Il est proposé une rencontre avec les techniciens du syndicat de l'Hers avec des représentants des administrations (DDT, SPEMA et AFB), les naturalistes et l'animateur Natura 2000 pour faire un bilan des travaux réalisés, des pratiques et des travaux prévus dans l'année en cours.

- Pour les 3 actions suivantes - Groupe de réflexion sur l'hydrologie de l'Hers* (action 17) ; Groupe de réflexion sur la gestion du transport solide* (action 18) ; Groupe de réflexion sur l'espace de mobilité de l'Hers* (action 19) - ; les groupes ont été constitués en 2010 et il a été décidé avec la DDT 09 et l'Agence de l'Eau de ne pas tenir les réunions Natura 2000 pour éviter la redondance de réunions. En effet, le SPEMA 09 a organisé des réunions sur la même thématique dans le cadre de travaux pour l'atteinte du bon état des masses d'eau (Directive Cadre sur l'Eau – DCE). Ces réunions, auxquelles la cellule animation 'rivière Hers' a participé, ont permis de définir les actions relevant du syndicat de

rivière et celles relevant de l'animation Natura 2000. Ces 3 thématiques pourront être abordées dans le cadre de l'animation Natura durant l'animation 2017.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1) et les peupleraies (action 4)

▪ *Breilh du Douctouyre*

Suite à une sollicitation du SIAD (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Douctouyre), une visite de terrain avait été organisée le 2 décembre 2015 avec la DDT de l'Ariège, l'ANA et la cellule animation Natura 2000 le long du Douctouyre. Deux zones ont été observées (Illustration 10) : un breilh qui n'est plus exploité et ne joue plus son rôle d'expansion de crue et une zone en cours de travaux sur laquelle il serait nécessaire de faire une restauration de la ripisylve.



Illustration 10. Visite de terrain le long du Douctouyre (MIGADO ©)

Le 3 mai 2017, une réunion organisée dans les bureaux du Syndicat de l'Hers (SBGH) a permis de faire le point sur les projets cités plus haut et leur évolution. Le compte-rendu de la réunion est joint en annexe VII.

Le 12 octobre 2017, une nouvelle réunion entre les partenaires a permis de caler l'organisation pour pouvoir déposer un contrat forestier de restauration de la ripisylve dans le courant de l'année 2018 sur une propriété privée. Le compte-rendu de la réunion est joint en annexe VIII.

▪ *Ripisylve dégradée le long de l'Hers*

Le long de l'Hers, des zones dégradées de ripisylve pourront également faire l'objet de restauration (contrats forestiers). Il reste au syndicat à préciser la localisation exacte et travailler avec les propriétaires pour obtenir leur accord. Ce point a également été traité lors de la réunion du 12 octobre 2017. Le compte-rendu de la réunion est joint en annexe VIII.

▪ *Peupleraies*

En 2014, la cellule animation Natura 2000 a travaillé avec l'ONF et le SMAHA pour la mise en place d'un plan de gestion sur des parcelles forestières sur la commune de Vals qui pourrait conduire à une contractualisation lors de la coupe de la peupleraie, une fois arrivée à maturité. Il y a également d'autres zones qui seront prochainement coupées et pour lesquelles

il serait intéressant de contacter, le plus en amont possible, les propriétaires afin de voir ce qu'il est possible de faire. Dans cette idée, il sera proposé aux propriétaires, l'extension de la largeur de la ripisylve (sur au minimum 10 mètres de large) afin d'éviter d'avoir des rangées de peupliers en bordure de cours d'eau et de voir à chaque crue des rangées tomber à l'eau.

2.2 Les mesures agro-environnementales (actions 6 à 8)

En septembre 2014, la Fédération de Pêche de l'Ariège et MIGADO avaient répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'établissement de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) pour la mise en œuvre, en Midi-Pyrénées, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dès la campagne 2015 sur le site Natura 2000 'rivière Hers'. Le 15 janvier 2015, la Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO et le CIVAM Bio 09 ont déposé un projet agro-environnemental et climatique qui a reçu un avis positif de la commission permanente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le 02 avril 2015. Une actualisation du PAEC 2015-2016 a été déposée le 27 août 2015, reprenant le bilan de la campagne de contractualisation 2015, l'évaluation des réalisations par rapport aux objectifs initiaux ; proposant des modifications techniques par rapport au projet initial (réajustement du périmètre d'actions) ainsi qu'une nouvelle estimation de la tranche de réalisation 2016. En décembre 2016, un nouveau PAEC a été déposé pour les années 2017, 2018 et 2019.

La zone d'application des MAEC concerne uniquement la partie du site qui s'intéresse au lit majeur, c'est-à-dire entre les communes de Saint-Amadou et de Moulin-Neuf, situées dans le département de l'Ariège. La zone concernée a été délimitée en respectant le référentiel orthophotographique. Les îlots et parcelles retenus (en entier sauf exception) sont tous en contact avec la rivière Hers et/ou des habitats remarquables (forêts alluviales...), illustration 11.

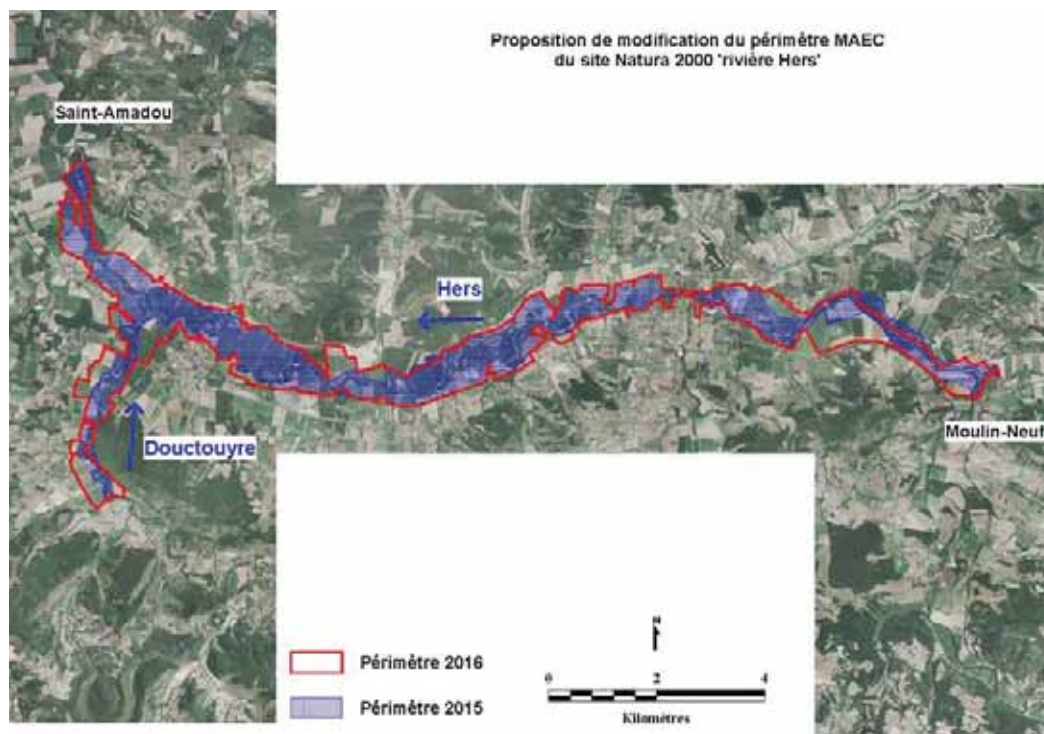


Illustration 11. Zone d'application des MAEC sur le site Natura 2000 'rivière Hers'

La liste des MAEC qui ont été proposées dans le PAEC du territoire ‘Rivière Hers’ est la suivante :

- **Création de couverts en herbe d’intérêt floristique ou faunistique**
 - **MP_N182_HE01** : COUVER07
- **Création de couverts en herbe en gestion extensive**
 - **MP_N182_HE02** : COUVER06+ HERBE03+ HERBE06
 - **MP_N182_HE03** : COUVER06+ HERBE06
- **Gestion extensive des couverts en herbe**
 - **MP_N182_HE04** : HERBE03+ HERBE06
 - **MP_N182_HE05** : HERBE06
- **Lutte biologique en grandes cultures**
 - **MP_N182_GC01** : PHYTO1+PHYTO07

Malgré des contacts sur des souhaits de contractualisation future et dans un contexte où les exploitants ayant souscrit des mesures en 2015 et 2016 n’étaient toujours pas payés, la campagne 2017 n’a pas permis de nouvelle contractualisation.

Pour mémoire en 2015, **3 agriculteurs** avaient contractualisé sur le territoire, pour **2.56 Ha** concernant la mesure MP_N182_HE02 et pour **49.12 Ha** pour la mesure MP_N182_GC01. En 2016, **10 agriculteurs** s’étaient engagés sur le territoire pour au total **156.42 Ha** décomposés en **11.13 Ha** pour la mesure MP_N182_HE01, **13.67 Ha** pour la mesure MP_N182_HE02, **6.45 Ha** pour la mesure MP_N182_HE03, **10.64 Ha** pour la mesure MP_N182_HE05 et de **114.53 Ha** pour la mesure MP_N182_GC01.

Le bilan de la contractualisation pour les campagnes 2015 et 2016 est repris dans l’illustration 12.

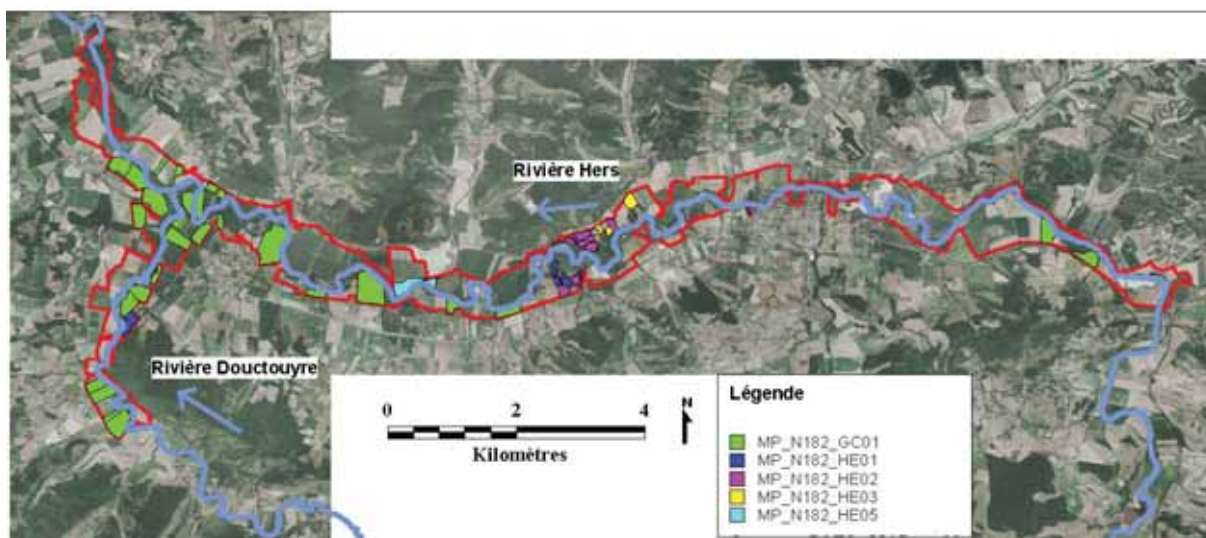


Illustration 12. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2015 et 2016

2.3 Sentier écotouristique (action 44)

Suite à un contact avec Mme VILESPY, adjointe au Maire de Belpech, la cellule animation Natura 2000 a travaillé sur un projet de sentier aquatique, à destination des canoë-kayak, sur l’Hers vif entre Gaudiès et Calmont sur 22.5 km, concernant la traversée de 3 départements.

Deux rencontres ont eu lieu le 8 novembre 2017 et le 9 janvier 2018. Il s’agissait d’apporter au projet initial, une plus-value environnementale, en particulier via les habitats et les espèces de la Directive afin de valoriser le site Natura 2000 ‘rivière Hers’.

La cellule animation a donc proposé de mettre en avant des habitats et des espèces et a apporté des textes ainsi qu'une relecture des panneaux. L'exemple d'une trame d'un panneau est présenté en illustration 13.



Illustration 13. Exemple d'un panneau installé en bordure d'Hers

2.4 Travaux en rivière et en berge (action 16)

Malgré la proposition d'un temps d'échange avec les techniciens du syndicat présent sur le linéaire de l'Hers, pour faire un bilan des travaux réalisés, des pratiques et des travaux prévus dans l'année en cours, il n'y a pas eu de rencontre durant l'animation 2017.

2.5 Groupes de travail (actions 17, 18, 19, 47)

Ces groupes de travail ne se sont pas réunis durant l'animation 2017.

REALISATIONS CONCERNANT L'ANIMATION 'RIVIERE SALAT' 2017

1 Généralités

1.1 Présentation du site

Le site d'étude de la 'Rivière Salat' s'étend sur 60 km, de la confluence avec la Garonne en aval, sur la commune de Roquefort-sur-Garonne (31), jusqu'à la confluence avec le ruisseau Hoque du Champ, au lieu-dit la Mourère, sur la commune de Couflens (09), en amont. 2 départements sont concernés : la Haute-Garonne et l'Ariège, ainsi que 28 communes (Illustration 14).

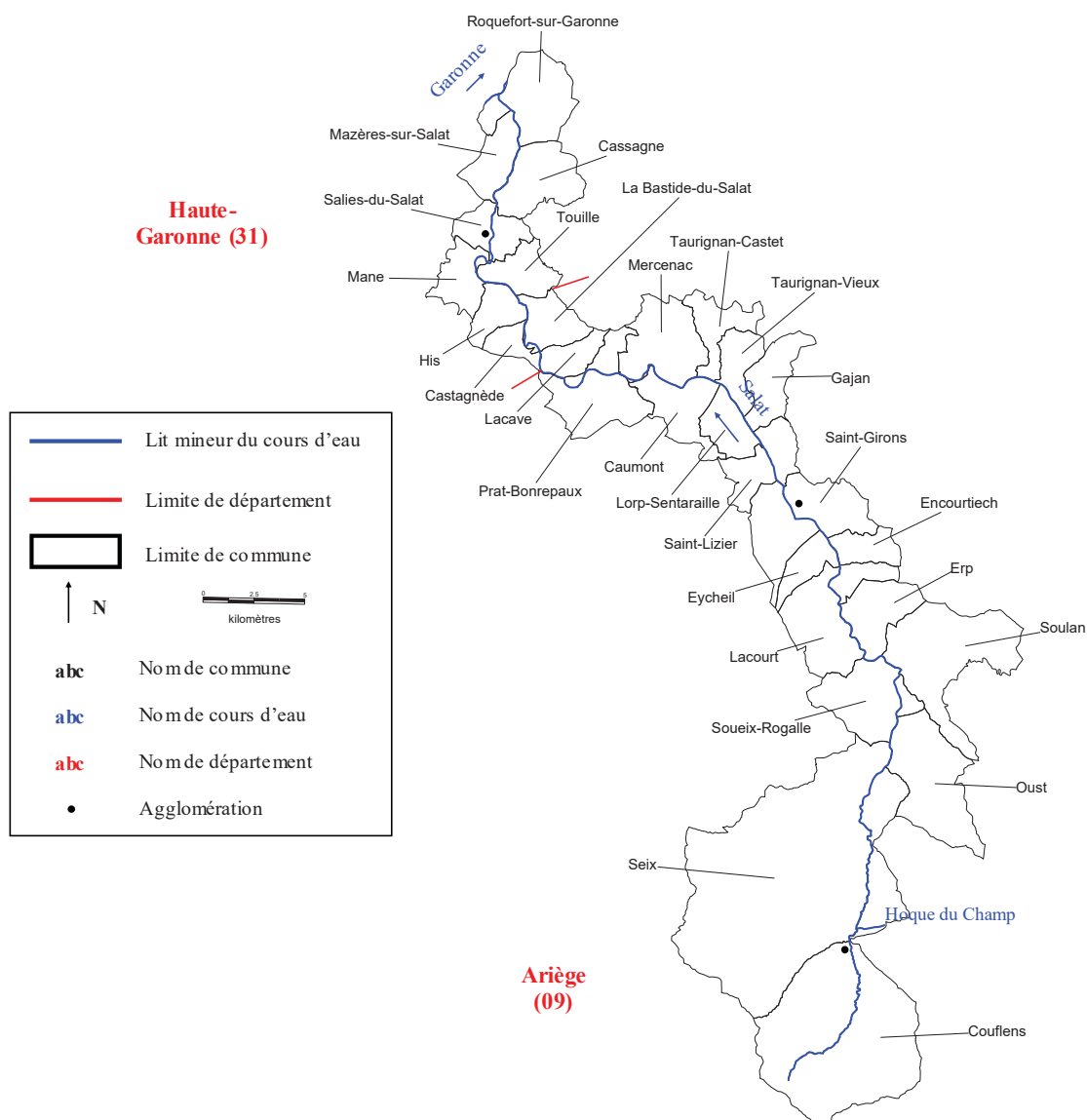


Illustration 14. Représentation du site 'rivière Salat' (MIGADO ©)

1.2 Animation proposée sur le Salat

Extrait de la note technique du mois d'avril 2017 :

L'animation sur le site 'rivière Salat' avait pour but dans le courant de l'animation 2017 de développer certains thèmes inscrits dans le DOCOB. Il était proposé, par l'équipe Animation, de travailler préférentiellement sur les actions suivantes :

- Entretien et restauration des éléments fixes*** (action 1). Des contacts avec les techniciens du syndicat de rivière présent sur le linéaire permettront d'identifier les secteurs fortement dégradés, sur lesquels il serait nécessaire de procéder à la restauration de la ripisylve par replantation ou bouturage.

- Gestion du transport solide*** (action 14). Suite à la mise en place d'un groupe technique sur la gestion du transport solide et la gestion des atterrissements sur le Salat, initiée fin 2010, une réunion, a été organisée en 2011. Une étude hydromorphologique à l'échelle du bassin versant du Salat est en cours de réalisation par le syndicat de rivière et permettra de rassembler des informations pour continuer à travailler sur cette thématique.

- Travaux en rivière et en berge*** (action 16). Il est proposé chaque année une rencontre avec les techniciens du syndicat de rivière, des représentants des administrations (DDT, SPEMA et AFB), les naturalistes et l'animateur Natura 2000 pour faire un bilan des travaux réalisés, des pratiques et des travaux prévus dans l'année en cours. Un retour d'expérience des travaux réalisés par le SYCOSERP devra être réalisé car des réactions de la part de riverains sont remontées concernant l'importance des travaux et l'impression de dégradation du milieu sur les berges du Salat.

- Groupe de réflexion sur le Lez*** (action 19). Le groupe technique sur les problématiques engendrées par le Lez (les transparences, les vidanges décennales et les éclusées générées à partir du barrage de Castillon), constitué en 2010, s'est réuni 2 fois en 2011. Il est prévu de continuer ces réunions en 2017 sur la thématique des éclusées et sur le bilan de l'auscultation aquatique qui devait être réalisée sur le barrage de Castillon.

- Continuité écologique ** (actions 5, 6 et 14). Il serait intéressant de traiter de la continuité écologique au sens large, à savoir la libre circulation des espèces piscicoles et du transport solide. Pour ce faire, la cellule animation pourra être associée aux réflexions qui existent à l'heure actuelle sur le linéaire afin de rétablir la continuité écologique sur l'intégralité du linéaire via une ou plusieurs opérations coordonnées.

- Gestion des déchets flottants** (action 15). Cette problématique, abordée lors de la réunion sur la gestion du transport solide en 2011, pourra être traitée en 2017. Il s'agira de voir avec le SICTOM du Couserans (pour le département de l'Ariège) et le SIVOM de la région de Salies-du-Salat (pour le département de la Haute-Garonne) si une convention ne pourrait pas être signée pour le traitement des déchets flottants. Il faudrait déterminer quelle(s) usine(s) il serait judicieux d'équiper pour la récupération de ces flottants (et leur stockage) et de contractualiser avec ces producteurs pour leur permettre d'acquérir l'équipement nécessaire à la collecte (et au stockage) ou sur quelles zones d'accumulations « naturelles » la récupération pourrait se faire facilement. Le traitement de ces déchets est pris en compte dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Haute-Garonne. La thématique des déchets flottants a été abordée en réunion, lors de l'animation 2014. En 2016, une opération de nettoyage des berges du Salat à Saint-Girons a été montée avec une trentaine de bénévoles. Il est proposé de reconduire ce dispositif à une échelle plus importante (en multipliant les partenariats) lors de l'animation 2017.

- Sentiers écotouristiques ** (action 32). Le comité départemental du Tourisme d'Ariège ainsi que la commune de Saint-Girons ont le projet d'aménager un sentier le long du Salat dans la commune de Saint-Girons. Des éléments ont été fournis en 2012 pour

la création d'un panneau estampillé « Natura 2000 » sur les berges du Salat à Saint-Girons. Il s'agira entre autres, de finaliser ce projet en 2017.

Concernant les actions de sensibilisation, elles pourront être initiées sur le site en fonction des opportunités rencontrées en 2017. Toutefois, il est envisagé la mise en place d'une opération médiatique sur les déchets présents dans le Salat et sur les berges avec l'AAPPMA de Saint-Girons et la Cellule animation Natura (ANA/FD 09/MIGADO) sur le marché le samedi matin à Saint-Girons. Il est également envisagé la mise en place d'un travail sous forme de reportage avec une école sur les déchets présents en bordure de rivière.

2 Réalisation : la mise en œuvre des actions du DOCOB

2.1 Entretien et restauration des éléments fixes (action 1)

Comme pour l'Hers, l'expérience sur l'Ariège a montré qu'il était compliqué de monter un contrat forestier d'entretien ou de restauration de la ripisylve avec un syndicat de rivière. En effet, la condition nécessaire pour que leur signature soit légitime est que leur Déclaration d'Intérêt Général (DIG) soit valable pendant toute la durée de validité du contrat, soit 5 années.

Durant l'animation 2017, nous avons eu des pistes de contrat par rapport à des zones nécessitant une intervention de type 'restauration de la ripisylve' qui pourront se concrétiser durant l'animation 2018.

2.2 Gestion du transport solide (action 14)

La constitution de ce groupe technique a eu lieu en 2010.

Pour l'instant, ce groupe de travail est en veille en attendant les résultats de l'étude hydromorphologique lancée par le regroupement des syndicats de rivière en 2013, sur le bassin du Salat.

2.3 Gestion des déchets flottants (action 15)

Des informations ont été collectées par la cellule animation pour permettre de proposer des pistes de réflexion aux membres de ce groupe de travail. Cette thématique est très présente et problématique sur le bassin du Salat.

Une première opération de nettoyage des berges du Salat autour de Saint-Girons s'est tenue le 4 mars 2017.

Il avait été décidé de reconduire ce type d'opération et de l'élargir à d'autres partenaires afin d'augmenter son ampleur et sa visibilité.

Le 13 décembre 2017, une réunion de préparation s'est tenue à Saint-Girons afin de déterminer l'organisation de la manifestation et le « qui fait quoi » entre les partenaires. Le compte-rendu de cette réunion est joint en annexe IX.

Une affiche a été diffusée via les réseaux d'adhérents des associations partenaires mais également via les réseaux sociaux des différents partenaires (Illustration 15).

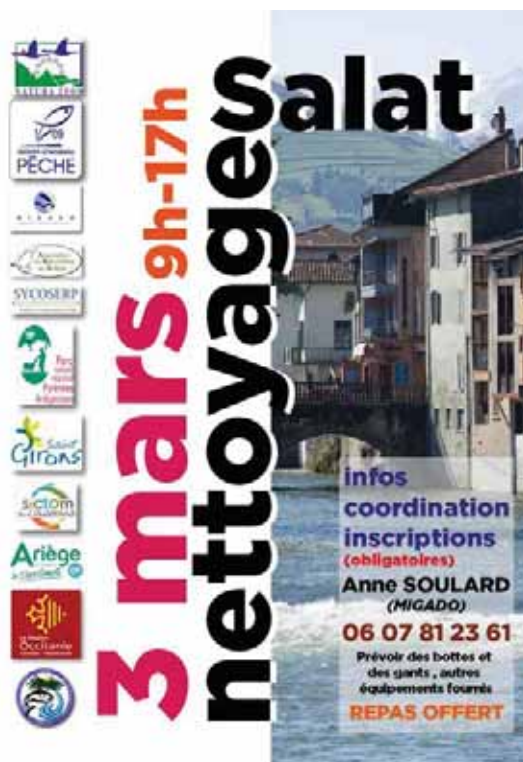


Illustration 15. Affiche de présentation de l'opération de nettoyage des berges du Salat 2018

Sur la journée du samedi 3 mars 2018, entre 60 et 70 bénévoles (dont déjà des fidèles de l'opération précédente) venant d'horizons variés (pêcheurs, adhérents de l'ANA, amis du Parc et particuliers) et toutes générations représentées se sont joints à l'équipe animatrice du site Natura 2000 'rivière Salat' pour récupérer, sur environ 5 Km de berges (de Palétès à Lorp Sentaraille) pas moins de **1,610 tonne de déchets** : ferraille, verre, canettes, plastiques, carcasse de voiture, échelle ... (illustrations 16 & 17).

Un gros succès pour la deuxième édition de cette opération citoyenne puisque les chiffres ont été doublés par rapport à 2017 !

Organisée dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur la rivière Salat, par la Fédération de Pêche de l'Ariège, l'Association Migrateurs Garonne Dordogne (MIGADO) et l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA), cette action a été menée en partenariat avec l'Association de Pêche de Saint-Girons, la Mairie de Saint-Girons, le PNR des Pyrénées Ariégeoises, le SICTOM du Couserans et le SYCOSERP.

C'est à chaque fois l'occasion de sensibiliser la population locale sur la présence de ces nombreux déchets au travers des divers échanges lors du parcours, en particulier en centre-ville de Saint-Girons.

Le succès de cette journée par la présence des nombreux bénévoles et la représentation de toutes les générations démontre qu'une prise de conscience est réelle quant à la protection de notre environnement. La quantité de déchets ramassée montre quant à elle que de telles opérations sont nécessaires et qu'elles pourraient s'étendre aux rives de très nombreux cours d'eau ici comme ailleurs.



Illustration 16. Journée de récupération des déchets sur les berges du Salat (Fédération Pêche Ariège ©)

Ces déchets, après tri, ont pu être collectés par la communauté de communes Couserans-Pyrénées, à titre gratuit, sur le site de la déchèterie de Palétès.

Le gymnase de Saint-Girons avait été mis à disposition par la municipalité, nous permettant d'assurer l'accueil café du matin et le repas de midi, offert aux participants par la Fédération de Pêche de l'Ariège et l'AAPPMA de Saint-Girons.

La DREAL Occitanie nous avait prêté, pour l'occasion, l'exposition Natura 2000 qui a pu être présentée aux participants dans le gymnase.



Illustration 17. Collecte des déchets et équipe de nettoyage (Fédération de Pêche 09 ©)

Des articles de presse sont parus dans Azinat.com et la Dépêche et la Gazette Ariégeoise. Ils sont joints en annexe X.

2.4 Travaux en rivière et en berges (action 16)

Cette mesure concerne la programmation des travaux des syndicats et leur adéquation avec les mesures de gestion et de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces du DOCOB 'rivière Salat'. En 2017, il n'y a pas eu de rencontre avec les techniciens du SYCOSERP.

2.5 Groupe de travail sur la continuité écologique et sur le Lez (actions 5, 6, 14 et 19)

Ces groupes ne sont pas réunis durant l'animation 2017.

2.6 Sentier écotouristique (action 32)

Le syndicat d'initiative de Saint-Girons a travaillé en partenariat avec des acteurs locaux pour la mise en place d'un sentier équipé de panneaux en bordure du Salat. Ce projet a débuté dans le courant 2009 et, l'animation du site 'rivière Salat' n'ayant débuté qu'en septembre 2010, le volet Natura 2000 n'avait pas été forcément inclus dans le projet. En 2012, la cellule animation a repris contact avec la communauté de communes Val'Couserans. La communauté de communes souhaitait proposer une information sur le Salat aux promeneurs au cœur de l'agglomération de Saint-Girons. Le sentier, spécialement adapté aux personnes à mobilité réduite, permet de faire découvrir le passé industriel du Couserans au fil du temps et de l'histoire ainsi que le patrimoine lié à la rivière. La cellule animation a conçu une maquette de panneau sur le patrimoine naturel avec un aperçu de la richesse environnementale de la rivière et ses abords qui a permis le classement en site Natura 2000, avec la présence d'espèces animales dont le desman des Pyrénées ou la loutre d'Europe et des habitats naturels comme la forêt galerie de saules blancs.

Depuis 2014, un contact repris avec la communauté de communes Val'Couserans nous a indiqué que, pour l'instant, les éléments fournis, n'avaient pas encore été exploités.

ELEMENTS COMMUNS AUX ENTITES 'RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT'

1 Généralités

Il était prévu, selon les opportunités de travailler sur les actions suivantes :

- Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes**. Il était proposé de faire un bilan avec les syndicats de rivière et les communautés de communes des 3 sites sur les espèces végétales invasives. A minima, une visite des ramiers de Clermont-le-Fort et de Lacroix-Falgarde sur lesquels le Sicoval a mené des expérimentations dans le cadre d'un contrat forestier pouvait être organisée.

- Sensibilisation des préleveurs d'eau*. Il s'agissait de prendre contact avec les chambres d'agriculture pour sensibiliser les agriculteurs irrigants sur la présence d'un site Natura 2000 et sur sa richesse environnementale. L'année 2017 pouvait permettre de s'informer sur les modalités à mettre en place pour publier dans les bulletins municipaux un article sur le site Natura 2000 et sur les économies d'eau réalisables.

- Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement*. En 2011, une étude de suivi de la dynamique des populations de loutre a été menée sur le linéaire de l'Ariège, de l'Hers vif et du Salat. Dans certaines zones, la dynamique de reconquête de l'espèce étant importante, il avait été proposé dans les 3 DOCOBs de faire un inventaire des ouvrages de franchissement et de leur capacité à permettre un transit sans risque des loutres. Il est également proposé de travailler sur l'élaboration d'une fiche technique de préconisations pour la prise en compte de cette problématique dans la construction de nouveaux ouvrages. Cette action pourra éventuellement se mettre en place en 2017.

- Bulletin Infosite « Ariège, Hers et Salat ». Cette action s'inscrit dans la conception et la diffusion du bulletin n°5 portant sur l'avancée de l'animation, les actions qui se mettent en place et ce qui a été réalisé dans l'année sur les 3 sites.

- Site internet Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » : actualisation du site hébergé par l'AFB.

- SIN2 : Mise à jour des informations dans l'outil de Suivi des Documents d'Objectifs (suite SUDOCO).

- Evaluation des incidences : veille sur les projets à venir et réponses aux sollicitations des porteurs de projets.

- Rapport d'activités : rédaction d'un bilan annuel d'activité pour l'animation des sites Natura 2000 « Ariège, Hers et Salat »

- Information, communication : sollicitation pour la rédaction d'articles (partenaires ou presse), participation à des manifestations ou réunions sur le territoire (exemple réunions de la CCVA dans le cadre de la gestion des ramiers de l'Ariège à Cintegabelle ou réunions SCOT...) et participation à la vie du réseau Natura 2000 (réunions opérateurs/animateurs Natura 2000 en Occitanie, Réunions départementales des opérateurs Natura 2000, DRAAF).

2 Réalisations durant l'animation 2017

2.1 COPIL Plénier

Le COPIL plénier du site Natura 2000 FR7301822 s'est tenu le 30 janvier 2018 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Lors de cette réunion, le dernier DOCOB du site

‘Garonne aval’ (la Garonne de Carbone à Lamagistère) a pu être approuvé et le SMEAG a été désigné structure animatrice pour 2018-2020. Monsieur Jean-Michel FABRE a été élu Président du Comité de pilotage plénier du grand site « Garonne en Occitanie ».

La cellule animation (Fédération de Pêche de l’Ariège / MIGADO) a présenté le bilan de l’animation sur les 3 entités ariégeoises. Le PowerPoint présenté est joint en annexe XI.

2.2 Comité technique

Le premier comité technique (COTECH) s’est tenu le 30 mars 2018 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne lors duquel la stratégie d’animation pour les 3 années à venir a été définie entre les partenaires.

2.3 Comités territoriaux

Le 6 avril 2018, s’est tenue la réunion d’installation des 3 comités territoriaux sur l’Ariège, l’Hers vif et le Salat. Les présidents des syndicats des 3 cours d’eau ont été élus présidents de chaque comité territorial à savoir M. Gérard GALY pour l’Ariège, Mme Nicole QUILLIEN pour l’Hers et M. Daniel ARTAUD pour le Salat. La Fédération de Pêche et MIGADO ont présenté le bilan des actions réalisées durant les animations Natura 2000 passées. Le PowerPoint présenté est joint en annexe XII.

2.4 Eviter le passage des loutres sur les ouvrages de franchissement

Suite à une étude de suivi de la dynamique des populations de loutre, menée en 2011, sur les linéaires de l’Ariège, de l’Hers vif et du Salat, il était proposé la réalisation d’une étude de diagnostic de la franchissabilité des ouvrages présents sur ces linéaires pour éviter les collisions entre les loutres et les véhicules.

Dans certaines zones, la dynamique de reconquête de l’espèce est importante, il avait été proposé dans les 3 DOCOBs de faire un inventaire des ouvrages de franchissement et de leur capacité à permettre un transit sans risque des loutres mais également sur l’élaboration d’une fiche technique de préconisations pour la prise en compte de cette problématique dans la construction de nouveaux ouvrages. Le budget de cette action a été proposé en août 2011 mais n’a pas été retenu, à cause des restrictions budgétaires en vigueur.

Un listing des points noirs a été fait dans le cadre du PNA Loutre d’Europe, porté par le CEN Midi-Pyrénées, dont le barrage de Labarre. Une réunion s’est tenue le 2 avril 2015 sur cette thématique dans le cadre de l’animation Natura 2000 ‘rivière Ariège’ et des pièges photographiques ont été installés autour du barrage de Labarre entre décembre 2015 et mars 2016.

2.5 Bulletin infosite ‘rivières Ariège, Hers et Salat’

Afin de réduire les coûts liés à l’impression et à l’envoi des bulletins infosites, le bulletin infosite reprend les actualités des 3 entités. Il est diffusé uniquement par mail mais toujours téléchargeable sur le site internet www.garonne-midi-pyrenees.n2000.fr

Ce bulletin reprend le bilan des réalisations faites lors de l’animation 2017 sur l’Ariège, l’Hers vif et le Salat. Une information est également proposée sur le site internet et sur les contacts à la Fédération de Pêche et à MIGADO en charge de l’animation Natura 2000.

Un exemplaire est joint en annexe XIII.

2.6 Site internet Natura 2000

Un site internet dédié au site Natura 2000 de la Garonne en Occitanie « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » <http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr> a été créé en 2011.

Durant l'animation 2017, l'actualisation a été faite en ajoutant régulièrement des points d'information :

- ✓ Janvier 2018 : Information sur le COPIL plénier,
- ✓ Mars 2018 : Information sur le contrat forestier de mise en défens signé sur l'Ariège,
- ✓ Mars 2018 : Bilan de l'opération de nettoyage des berges du Salat à Saint-Girons,
- ✓ Avril 2018 : Bilan des formations Natura 2000 ;
- ✓ Avril 2018 : Information sur les comités territoriaux.

2.7 SIN2

Après avoir été formée à l'utilisation de l'outil SUDOCO en 2011, Anne SOULARD (Association MIGADO) a été formée le 28 novembre 2017 à SIN 2.

2.8 Formations Natura 2000

- *Formation sur l'entretien et la taille des éléments arborés de la ripisylve et spécificité des arbres têtards (taille, enjeux, valorisation...)*

Le 14 décembre 2017 et le 6 février 2018 se sont tenues 2 journées de formation à destination des personnels des services techniques des communautés de communes localisées le long des rivières Ariège, Hers vif et Salat, des techniciens des syndicats de rivière et des agriculteurs localisés le long de l'Hers vif entre Saint-Amadou et Moulin-Neuf. Cette formation avait pour objectif d'être capable de reconnaître les espèces arborées de la ripisylve, d'appréhender l'entretien nécessaire et d'apprendre la technique de taille des arbres en têtards.

La première journée a été consacrée aux arbres têtards avec une matinée en salle et une après-midi de mise en pratique des participants sur de la taille de saules (Illustration 18).



Illustration 18. Formation en salle sur les arbres têtards puis mise en pratique (MIGADO ©)

La deuxième journée était orientée sur la ripisylve, sur la biodiversité liée aux divers habitats naturels, sur les principes de gestion et d'entretien, sur la prise en compte de la biodiversité dans l'entretien et sur sa dégradation par les espèces végétales invasives (Illustration 19).



Illustration 19. Formation en salle puis visite de terrain sur les bords de l'Ariège à Prayols et Montgaillard (MIGADO ©)

Le compte-rendu de cette formation est joint en annexe XIV.

▪ ***Sensibilisation des chasseurs et des piégeurs du département de la Haute-Garonne à la présence de la loutre d'Europe***

Les 16 et 17 février 2018, s'est tenue 1 journée et demie de formation à destination des chasseurs, des piégeurs du département de la Haute-Garonne, élargie aux pêcheurs du secteur. L'objectif de la formation était d'être capable d'identifier la loutre d'Europe et d'assurer la conservation des espèces en fonction des pratiques récréatives. Lors de cette formation qui s'est déroulée en trois temps, la première partie a permis de présenter la loutre d'Europe (description, caractéristiques écologiques, dynamique des populations en Occitanie secteur Midi-Pyrénées) et le vison d'Amérique (espèce nuisible présente sur les mêmes cours d'eau). La seconde partie a été consacrée à des rappels sur la chasse en bordure de zones humides ainsi que sur la pratique du piégeage, à la présentation des espèces classées nuisibles dans le département de la Haute-Garonne, puis à celle des espèces protégées. Les différentes catégories de pièges et leurs caractéristiques ont été abordées ainsi que les conséquences de la présence de la loutre sur la pratique du piégeage. Finalement, une visite de terrain, le long du Salat, a permis de rechercher des indices de présence de la loutre et de repérer les zones potentielles de marquage de la loutre et des mustélidés en particulier (Illustration 20). Le compte-rendu de cette formation est joint en annexe XV.



Illustration 20. Formation en salle puis visite de terrain à la recherche d'indices de présence de la loutre, le long du Salat (MIGADO ©)

▪ **Formation des professionnels du tourisme à Natura 2000 'cours d'eau'.
Facteur de développement touristique ?**

Les 14 et 15 mars 2018, s'est tenue 1 journée et demie de formation à destination des professionnels du tourisme : personnels des Comités Départementaux de Tourisme / Agences de Développement Touristique / Offices du tourisme / Structures proposant des activités sportives / Campings localisés en bordure des rivières Ariège, Hers et Salat. L'objectif était d'être capable de comprendre et de reconnaître la richesse environnementale de ces sites ; également de pouvoir transmettre ces informations aux touristes ou pratiquants de sports de plein air.

Lors de la première journée en salle, ont été abordées une présentation générale de Natura 2000 suivie d'un focus sur le site FR7301822 et la mise en œuvre de la démarche sur les rivières ariégeoises, la richesse environnementale du site (espèces animales et habitats naturels), la présentation des menaces et des enjeux des sites Natura 2000 'cours d'eau ariégeois', des outils mobilisables sur un site Natura (contrats, charte), le volet animation (illustration des actions mises en place) et l'évaluation des incidences. La deuxième partie de la formation s'est déroulée sur le terrain, sur les bords de l'Hers, afin d'observer la faune et la flore présente (habitats naturels et échantillonnage et observation des invertébrés de la rivière) – Illustration 21.

Le compte-rendu de cette formation est joint en annexe XVI.



Illustration 21. Formation en salle puis visite de terrain des professionnels du tourisme (MIGADO ©)

▪ *Sensibilisation des élus et des responsables techniques aux enjeux des sites Natura 2000 ‘cours d’eau’ – entité Salat*

Les 27 et 28 mars 2018 (illustration 22), une formation était proposée aux élus et aux responsables des services techniques municipaux et des communautés de communes mais également aux techniciens du syndicat de rivière localisés en bordure de la rivière Salat. L’objectif était de leur présenter la démarche Natura 2000 et les sites concernés (avec un zoom sur le Salat), la richesse environnementale et les espèces végétales invasives qui menacent la biodiversité. Les enjeux et les menaces des sites Natura 2000 ‘cours d’eau ariégeois’ ont été présentés ainsi que les outils mobilisables (contrats, charte) et le volet animation (mise en place des mesures de gestion). L’idée était également de faire émerger des actions de préservation ou de restauration des habitats et des espèces d’intérêt communautaire.



Illustration 22. Formation en salle puis visite de terrain des élus et responsables techniques des communes riveraines du Salat (MIGADO ©)

Le compte-rendu de cette formation est joint en annexe XVII.

EVALUATION DES INCIDENCES

L'évaluation des incidences est un outil réglementaire qui permet, sur les sites Natura 2000, d'assurer l'équilibre entre la préservation de la biodiversité et les activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la Directive Européenne « Habitats, Faune, Flore » de 1992 et existe en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme suite à la condamnation de la France par la Cour de Justice Européenne pour transposition incorrecte de la Directive. La France, pour renforcer ce dispositif, a choisi de retenir l'option de listes « positives » d'activités pour définir le nouveau champ d'application de l'évaluation des incidences.

Tout document de planification, programme ou projet ainsi que les manifestations ou interventions sur les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 s'ils figurent sur une des 3 listes suivantes :

- ◆ **Une liste nationale**, qui concerne des activités déjà soumises à un régime d'autorisation, déclaration ou approbation administrative (Décret du 09/04/2010) ;
- ◆ **Une première liste départementale** complémentaire à la liste nationale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 28/02/2011 ; pour la Haute-Garonne, il date du 11/03/2011 ;
- ◆ **Une seconde liste départementale, dite régime propre Natura 2000**, concerne des activités qui ne relèvent pas d'un encadrement administratif. Le Décret publié le 18/08/2011 arrête une liste nationale de référence. Une liste régionale a été établie en Midi-Pyrénées qui sert de référence à l'établissement de chaque liste départementale. Pour le département de l'Ariège, l'arrêté préfectoral fixant cette liste a été signé le 04/05/2012 ; pour la Haute-Garonne, il date du 26/06/2012.

Voici un listing des sollicitations que la cellule animation a eues (Fédération de Pêche de l'Ariège et/ou MIGADO) :

Ariège

Date	Organisme	Lieu ou zone concerné	Eléments fournis
Janvier-Février 2018	Mairie / DDT	Grépiac	Remontée d'informations par rapport à une coupe d'arbres et aux habitats présents
Janvier 2018	Nature Midi-Pyrénées	RNR Garonne-Ariège	Remontée d'information DDT 31 par rapport aux études d'incidences sur un parcours slalom
Février 2018	CEREG	RNR Garonne-Ariège	Informations sur les habitats naturels et les espèces piscicoles

Salat

Date	Organisme	Lieu ou zone concerné	Eléments fournis
Janvier 2018	CEA	Kercabanac	Demande d'informations par rapport à des travaux en berge réalisés par le SYCOSERP

Hers

Date	Organisme	Lieu ou zone concerné	Eléments fournis
Juin 2017	ADASEA 32	Saint Amadou	Demande d'informations par rapport au PLU

INFORMATION, COMMUNICATION

Bilan de l'ensemble des actions de communication et d'information

Création / mise à jour d'outils de communication, média

Site	Nature du média	Référencement
Ariège, Hers et Salat	Mise à jour régulière du site internet http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr	P.28
Ariège, Hers et Salat	Infosite n°5	P.27
Salat	Article La Dépêche	Annexe X
Salat	Article Azinat.com	

Prise de contact avec des partenaires potentiels

Site	Contact	Nature
Ariège	Syndicat de rivière	Contrats sur FaureJean / Tarascon sur Ariège / Brassacou
Hers	ONF	Contact pour contrat sur ancienne peupleraie
Hers	Agriculteurs	Contrats agricoles
Hers	Syndicat de rivière	Contrats de restauration de la ripisylve sur le Douctouyre et l'Hers

Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire

Site	Date et Organisme	Objet
Ariège	08/12/2017 – ASL	COPIL ASL Rivière Ariège
Ariège	16/01/2018 – Communauté de communes Lèze Ariège	Comité de pilotage du plan pluriannuel de gestion 2015-2017 sur les ramiers de Cintegabelle
Rivières Ariégeoises	05/07/2017 - 06/07/2017 – Conseil Départemental 09	SAGE des rivières ariégeoises

Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Date	Objet de la réunion
02/10/2017 & 03/10/2017	Réunion des opérateurs et animateurs Natura 2000 d'Occitanie
19/10/2017	Réunion technique des opérateurs PAEC
16/11/2017	Réunion départementale des opérateurs et animateurs Natura 2000 de l'Aude (présentation ppt en annexe XVIII)
30/11/2017	Participation à l'AG de l'association « Réseau Natura 2000 Occitanie »
05/12/2017	Réunion départementale des opérateurs et animateurs Natura 2000 de l'Ariège

BILAN DE L'ANIMATION

Sur les 3 entités 'rivières Ariège, Hers et Salat', les actions d'animation menées entre avril 2017 et mars 2018 sont globalement en adéquation avec le programme prévisionnel.

L'illustration 23 permet de visualiser la répartition selon les grands axes de travail.

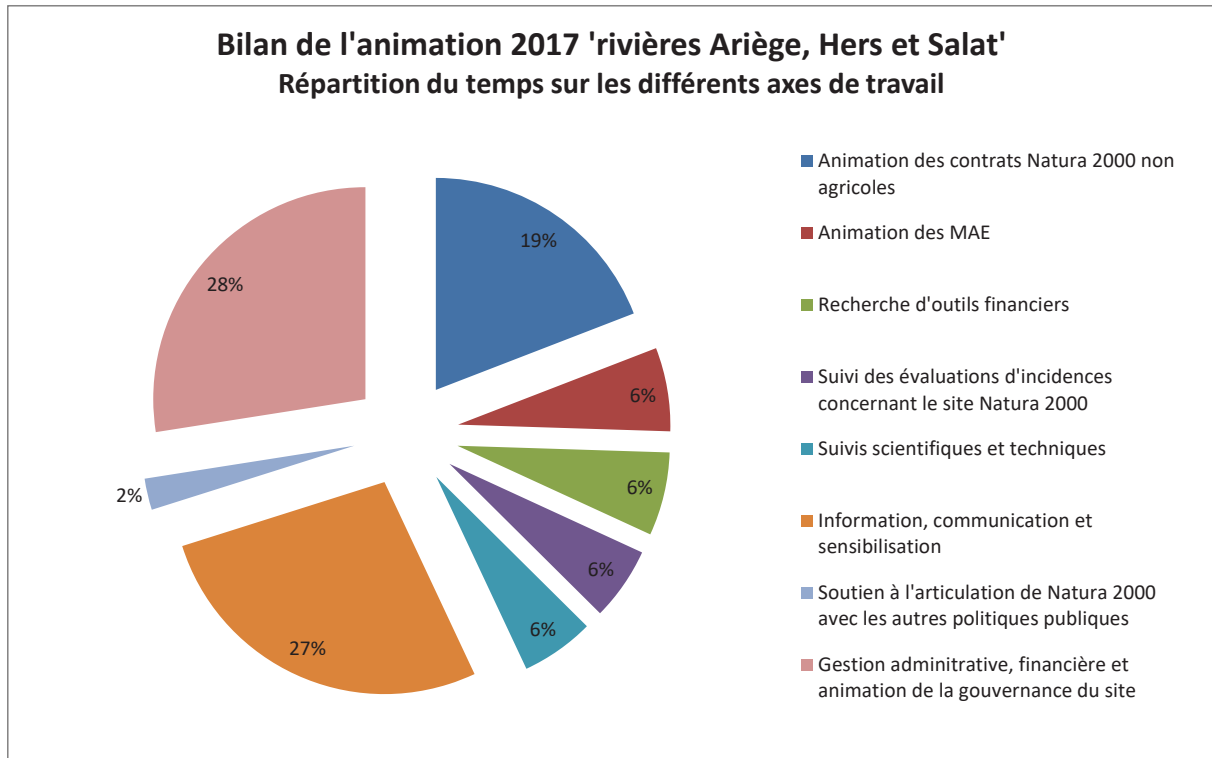


Illustration 23. Répartition du temps de l'animation 2017 sur les différents axes de travail.

Bilan cartographique de la contractualisation sur le site 'rivière Hers' à la fin de l'animation 2017

Sur l'Hers, les contractualisations concernent la signature de contrats agricoles (mesures agro-environnementales). Le bilan de la campagne de contractualisation des années 2015, 2016 et 2017 est représenté sur l'illustration 24.

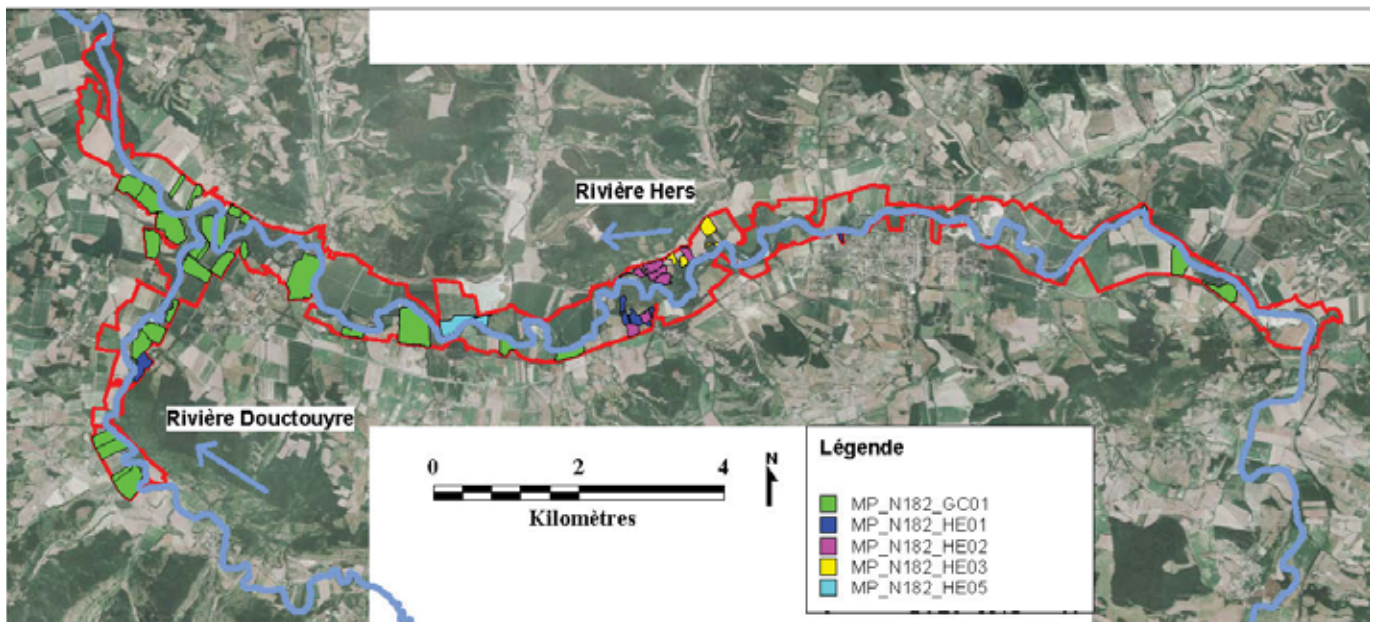


Illustration 24. Représentation des parcelles ou éléments de parcelles contractualisés en 2015, 2016 et 2017

Perspectives Animation 2018

❖ Rivière Ariège

Sur le site Rivière Ariège, il est prévu d'accompagner le suivi scientifique sur les anciens contrats forestiers du Sicoval (Ramiers de Lacroix-Falgarde et Clermont le Fort) et du Bois de Notre Dame et de voir pour de nouveaux contrats au moins sur Tarascon-sur-Ariège (restauration de ripisylve).

Concernant la libre circulation des espèces piscicoles, l'ASL Rivière Ariège porte une opération de restauration de la libre circulation depuis Pamiers jusqu'à la confluence avec la Garonne, les derniers travaux auront lieu fin 2018.

Concernant le sentier d'interprétation sur l'eau entre Bonnac et Saverdun, l'appel à projet « Garonne », permettra peut-être de boucler le plan de financement et ainsi l'aboutissement du projet (réalisation et implantation des supports de communication).

❖ Rivière Hers

Il est prévu le dépôt d'un contrat Natura 2000 qui concernera vraisemblablement de la restauration de ripisylve sur une propriété privée.

Concernant le volet agricole, il est prévu de faire un accompagnement des contractants des années 2015 et 2016. La réponse à appel à projets donnera la possibilité aux exploitants de contractualiser en 2018 et 2019.

La mise en place d'appels à projets pour les contrats forestiers permettra la concrétisation des pistes d'actions sur les berges de l'Hers et du Douctouyre. Des réflexions sont également en cours sur la présence de l'ambrosie, nouvelle plante exotique invasive recensée sur le territoire.

❖ Rivière Salat

Il est prévu la mise en œuvre d'un contrat forestier de restauration de la ripisylve.

❖ Animation commune sites ariégeois

Une opération de nettoyage des berges est prévue sur chaque entité.

Un bulletin infosite commun sera édité sur l'animation des sites 'rivières Ariège, Hers et Salat' pour l'animation 2018.

BIBLIOGRAPHIE

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Ariège », 2006. Document de synthèse – Volume 1 : 239 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Hers », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 337 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Document d'objectifs de la zone spéciale de conservation Garonne, Ariège, Salat, Pique et Neste, partie « Rivière Salat », 2009. Document de synthèse – Volume 1 : 266 p, volume 2 – annexes cartographiques.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA), 2006. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase I : Etat des lieux – Diagnostic. 95 p + dossier cartographique 49 p.

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Hers et de ses affluents (SMAHA), 2007. Expertise géomorphologique de l'Hers vif et de son affluent l'Ambronne. Phase II et III : définition des objectifs – Elaboration des plans de gestion. 103 p + annexes + dossier cartographique 16 p.

SOULARD A. & YOTTE A. 2006. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 6 p + annexes.

SOULARD A. & YOTTE A. 2007. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 7 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2008. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 14 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2009. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 18 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y. & YOTTE A. 2010. Animation Rivière Ariège. Rapport annuel d'animation. 31 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A. 2010. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 15 p + annexes.

SOULARD A., BARASCUD Y., PEDOUSSAT J. & YOTTE A. 2011. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 57 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., PEREIRA J. & YOTTE A. 2012. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 78 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., & YOTTE A. 2013. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 83 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., LACAZE V., & YOTTE A. 2014. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 68 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A. 2015. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 50 p + annexes.

SOULARD A., BROUSSEAU C., CLUZET C., LACAZE V., & YOTTE A. 2016. Animation Rivières Hers et Salat. Rapport annuel d'animation. 42 p + annexes.

Etudes menées dans le cadre de l'animation Natura 2000

ANA, 2008. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Etat des lieux de la dynamique et de la réflexion sur la rivière Ariège. 35 p.

ANA, 2012. Site Natura 2000 FR7301822 : Rivières Ariège, Hers et Salat. Réactualisation de la répartition de la loutre (*Lutra lutra*), 17 p.

ANA, 2017. Suivi par pièges photographiques de la Loutre d'Europe. Problématique du franchissement du barrage EDF de Labarre, 18 p.

ANTEA, 2011. Caractérisation des sédiments des retenues EDF de Labarre et Mercus-Garrabet, 54 p + annexes.

ECOGEA, 2011. Etude du franchissement piscicole sur le cours de l'Ariège, 419 p.

IDEaux, 2011. Etude du fonctionnement trophique et de la qualité de l'eau des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet, 51 p + annexes.

IRIS CONSULTANTS, 2010. Etude qualitative et quantitative des sédiments sur les retenues de Labarre et Mercus-Garrabet. Mise en relation de ces caractéristiques avec le fonctionnement physique, chimique et trophique du milieu. Volet macroinvertébrés du sédiment, 8 p + annexes.

ANNEXES

Liste des annexes relatives à la rivière Ariège

Entretien et restauration des éléments fixes

Annexe I : Compte-rendu de la réunion de terrain en vue de la réalisation des travaux dans le cadre d'un contrat forestier porté par Nature Midi-Pyrénées sur l'Ariège du 10/10/2017

Annexe II : Bilan technique pour l'accompagnement de la demande de solde du contrat forestier de mise en défens des ramiers de Clermont Le Fort

Amélioration de la libre circulation piscicole

Annexe III : Compte-rendu de la réunion de l'ASL du 08/12/2017

Suivi Loutre

Annexe IV : Compte-rendu de la réunion du 28/03/2018

Gestion du transport solide

Annexe V : Compte-rendu de la réunion du 28/03/2018

Sentier écotouristique

Annexe VI : Description du projet de sentier aquatique entre Bonnac et Saverdun déposé par le SYMAR Val d'Ariège

Liste des annexes relatives à la rivière Hers

Entretien et restauration des éléments fixes

Annexe VII : Compte rendu de la réunion du 03/05/2017

Annexe VIII : Compte rendu de la réunion du 12/10/2017

Liste des annexes relatives à la rivière Salat

Opération de nettoyage des berges

Annexe IX : Compte-rendu de la réunion sur le montage d'une opération de nettoyage des berges du Salat du 13/12/2017

Annexe X : Synthèse des articles de presse sur l'opération de nettoyage des berges du Salat à Saint-Girons

Liste des annexes relatives aux trois entités (Ariège, Hers et Salat)

Annexe XI : Présentation Power-Point faite lors du COPIL plénier du 30/01/2018

Annexe XII : Présentation Power-Point faite lors de l'installation des COPIL territoriaux du 06/04/2018

Annexe XIII : Bulletin infosite n°5

Annexe XIV : Bilan de la formation sur l'entretien et la taille des éléments arborés de la ripisylve et spécificité des arbres têtards (taille, enjeux, valorisation...)

Annexe XV : Bilan de la formation sur la sensibilisation des chasseurs et des piégeurs du département de la Haute-Garonne à la présence de la loutre d'Europe

Annexe XVI : Bilan de la formation des professionnels du tourisme à Natura 2000 'cours d'eau'. Facteur de développement touristique ?

Annexe XVII : Bilan de la Sensibilisation des élus et des responsables techniques aux enjeux des sites Natura 2000 'cours d'eau' – entité Salat

Annexe XVIII : Présentation Power-Point faite lors de la rencontre des animateurs Natura 2000 de l'Aude le 16/11/2017

Annexe I. Compte-rendu de la réunion de terrain en vue de la réalisation des travaux dans le cadre d'un contrat forestier porté par Nature Midi-Pyrénées sur l'Ariège du 10/10/2017

SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Ariège - Lit mineur

Phase d'animation

Compte-rendu de la réunion de terrain en vue de la réalisation des travaux dans le cadre d'un contrat forestier porté par Nature Midi-Pyrénées sur l'Ariège du 10 octobre 2017

Étaient présents : Alexandre SUC (DDT 31), Morgane Monetti (Nature Midi-Pyrénées), Mathieu ORTH (Nature Midi-Pyrénées), Allan YOTTE (Fédération Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Ordre du jour : Présentation des travaux prévus par Nature Midi-Pyrénées dans le cadre d'un contrat forestier de mise en défens sur la commune de Clermont-le-Fort (rives droite et gauche).

Préambule

Un contrat forestier de mise en défens a été déposé lors de l'appel à projet du mois de mai dernier et a été validé en commission permanente du Conseil Régional du 07/07/2017.

L'arrêté attributif d'aide n'a pas encore été réceptionné par Nature Midi-Pyrénées qui n'engagera pas les travaux sans ce document.

Les travaux sont toutefois prévus cet hiver avec un décalage possible jusqu'à la fin du mois de mars 2018 (réalisation avant la fréquentation printanière) ce qui ne devrait pas poser de problème.

Il est prévu la mise en défens d'habitats d'intérêt communautaire (ripisylve), par pose de 125 ml de barrières (poteaux et lisse de robinier et fils de fer en partie basse sur le même modèle que les barrières confectionnées dans le cadre du contrat de mise en défens avec le Sicoval) pour préserver les berges et la végétation riveraine dues aux dégradations engendrées par la fréquentation du public, importante en particulier en période estivale (mai-septembre). La pose de barrières sera accompagnée de plantation de buissonnants (épineux) pour limiter les intrusions.



Les travaux seront sous-traités pour un montant maximum de 7995.00€ TTC.

Visite Rive droite – Hameau Les Fraysses

Le hameau est très fréquenté en période estivale, on peut compter plus de 80 véhicules stationnés. Il y a 2 accès à la rivière, le premier se fait par une propriété privée (qui est souvent emprunté) et le second, par un chemin de randonnée balisé.

Les piquets et lisses de robinier pour la confection des barrières vont faire l'objet d'une acquisition. De plus, l'agriculteur ne fauchera plus la bordure de son champ pour ne pas favoriser le passage du public.

Peu de déchets sur site lors de la visite car la fréquentation est limitée à cette période de l'année et les éco-gardes font leur ramassage et démontent les foyers présents sur les plages.

Lors de la fermeture de l'accès en rive gauche en 2015, le public s'est reporté ici en rive droite toujours dans l'idée de se rapprocher de l'accès à l'eau. Les fermetures de piscines de la région Toulousaine entraînent également un report des personnes au bord des cours d'eau.



Visite Rive gauche – Riverotte

L'accès à l'eau se fait par plusieurs accès dans la ripisylve. Des prélèvements de bois sont effectués sur place et du piétinement lors de l'installation sur les plages.

La ripisylve n'est pas en très bon état, beaucoup d'arbres éparpillés et peu d'espèces typiques, malgré qu'elle soit en lit mineur (non perchée). L'idée de fermer les accès va permettre de favoriser la régénération naturelle.



Discussion

3 clubs de canoë parcourent l'Ariège au niveau de Clermont-le-Fort : Venerque (3 à 4000 descentes par an), Toulouse (> 1000) et Granhota (installation à la Riverotte l'an dernier- 1000).

Un suivi de la ripisylve serait à mettre en place, envisagé à minima sur photo par Nature Midi-Pyrénées mais peut être envisagé dans le cadre de l'animation Natura 2000 par l'ANA (voir protocole envisageable et temps dédié). A noter que la zone n'est pas colonisée par les espèces végétales exotiques invasives (renouée, buddleia).

Suite à donner

- attente réception de l'arrêté attributif d'aide ;
- Nature Midi-Pyrénées nous informe du choix du prestataire et de la mise en place des travaux ;
- une visite de site devra être faite suite aux travaux avant de faire la demande de solde (printemps) ;
- le paiement se fait sur facture acquittée.

Merci à tous les participants pour leur présence.

Annexe II. Bilan technique pour l'accompagnement de la demande de solde du contrat forestier de mise en défens des ramiers de Clermont Le Fort



Bilan technique des opérations menées dans le cadre du contrat forestier de gestion de mise en défens sur les ramiers de Clermont-le-Fort (31) en 2018

N° OSIRIS du contrat Natura 2000 forestier : 227 17 D031 **000001**

Contractant : Nature Midi-Pyrénées

Animateurs du site Natura 2000 'rivière Ariège' : Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO.

1 Contexte

L'association Nature Midi-Pyrénées, en tant que gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale Garonne Ariège a élaboré un plan de gestion : « RNR Confluence Garonne Ariège – Plan de gestion 2017-2021 ». Une partie de ce territoire sur lequel porte ce plan de gestion se situe sur la Zone Spéciale de Conservation FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », entité Rivière Ariège.

Dans le cadre de ce plan de gestion, il était envisagé de travailler sur 2 actions :

- ✓ L'action AC15 intitulée « Protection, restauration et entretien des berges et des végétations riveraines »,
- ✓ L'action AC29 intitulée « Réaménagement du ramier de la Riverotte »

Ces actions avaient pour objectif de canaliser la fréquentation touristique ; c'est pourquoi, il a été proposé de mettre en œuvre cette action dans le cadre de la mesure 7.6 et 8.5 des PDRR et plus précisément *d'un contrat Natura 2000 forestier F10i « Mise en défens de types d'habitats d'intérêt communautaire »*.

2 Bilan des actions réalisées en 2018

Nature Midi-Pyrénées a travaillé sur la canalisation de la fréquentation du public sur le ramier de la Riverotte et les berges d'Ariège au droit du hameau des Fraysses, sur la commune de Clermont-le-Fort (31).



Illustration 1. Ramiers de l'Ariège situés à Clermont-le-Fort

2.1 La contention sur la ripisylve

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise LUCANE en février 2018 (Illustration 2).



Illustration 2. Travaux en cours (MIGADO ©)

Afin de préserver les berges et la végétation riveraine, il était prévu de condamner certains accès existants par des clôtures comprenant des piquets et lisses de Robinier, ainsi que des fils de fer sur les parties basses.

Au niveau des Fraysses, 4 passages ont fait l'objet d'un traitement pour une longueur de clôture 72 ml.

Au niveau du ramier de la Riverotte, 2 passages ont fait l'objet d'une fermeture, pour 9 ml de clôture, ainsi qu'un linéaire de 44 ml en bas de la berge pour éviter le piétinement et l'érosion, soit au total près de 116 m traités (Illustrations 3 et 4).



Illustration 3. Barrières positionnées pour bloquer les accès à la ripisylve côté Fraysses (MIGADO ©)





Illustration 4. Barrières positionnées pour bloquer les accès à la ripisylve côté Riverotte (MIGADO ©)

Annexe III. Compte-rendu de la réunion de l'ASL du 08/12/2017

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
RIVIERE ARIEGE**

**REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE
L'ASL RIVIERE ARIEGE DU 8 DECEMBRE
2017**

COMPTE RENDU

Février 2018

Lieu : Régie Municipale d'Electricité de Saverdun, 6 Rue des Moulins, 09700 SAVERDUN

Date : 8 décembre 201, 14h00 – 15h15

Etaient présents :

Anastacio Joachim, bureau d'études Green Power Design
Benazet Monique, DDT 31
Calléja Philippe, Régie Municipale d'Electricité de Saverdun
Cantos Lilian, SHEMA SA
Clamagirand Jean, SA Ratié Clamagirand
Gilles Jenny, bureau d'études HYDREC
Gouzy Francis, bureau d'études CEPECE, et représente ce jour Faletti Roger
Jenn Jean-Pierre, Association Le Chobot
Messana Laurie, bureau d'études Green Power Design
Pouille Jérôme, DDT 31
Pujo Didier, Agence Française pour la Biodiversité (AFB) 31
Ruffat Philippe, Régie Municipale d'Electricité de Saverdun
Scharffe Jean-Luc, Agence de l'Eau Adour Garonne
Soulard Anne, Association MIGADO

Etaient excusés : Deymier Claude (Commune de Pamiers), Faletti Roger (SNC Ariege Production), Privat Sophie (Bureau d'études S'PACE)

Ordre du jour :

Récapitulatif de l'opération coordonnée pour l'année 2017
Conditions de financement de l'opération coordonnée pour l'année 2018
Questions diverses

1. Récapitulatif de l'opération coordonnée pour l'année 2017

Joachim Anastasio présente les travaux effectués sur les centrales du Moulin de la Ville et du Moulin du Ramier au cours de l'année 2017, qui sont à ce jour en cours de finition.

Les travaux portant sur la dévalaison du Moulin de la Ville sont sur le point d'être achevés. Une grille ichtyocompatible à 26° a été installée à l'entrée de la centrale avec restitution des poissons à la rivière par une goulotte de dévalaison. Le récolement administratif n'a pas encore été fait, mais le sera en tout début d'année 2018.

La passe à poissons du barrage du Ramier a également fait l'objet de travaux pour améliorer la montaison. Ces travaux sont achevés, à l'exception de déflecteurs à ajouter à l'étiage 2018.

Différents avenants portant sur des optimisations des projets ont permis de terminer les travaux à un montant inférieur à celui auxquels ils ont été signés.

Monsieur Clamagirand tient à préciser que malgré les demandes incessantes de l'administration concernant les équipements des centrales, le budget initial annoncé à l'Agence de l'Eau lors de la remise du dossier de subvention a été respecté.

2. Conditions de financement de l'année 2018

La convention d'aide signée entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'ASL doit prendre fin en novembre 2018, et prévoit une fin des travaux en décembre 2017. Trois tranches de travaux sont prévues à l'étiage 2018 :

- Dévalaison du moulin du Ramier
- Montaison du moulin de la Ville
- Grépiac

La question qui est posée à l'Agence est de savoir comment la prorogation sur l'année 2018 doit être instruite pour pallier ce dépassement.

Jean-Luc Scharffe indique qu'il sera possible de recaler les délais pour l'année 2018.

Au-delà du délai, le financement de l'Agence de l'Eau est une question primordiale qui nécessite de faire un point sur la situation.

Au sein de l'ASL, et plus particulièrement avec la maîtrise d'œuvre les budgets ont été recalculés, la centrale de Grépiac respecte l'enveloppe prévue lors de l'évaluation permettant la signature de la convention avec l'Agence de l'eau.

En revanche, suite aux discussions engagés avec l'Administration, les budgets prévus pour les aménagements d'Auterive ne rentrent plus dans l'enveloppe initiale. Cette situation amène l'ASL et le propriétaire de l'ouvrage à faire des choix résultant d'une négociation avec l'administration ; ou envisager que l'Agence puisse accorder de subventionner un dépassement du montant prévu par la convention générale d'aide. Jérôme Pouille indique que la modification du cadre réglementaire en 2013 impose de nouvelles exigences qui ne pouvaient être anticipés lors de la rédaction de l'étude ECOGEA qui a servi de base au chiffrage des travaux pour les aménagements des membres de l'ASL.

Jean Clamagirand indique que les modifications financières qui se dessinent pour les travaux projetés à l'étiage 2018 mettent sa société en grande difficulté, son entrée au sein de l'ASL représentait pour lui un engagement de la SA Ratié-Clamagirand de contribuer à l'amélioration de la continuité écologique. Toutefois, avec un budget initial de 150 000.00 € qui atteint désormais 800 000.00 € ; les choix qui ont été faits par la société auraient peut-être été différents en se laissant la possibilité de vendre l'aménagement. Ce dépassement de budget vient peser autant sur le pétitionnaire que sur l'Agence de l'Eau si la subvention peut supporter la totalité du montant des travaux. Il indique également qu'il entend ne pas être lésé sur cette opération en étant le seul à qui des financements seraient refusés faute de financement en fin d'opération et effectuer des travaux au rabais. Il en est de même pour Monsieur Faletti.

L'ensemble des adhérents de l'ASL s'accorde sur le point que l'opération doit être cohérente en terme d'aménagement de continuité piscicole.

Le budget global prévu par la convention d'aide générale est de 4 millions d'euros de subventions versées sur la totalité de l'opération, en prenant en compte le budget les plus élevés pour les aménagements d'Auterive, le montant de subventions qui viendrait à faire défaut représenterait 200 000 euros de subventions. La question qu'il convient de se poser est de connaître les solutions qui s'offrent à l'ASL pour permettre d'atteindre le juste équilibre entre les propositions techniques et les capacités financières disponibles.

Philippe Calleja questionne Jean-Luc Scharffe pour connaître le positionnement de l'Agence de l'Eau sur un dépassement de ce montant. Au vu des éléments fournis pendant la présente réunion l'Agence de l'Eau sera en mesure de se prononcer sur la possibilité d'accorder un financement supplémentaire.

La consultation des entreprises permettra de connaître de façon précise et définitive les montants de travaux sur les aménagements de Grépiac et d'Auterive, cette consultation doit répondre aux exigences de la maîtrise d'œuvre publique, ce qui porterait le délai de réception de tous les devis dans le courant du premier semestre 2018. Afin d'accélérer le délai pour interroger l'Agence sur le dépassement de l'enveloppe, il pourrait être envisagé de demander des estimatifs aux entreprises sur la base des projets actuels non validés par les services de l'Etat.

3. Divers

Centrale de Grépiac

Francis Gouzy indique que l'objectif est de réaliser les travaux sur la centrale de Grépiac à l'étiage 2018.

Monique Benazet précise que le dossier déposé est un dossier minute, il est attendu le dossier définitif lundi 11 décembre 2017, tout en rappelant que l'avis des services appelle une réponse sous 45 jours.

Didier Pujo tient à souligner que le délai d'instruction dépendra de la qualité du dossier, l'instruction pourra intervenir dans un délai de deux mois si celui-ci n'appelle pas de modification. A ce jour, l'AFB n'a pas eu connaissance d'éléments concernant le dossier. Jenny Gilles confirme qu'il n'y a eu aucun échange en amont, il s'agit d'un projet où tout est neuf en rive droite, la passe à poissons et la dévalaison seront entièrement neuves, de ce fait il apparaît moins de complications en comparaison d'autres projets qu'il était nécessaire d'adapter à l'existant.

Philippe Calleja souhaite que les délais d'instruction puissent permettre de respecter les calendriers qui sont imposés par l'Agence de l'Eau pour le dépôt des dossiers de demande de subvention.

Jean Clamagirand met en avant que l'objectif est de pouvoir mettre en place une coopération permettant à tous les partenaires de trouver des solutions, que ce soit en terme de délai d'instruction, d'avancement des travaux, ou de montant des travaux.

Lilian Cantos indique que le plus problématique du côté des producteurs concernent la commande de la turbine qui est un élément à dissocier des solutions de continuité écologique.

Délai de réalisation

Jean-Luc Scharffe rappelle que les délais de réalisation sont portés jusqu'en 2021 sur la base du Xème programme. L'ASL prévoit de tout mettre en œuvre pour solder ses opérations en 2018 et prévoir une dissolution en 2019, afin de permettre le solde définitif de l'opération de continuité écologique sur l'axe Ariège.

Plus personne ne prenant la parole, le comité de pilotage est clos.

Annexe IV. Compte-rendu de la réunion du 28/03/2018



SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Ariège - Lit mineur

Phase d'animation

Compte-rendu de la réunion sur la thématique de la loutre d'Europe
et du diagnostic de franchissement du barrage de Labarre
du 28 mars 2018

Etaient présents : Frédéric BAYO (ONCFS 09), Jean-Jacques BERNE (DDT 09), Henri DELRIEU (Apra Le Chabot), Franck DUCASSE (Symar Val d'Ariège), Nicolas GOSSELIN (EDF), Jean-Pierre JENN (ANPER-TOS), Vincent LACAZE (ANA - CEN Ariège), Corine LAMACHE (EDF), Jean-Yves LEFRANCOIS (AFB 09), Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Excusés : Benoît BOUCHETAL (Agence de l'Eau Adour-Garonne), Hélène DUPUY (Nature Midi-Pyrénées), Charles PEYRAT (Conseil Départemental 09), Jean-Paul RIERA (SPEMA 09).

Ordre du jour : Discussion des modalités d'action suite au diagnostic de franchissabilité de l'obstacle de Labarre par la loutre d'Europe.

Après un rappel du contexte, à savoir la mortalité d'une loutre par collision avec un véhicule, le 8 avril 2012 à Labarre et la décision prise, lors de la dernière réunion du groupe de travail du 2 avril 2015, d'installer des pièges photographiques en rives droite et gauche du barrage ; Vincent LACAZE a présenté les résultats de ce suivi et les recommandations pressenties (PowerPoint en annexe).

Le barrage de Labarre et la ville de Foix se situent au carrefour d'échanges compliqués de la faune sauvage entre l'Est et l'Ouest du département de l'Ariège. Or on est dans des continuités Est Ouest de chaînons (Plantaurel) et de vallons. La zone urbaine de Foix est un frein au passage de la faune qui chercherait à traverser l'Ariège entre l'Est et l'Ouest (ou inversement).

Bilan du diagnostic :

- Le barrage de Labarre est très franchissable par la faune en rive gauche. Il est difficile de rendre l'accès à la rive gauche plus attractif. Par contre, il serait important de sécuriser les passages permettant l'accès à l'Alsès.

Présence d'épreintes de loutre sur l'aval de l'Alsès, en rive gauche de Labarre et à St Jean de Verges. Il n'est toutefois pas simple de trouver des épreintes sur l'axe Ariège entre St Jean de Verges et Labarre mais ailleurs sur l'axe oui (en aval autour de Pamiers ou en amont de Foix).

- Les itinéraires 2 et 4 ne présentent pas de danger pour la loutre, ils seront à privilégier.

- Par contre, les itinéraires 3 et 7 sont dangereux car ils débouchent sur la route D919 qui ne présente pas d'échappatoire. De plus, il y a des brèches dans le grillage le long de la route, et une série continue de grillages entre l'Ariège et la route ; il serait nécessaire d'installer des ralentisseurs et des panneaux d'information ; car les animaux piégés sur la route ne peuvent pas rejoindre l'Ariège.

- Pour le cas de l'itinéraire 5 : il serait nécessaire d'installer un portail pour bloquer l'accès à la D919, au niveau du pont. En période de fortes eaux, ce passage semble le plus propice aux passages des mammifères (traces de pas observées).

- L'itinéraire 6 débouche sur le portail EDF qu'il serait nécessaire d'obstruer par la mise en place d'un grillage sur la partie basse pour empêcher le franchissement par les petits individus.

Le Conseil départemental travaille sur une estimation des collisions routières, la DIRSO travaille sur les corridors, les passages à faune sur d'autres territoires. Il s'agit de corridors fonctionnels avec un diagnostic en amont de plusieurs écologues. Il n'y a aucun passage de faune sur la RN20.

De plus, l'ANA a mis en place un outil de saisie en ligne sur les collisions routières pour le PNR. Il s'agit d'un outil très simple à utiliser et à renseigner qui concerne les axes routiers à Rimont (D117).

La trame verte et bleue (TVB) est incluse dans les documents d'urbanisme mais ce n'est que le début dans sa prise en compte.

Limite du territoire par rapport à Natura 2000 qui ne s'intéresse qu'au lit mineur mais prend en compte les espèces dans leur aire de répartition. Demande auprès du SCOT à faire remonter au comité de pilotage.

Nécessité d'être le plus en amont possible des nouveaux projets pour une meilleure anticipation.

TDENS du département 09 pour la prise en compte de ces passages à faune ?

Remarques complémentaires : il y a également une grosse problématique d'échanges Est / Ouest pour la faune sauvage au niveau de Tarascon-sur-Ariège et de Saverdun. Il serait intéressant de travailler à l'échelle de la vallée de l'Ariège (cœur du SRCE avec financement de la Région – CEN porteur ?).

Peu de collisions routières depuis de nombreuses années, la dernière a eu lieu aux Cabannes.

Pistes d'actions :

- Rendez-vous à fixer avec le responsable du GU d'EDF et Marie-Charlotte BOUSQUET pour voir les travaux nécessaires sur la propriété d'EDF (installation d'un grillage de 1 m de hauteur en bas du portail pour éviter à la faune de passer sur l'itinéraire 6 et d'un portillon pour fermer l'accès au pont sur l'itinéraire 5).
- Pour l'itinéraire 7, penser à des futurs corridors / passages de faune, installation de ralentisseurs et de panneaux d'information ? à voir avec la DIRSO.

Merci à tous les participants pour leur présence.

Présentation Powerpoint de l'ANA



Problématique du franchissement du barrage EDF de Labarre par la Loutre d'Europe

Action de suivi par pièges photographiques

Vincent LACAZE : Chargé de mission biodiversité à l'ANA

Avec la participation de Frédéric BAYO (ONCFS de l'Ariège), de la Fédération des pêcheurs de l'Ariège et de MIGADO.

Action Natura 2000 : Vermolle le 28 mars 2018

Contexte :

- 8 avril 2012, Cadavre de Loutre trouvé à Labarre sur la D919
- collision avec un Véhicule

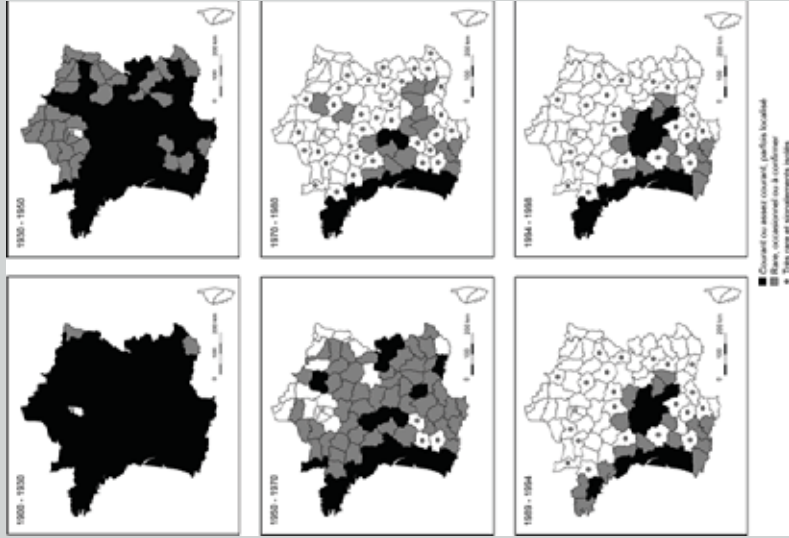
Les collisions routières :

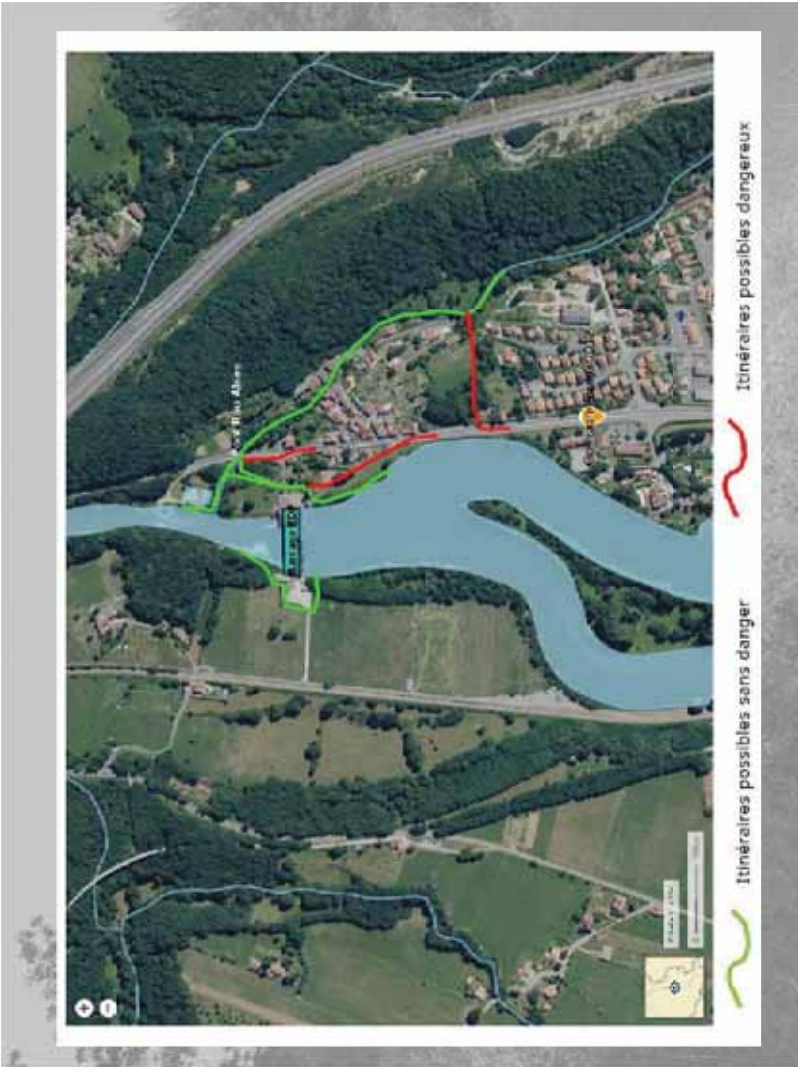
- facteurs de mortalité accidentelle affectant les populations de loutres
- peuvent être accidentelles et ponctuelles
- souvent dues à une infrastructure routière créant un obstacle (ponts)
- un infranchissable (barrages),
- un aménagement du territoire créant une rupture de continuité écologique (zone urbaine).

Ce secteur de l'Ariège comporte toutes les caractéristiques d'un site à fort risque de collision :

- Le Barrage de Labarre seulement franchissable sur les berges
- Les berges du Barrage franchissables seulement sur deux petits passages
- La proximité d'une route très passante en rive droite (lieu de la collision)
- La présence d'un affluent qui traverse une zone urbaine et industrielle
- Un pont pouvant être un obstacle en période de fortes eaux
- Une zone urbaine et industrielle importante (Foix Nord)

Régression de sa répartition en France





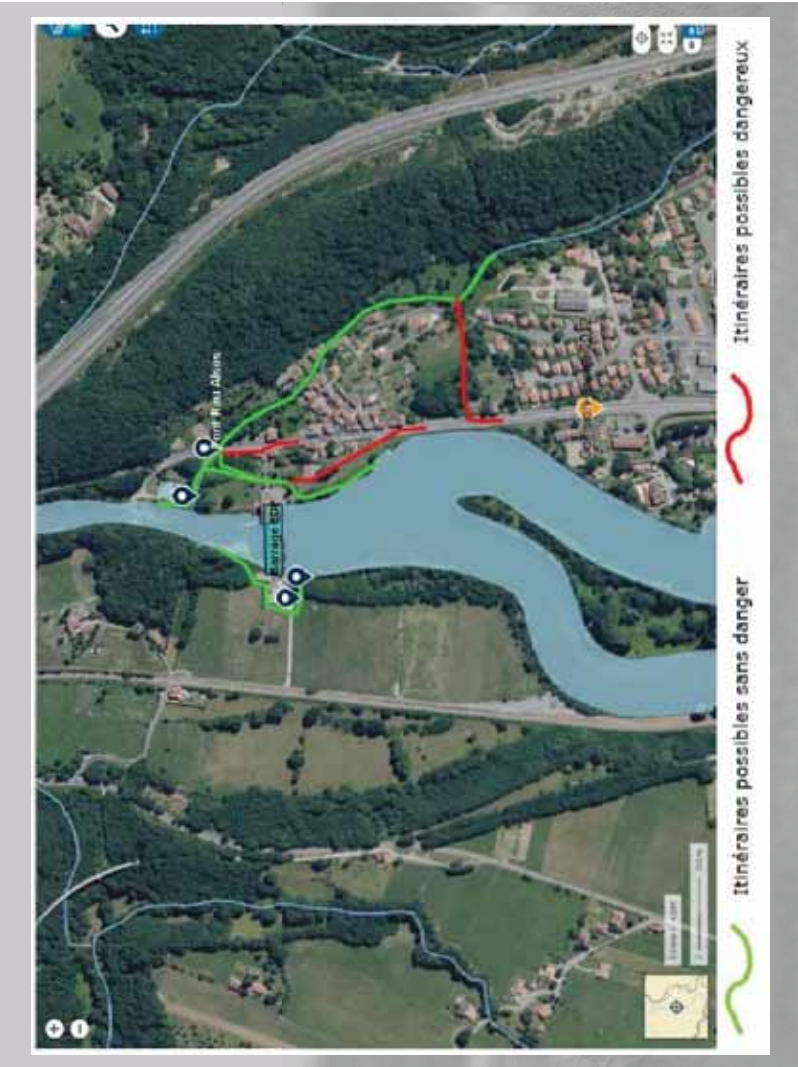
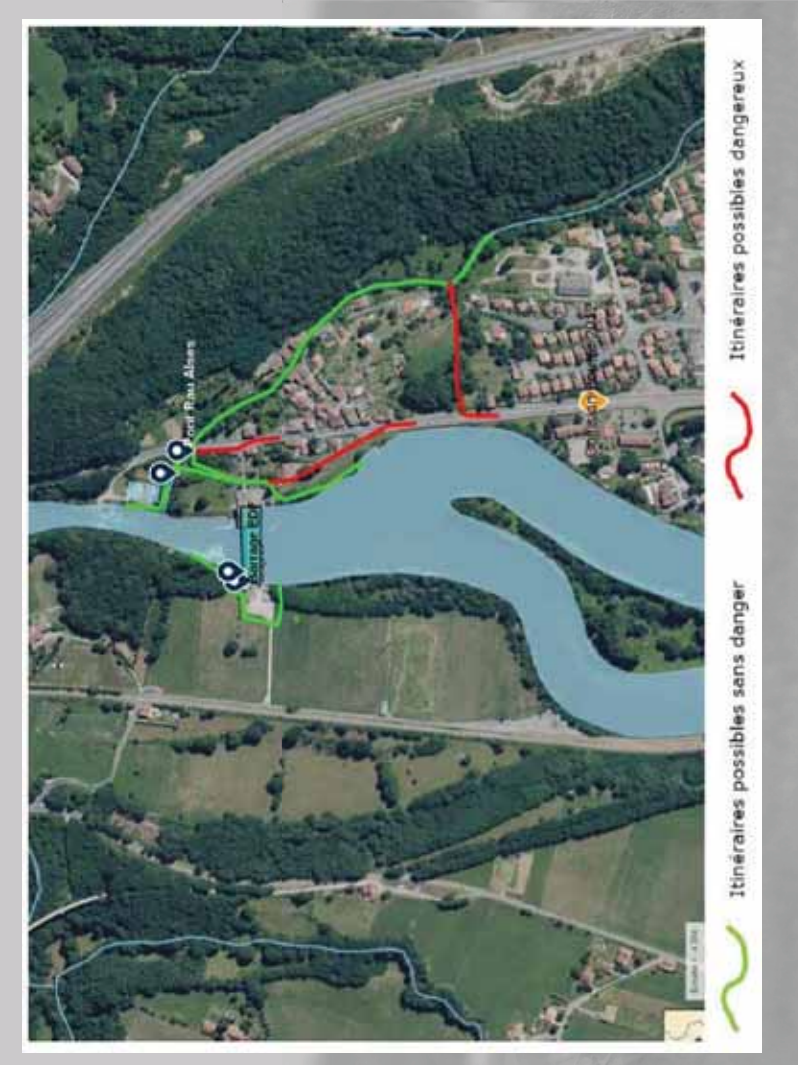
L'équipe Natura 2000 a investi dans deux pièges photos cameras Aide de l'ONCFS pour l'utilisation de deux autres pièges photographiques.

Pièges posés à partir du 16 Décembre 2015 jusqu'au 4 mars 2016
2 pièges photos ONCFS (Bushnell trophy cam) en rive gauche
2 autres ANA (Stealth Cam GX45) en rive droite

Changement d'angle de vue en février



Photo : Michel Quéral - Communimage





contournement du barrage par les mammifères,
la couloir est très marquée et facilement suivable.



pose du second piège photographique sur une couloir importante contournant le barrage.





Piège en rive droite posé en bord de l'Aïses près de la confluence avec l'Arisège.

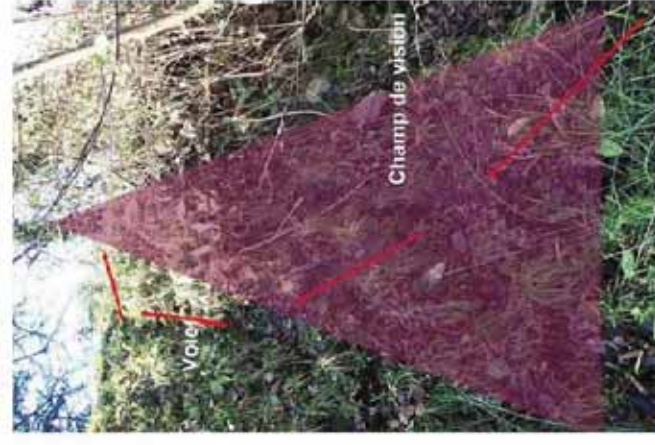


Piège en rive droite posé sur le pont de l'Aïses.





emplacement du piège confluence de l'Alsie et Arisge pour changer d'angle de vue.



déplacement du piège du pont de l'Alsie pour visualiser le passage sur un accès dangereux (gauche)

déplacement d'un piège pour visualiser le passage sur une coulée très fréquentée (droite)

Aucune loutre n'a été observée sur les enregistrements des appareils posés en rive gauche.

de nombreux chats, renards, blaireaux, quelques chèvres et des grives.

Les animaux utilisent bien les voies marquées pour le contournement du barrage.



Analyse des itinéraires possibles.



Le contournement du barrage par la rive gauche; itinéraire 1 ne représente pas de danger. Possible perturbations pendant les travaux en 2012 ?



Itinéraires possibles sans danger

Itinéraires possibles dangereux



itinéraire 2 et variante 4





itinéraire 6



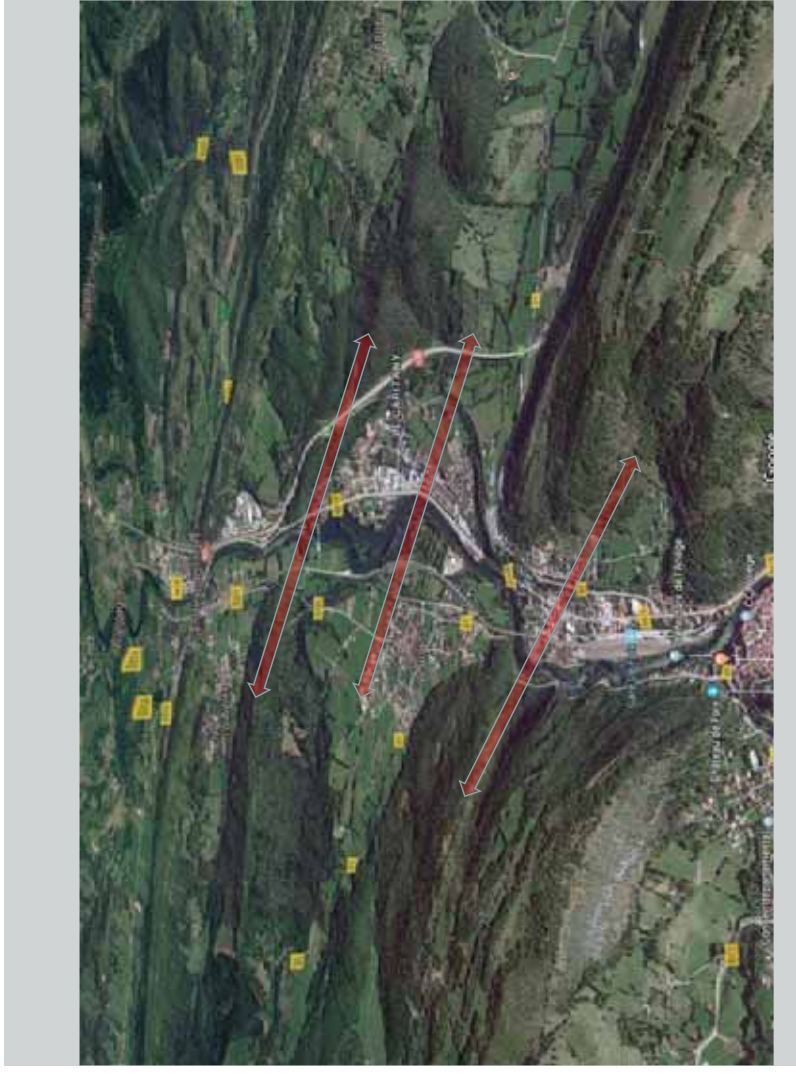
itinéraire 5

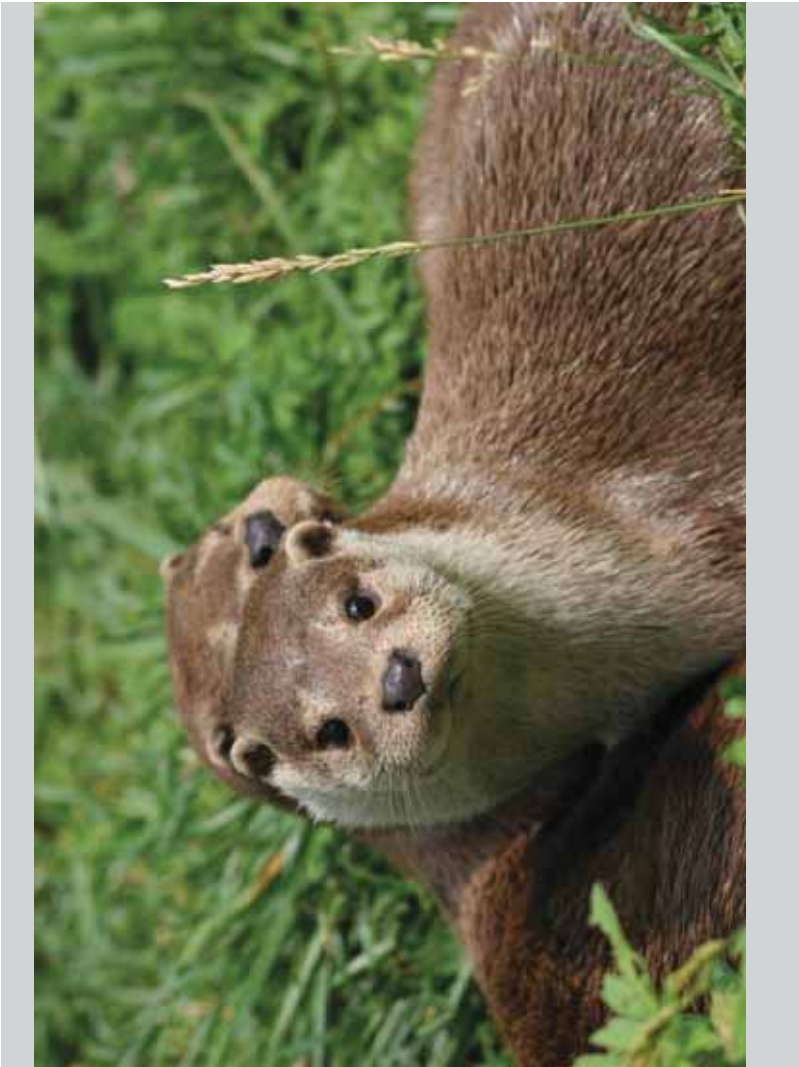


itinéraire 5 et 6



- Pas de photos de loutre
- Pas de nouvelle collision
- Des mesures simples de précaution ...
- Fermer par un portail l'accès au pont – itinéraire 5)
- Fermé le portail de l'entrée EDF toutes les nuits et weekend (itinéraire 6)
- Itinéraire 7 reste un problème sérieux. Aménager des passages à faune restaurer des corridors ?





Annexe V. Compte-rendu de la réunion du 28/03/2018



SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Ariège - Lit mineur

Phase d'animation

Gestion du transport solide sur l'axe Ariège - Suites de l'étude de caractérisation des sédiments des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet - Bilan des investigations de la Fédération de l'Ariège de Pêche du 28/03/2018

Étaient présents : Jean-Jacques BERNE (DDT 09), Henri DELRIEU (Apra Le Chabot), Franck DUCASSE (Symar Val d'Ariège), Nicolas GOSSELIN (EDF), Jean-Pierre JENN (ANPER-TOS), Vincent LACAZE (ANA - CEN Ariège), Corine LAMACHE (EDF), Jean-Yves LEFRANCOIS (AFB 09), Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Excusés : Benoît BOUCHETAL (Agence de l'Eau Adour-Garonne), Hélène DUPUY (Nature Midi-Pyrénées), Charles PEYRAT (Conseil Départemental 09), Jean-Paul RIERA (SPEMA 09).

Ordre du jour : Suites de l'étude de caractérisation des sédiments de Labarre et Mercus-Garrabet menée en 2010-2011 par la Fédération de l'Ariège de Pêche en tant qu'animateur Natura 2000 – Bilan des prélèvements complémentaires réalisés par la Fédération de l'Ariège de Pêche

Allan YOTTE fait un rappel de la démarche menée dans le cadre de l'animation Natura 2000 et présente les résultats des prélèvements complémentaires réalisés par la Fédération de Pêche (présentation jointe au présent compte-rendu). En 2016, la Fédération de Pêche a proposé d'intégrer la retenue de Labarre dans le réseau de suivi de la qualité des eaux des lacs de moins de 50 Ha piloté par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (13 Fédérations de pêche ont adhéré et elles suivent entre 1 et 3 plans d'eau).

Pour rappel, l'étude menée en 2010-2011 comportait 2 phases :

- la première concernait *l'étude des sédiments de la retenue de Labarre et de Marcus-Garrabet* ;
- la seconde concernait *les solutions de gestion des sédiments des retenues de Labarre et Mercus-Garrabet*. L'objectif était de lister l'ensemble des solutions techniquement envisageables permettant la gestion des sédiments de ces retenues : transparence, curage, aspiration des sédiments... Chaque solution devait ensuite être étudiée du point de vue économique et écologique (impact / avantages environnementaux).

Questions – discussion

- la STEP Foix-Vernajoul ne collectait que les eaux de Foix avant sa réfection, maintenant elle collecte la ville de Foix et les communes environnantes, ce qui a entraîné une augmentation des quantités rejetées dans le milieu récepteur. La problématique des rejets de la station dans une retenue, même avec une épuration optimisée, est toujours d'actualité. La création d'un seuil et d'une rivière de contournement permettrait d'éviter le rejet de la station dans la retenue (remarque du CHABOT).

- question de l'impact du soutien d'étiage sur la température de l'eau.

- problématique de blooms algaux qui ont existé par le passé, souvent au mois de septembre. Avant 2014, il y avait souvent un biofilm blanc à la surface de l'eau à différentes périodes de l'année. Question sur le raccordement du camping à la STEP ? Il n'y a pas de profil de baignade sur la retenue, uniquement du pédalo et du kayak.

-le chenal de navigation est très peu profond. Il y a régulièrement des demandes d'activités nautiques sur la retenue de Labarre. S'il y a une extraction des sédiments, quel devenir pour les matériaux ? 4 bathymétries ont été réalisées depuis 1995 montrant qu'un profil d'équilibre est atteint. L'ouvrage n'est pas soumis à une visite décennale, fonctionnement au fil de l'eau.

Dernière année de transparence : 1999, le milieu aval est devenu abiotique sur une dizaine de kilomètres. Il a fallu 10 ans pour que les peuplements se reforment, d'où une vigilance du groupe technique Natura 2000.

Le déficit sédimentaire en aval de la retenue est marqué. Il y a actuellement une étude EDF sur le volet sédimentaire, montrant une absence de gros stock sédimentaire en amont des retenues de Labarre et de Mercus. Les sédiments ne se déplacent pas, il n'y a pas d'apport latéral (routes, RTM, forêts) ce qui stérilise les cours d'eau.

- la phase II de l'étude n'a pas pu être menée par manque de moyens financiers.

- Lien avec la PKD ? les colonies de bryozoaires potentiellement présentes dans la retenue de Labarre peuvent être un relais de la propagation de la maladie vers l'aval.

Merci à tous les participants pour leur présence.

Présentation Powerpoint de la Fédération de Pêche de l'Ariège

DIAGNOSE DU LAC DE LABARRE

SUIVI AEAG DES MASSES D'EAU <50 Ha

CONTEXTE

- 2008 : COTECH « Réflexion sur le transport solide » - EDF présentait la situation sédimentaire des retenues de Mercus Garrabet et de Labarre - Suite à cette réunion volonté du COTECH d'étudier les solutions alternatives aux transparences
 - Phase 1 : Caractérisation de la qualité des sédiments
 - Phase 2 : Etude des solutions alternatives aux transparences
- 2009 : constitution du dossier de financement, validation du cahier des charges et consultation des entreprises pour la phase 1
- 2009/2010 : étude des 2 retenues et rendu des résultats de la phase 1
- 2011 : Pas de phase 2 (ni 2 bis : phytoplanctons) : absence de financement
- 2015 : AEAG/UFBAG/ FDAAPPMA création du réseau de suivi des lacs <50ha
- 2016 : Suivi du lac de Labarre FDAAPPMA09 – approche complémentaire à l'étude Natura 2000

RAPPEL ETUDE LABARRE/MERCUS NATURA 2000

Enjeu : Améliorer la connaissance de la qualité sédimentaire et du fonctionnement des retenues de Mercus Garrabet et de Labarre. Créer un outil d'aide à la décision dans le cadre des futures demandes d'autorisation de « transparence ».

La question posée : Aujourd'hui quel serait le risque d'impact sur les habitats et les espèces en cas de transfert des sédiments à l'aval des 2 retenues. Sont ils potentiellement écotoxiques ?

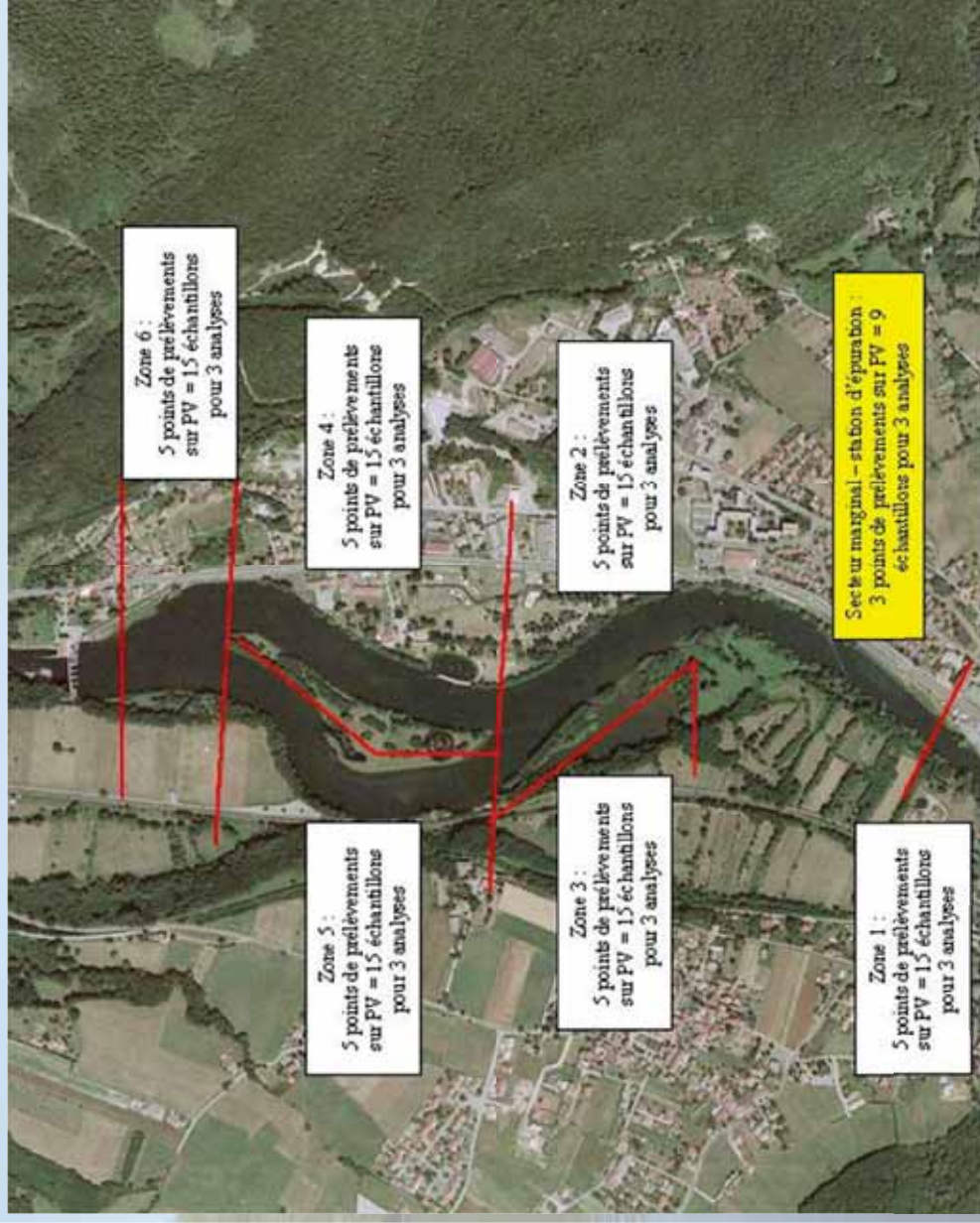
DESRIPTIF DE L'ETUDE

3 compartiments :

- ✓ Sédiments
- ✓ Physico-chimie des eaux (teneurs en nutriments, matière organique, PCB, HAP, éléments traces métalliques, pesticides...)
- ✓ Compartiment biotique (IOBL, trophie des eaux).

Chacune des retenues à fait l'objet de 3 campagnes en juin, août et septembre

RAPPEL SUR LE DEROULEMENT DU SUIVI



MESURES DE TERRAIN : S1 à S6

CHIMIE DE L'EAU : S1, S2b (STEP), S6
Surface et fond

PHYTOPLANCTON : S1 à S7

ZOOPLANCTON : S2 et S6

PRINCIPAUX RESULTATS

PHYSICO-CHEMIE DE L'EAU (IDEAUX)

- Le régime hydrologique joue un rôle fort en brassant et en homogénéisant la masse d'eau. Ce phénomène conditionne le fonctionnement du milieu ;
- On identifie des sources d'impacts anthropiques, à la fois diffus (en provenance de l'amont) et ponctuels: STEP, débordement réseau Z1, voire très certainement saturation du réseau de collecte lors des fortes pluies ;
- Les teneurs en nutriments (notamment phosphorés) représentent des facteurs d'enrichissement et d'eutrophisation.

PRINCIPAUX RESULTATS

PHYTOPLANCTON (IDEAUX)

- Si la domination des diatomées est finalement logique (développement in situ dans un contexte de profil thermique relativement bas, arrachement au substrat amont, silice non limitante), la sous-représentativité des chlorophytes est flagrante, y compris pour la zone 3 où elles devraient proliférer ;
- Le rôle de l'hydrodynamisme est évident, notamment au travers du maintien en suspension de diatomées que leur squelette siliceux amène naturellement à sédimenter ;

PRINCIPAUX RESULTATS

PHYTOPLANCTON (SUITE)

- . La diversité est intéressante, mais on observe la domination de genres particuliers:
 - *Melosira*, diatomée - grande faculté d'adaptation et supplante les autres genres en situation de stress.
 - *Nitzschia*, diatomée saprophile, que l'on observe souvent dans les milieux riches.
 - *Zygnema*, *Spirogyra*, *Vaucheria*, chlorophytes qui sont des cellules-souches d'algues filamenteuses. Abondantes en début de suivi, notamment dans la zone 3. Leur intérêt trophique est limité.

Il existe une distorsion marquée entre l'Indice Planctonique qui est de 13, et qui souligne donc en théorie le caractère oligotrophe du milieu, et la présence de ces genres plutôt indicateurs de richesse voire de dysfonctionnements. Ce paradoxe apparent est lié au fonctionnement hydrologique que l'on ne peut qualifier de strictement lentique.

PRINCIPAUX RESULTATS

ZOOPLANCTON (IDEAUX)

- La domination des rotifères = existence d'une certaine instabilité trophique, ce que l'on doit à des facteurs physiques mais aussi possiblement à l'influence de composés chimiques (nutriments, polluants).
- Le régime alimentaire des rotifères est très varié (phytoplancton, particules organiques inertes, ciliés, bactéries, champignons), ce qui leur confère une bonne capacité d'adaptation. En outre, ils présentent une tolérance plutôt élevée à la présence de polluants.
- A l'inverse, les calanides typiques des milieux oligotrophes sont très peu représentés (3% en moyenne). Il faut aussi noter la sous-représentation des cladocères (brouteurs) avec 6% seulement de l'effectif total moyen.

En conclusion, ce peuplement est plutôt caractéristique d'un milieu riche et organique.

PRINCIPAUX RESULTATS

Indice Oligochètes (IOBL) (Iris Consultants)

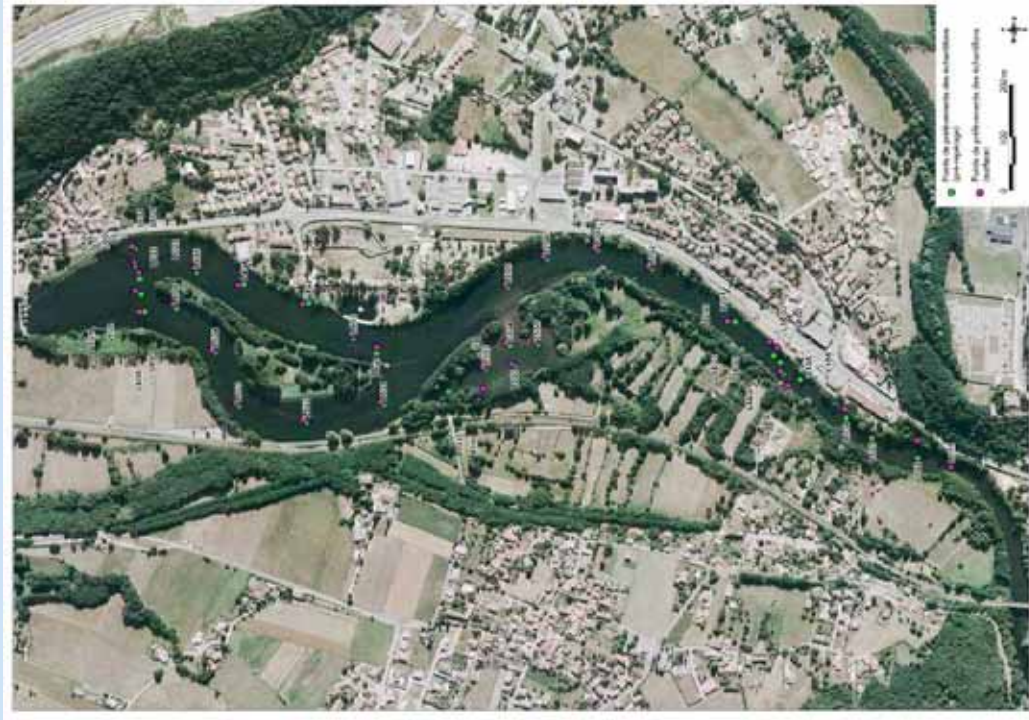
Le potentiel métabolique des sédiments, c'est-à-dire leur aptitude à digérer la charge biodégradable accumulée, est élevé sur l'ensemble des points échantillonnés. Ce résultat suggère l'**absence de dystrophie**. Le niveau est globalement **légèrement supérieur sur la retenue de Labarre** par rapport à celle de Garrabet. Cette différence provient principalement d'une richesse taxonomique plus élevée sur la retenue de Labarre alors que la densité ne varie pas de manière significative d'une retenue à l'autre.

Indicateur BIOMAC

Les optimums trophiques les mieux représentés parmi les taxons récoltés dans les deux retenues correspondent aux niveaux **eutrophe** (*Asellidae*, *Chironomus*, *Glossiphoniidae*, *Ilyodrilus templetoni*), **mésoeutrophe** (*Procladius*, *Prodiamesa olivacea*, *Slavina appendiculata*, *Stylaria lacustris*) et **mésotrophe** (*Aulodrilus*, *Paratendipes*, *Sergentia*).



COMPOSITION CHIMIQUE SEDIMENTAIRE (ANTEA GROUP)



JRA 2000 – le 28 mars 2018

Sédiments

- Les polluants ont été recherchés parmi les classes de produits suivantes :
 - ✓ Produits phytosanitaires (pesticides, herbicides)
 - ✓ Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)
 - ✓ Polychlorobiphényles (PCB)
 - ✓ Éléments traces métalliques (« métaux lourds »).

- Les normes en vigueur pour ces produits sont difficiles à exploiter :

1. devenir des sédiments ou des boues (seuil terres S1 défini par la Directive du 9/08/2006 qui correspond au niveau à prendre en compte lors des analyses de sédiments extraits de cours d'eau ou de canaux)
2. seuil d'innocuité théorique en dessous du premier seuil N1, mais celui-ci ne concerne que les milieux estuariens

L'écart entre ces deux niveaux est très important, et il est difficile de visualiser précisément les impacts d'une qualité sédimentaire, sauf à explorer la bioaccumulation trophique (cas des PCB). De ce fait, le repère pris par ANTEA pour qualifier les impacts fait-il référence au bruit de fond enregistré sur l'axe Ariège, approche qui paraît être la plus logique. A été ajouté le seuil S1 pour son caractère référentiel sur le plan réglementaire.

CONCLUSIONS SEDIMENTS :

La présence de polluants potentiellement impactants est avérée.

Les concentrations relevées correspondent à des seuils admissibles, hormis pour certains métaux lourds au niveau desquels l'impact est net et spatialisé : STEP pour Labarre. Notons également la présence de HAP en quantité importante dans la zone aval de Labarre.

Dominance de pollutions profondes à très profondes = apports de polluants chimiques plus importants par le passé qu'à l'heure actuelle. Sauf : certains marqueurs superficiels dont la présence est liée notamment au fonctionnement de la STEP.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES ETUDE NATURA 2000

QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE CES SÉRIES D'ANALYSES ?

➤ Fonctionnement physique des retenues:

- ✓ Une grande sensibilité au régime pluvial qui modifie en très peu de temps les conditions du milieu
- ✓ Un fonctionnement mixte, qui associe des espèces lenticques (phytoplancton, zooplancton, invertébrés benthiques) et un fonctionnement hydrodynamique parfois totalement artificialisé
- Impacts anthropiques directs et plus ou moins permanents :
Une certaine richesse en nutriments, et l'existence de pics directs correspondant à des rejets d'effluents domestiques pré ou post traitement

- « Cascade » d'eaux usées correspondant sans doute à un débordement du réseau en zone 1 de Labarre
- Rejets de la STEP en rive gauche de Labarre
- La mise en évidence d'impacts ponctuels à l'amont de Labarre au cours de phénomènes pluvieux marqués (saturation du système collectif liée à une mauvaise gestion du séparatif?)

CONCLUSIONS GÉNÉRALES ETUDE NATURA 2000

En conséquence, la stimulation du fonctionnement de l'écosystème que l'on perçoit à plusieurs niveaux :

- Une production de phytoplancton parfois importante
- Des peuplements zooplanctoniques déséquilibrés mais relativement importants dans le contexte
- Le développement d'une faune benthique orientée vers des taxons caractéristiques de milieux mésotrophes à eutrophes
- Une teneur en carbone et MES qui peut aller crescendo de l'amont vers l'aval

Sur la qualité du sédiment :

- ✓ L'absence de pesticides en quantité significative
- ✓ La présence modérée (en moyenne) de HAP et PCB
- ✓ Des concentrations en ETM ponctuellement importantes

Des teneurs non négligeables et assez fréquemment significatives mais pour l'essentiel inférieures au niveau S1.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES ETUDE NATURA 2000

QUELS SONT LES IMPACTS MIS EN EVIDENCE?

Au vu des résultats d'analyses, certains déséquilibres peuvent être pressentis :

- ✓ Les teneurs en nutriments, source d'eutrophisation.
- ✓ La richesse du contexte trouve une expression directe sur la qualité sédimentaire (part « richesse » de l'IOBL, taxons de la métrique Biomac typiques des milieux mésotrophes à eutrophes, teneurs en nutriments)
- ✓ Zooplancton orienté vers des espèces de petite taille, qui sont les plus réactives et adaptables
- ✓ Structuration du peuplement phytoplanctonique qui pose interrogation

SUIVI AGENCE/FDAAPPMA

LABARRE 2016

Cadre : convention l'Agence de l'Eau Adour Garonne/FDAAPPMA09 (2015 à 2017)

Financement : AEAG/Collectivité piscicole

Objet : évaluation de la qualité des plans d'eau <50 ha dont la gestion est assurée par la fédération de pêche et de protection du milieu aquatique.

Protocole : utilisation d'outils pertinents au regard de la faible superficie, et cohérents avec les évaluations menées aux niveaux national et européen sur les plans d'eau de plus de 50 ha.

METHODOLOGIE

- Une seule station de mesure est requise, localisée à la verticale du point de plus grande profondeur
- 4 campagnes saisonnières
- 3 Compartiments :
 - ✓ Analyses et prélèvements : physico-chimie et chimie des eaux brutes, des sédiments et des eaux interstitielles
 - ✓ Biologie : phytoplancton
 - ✓ Hydromorphologie : Bathymétrie, CHARLI et ALBER

PHYSICO-CHEMIE ET TROPHIE

L'Arrêté d'évaluation du 27/07/2015 propose des seuils d'interprétation des résultats pour différents paramètres suivis sur eau brute : physico-chimie, micropolluants organiques et minéraux (pesticides, métaux, hydrocarbures)

Liste des paramètres mesurés sur l'eau

Code	Paramètre	Code	Unité
1301	Température de l'Eau	1301	°C
1302	Potentiel en Hydrogène (pH)	1302	unité pH
1303	Conductivité à 25°C	1303	µS/cm
1332	Limpidité - Disque de Secchi	1332	m
1311	Oxygène dissous	1311	mg(O2)/L
1312	Taux de saturation en oxygène	1312	%
Code	Paramètre	Code	Unité
1295	Turbidité	1295	NFU
1305	Matières en suspension	1305	mg/L
1313	DBO5	1313	mg(O2)/L
1319	Azote Kjeldahl	1319	mg(N)/L
1335	Ammonium	1335	mg(NH4)/L
1339	Nitrites	1339	mg(NO2)/L
1340	Nitrates	1340	mg(NO3)/L
1342	Silice dissoute	1342	mg(SiO3)/L
1350	Phosphore total	1350	mg(P)/L
1433	Orthophosphates	1433	mg(PO4)/L
1436	Phéopigments	1436	µg/L
1439	Chlorophylle a	1439	µg/L
1841	Carbone Organique	1841	mg(C)/L
Code	Paramètre	Code	Unité
1337	Chlorures	1337	mg(Cl)/L
1372	Magnésium	1372	mg(Mg)/L
1367	Potassium	1367	mg(K)/L
1375	Sodium	1375	mg(Na)/L
1338	Sulfates	1338	mg(SO4)/L
1374	Calcium	1374	mg(Ca)/L
1327	Hydrogénocarbonates	1327	mg(HCO3)/L
1345	Dureté	1345	°F
1346	TA	1346	°F
1347	TAC	1347	°F

PHYSICO-CHEMIE ET TROPHIE

Groupe	Paramètre	CODE	Unité
Groupe 2	Ammonium	1335	mg(NH4)/L
	Orthophosphates (PO4)	1433	mg(PO4)/L
	Phosphore total	1350	mg(P)/L

Liste des paramètres mesurés sur l'eau interstitielle

Groupe	Paramètre	CODE	Unité
Groupe 2	Azote Kjeldahl	1319	mg(N)/Kg
	Phosphore total	1350	mg(P)/Kg
Groupe 5	< 2 µm	2843	%
	2 µm - 63 µm	3371	%
	63 µm - 2 mm	3372	%
	> 2 mm	3373	%
Groupe 6	Aluminium	1370	(mg/kg MS)
	Fer	1393	(mg/kg MS)
	Manganèse	1394	(mg/kg MS)

Liste des paramètres mesurés sur les sédiments

Diagnostic rapide (CEMAGREF) :

- Indices spécifiques (1 paramètre)
- Indices fonctionnels (plusieurs paramètres)

Données	Unité / Format	Remarque
Nutrition	Échelle de 0 (ultra oligotrophie) à 100 (hyper eutrophie)	Chimie sur eau
Production	Idem	Chimie sur eau
Dégradation	Idem	Chimie sur eau
Stockage MO sédiment	Idem	Chimie sur sédiment
Stockage minéraux sédiment	Idem	Chimie sur sédiment
Relargage	Idem	Chimie sur sédiment

Trophie – Classification de l’OCDE

	Etats trophiques	Ultra-oligotrophe	Oligotrophe	Mésotrophe	Eutrophe	Hype reutrophe
P _{tot}	(moy) en µg/l	<4	<10	11232	35-100	>100
Chlorophylle a	(moy) en µg/l	<1.0	<2.5	2.5-8.0	45870	>25
	(max) en µg/l	<2.5	<8.0	8.0-25	25-75	>75
Transparence	(moy) en mètres	>12	>6	41339	3-1.5	<1.5
	(min) en mètres	>6	>3	3-1.5	1.5-0.7	<0.7

BIOLOGIE

Le bon état biologique est évalué par le biais d'indices biologiques qui permettent de comparer l'état d'une communauté animale ou végétale à une situation de référence connue pour un milieu non perturbé.



L'IPLAC : Indice Phytoplanktonique Lacustre (Asconit)

2 métriques Métrique de Biomasse Algale totale (MBA) et Métrique de Composition Spécifique (MCS)

HYDROMORPHOLOGIE

Le protocole CHARLI (Caractérisation des Habitats des Rives et du Littoral). Il vise à caractériser les habitats des rives et du littoral sur le pourtour d'un plan d'eau, et à calculer des indicateurs rendant compte de leur variabilité naturelle.

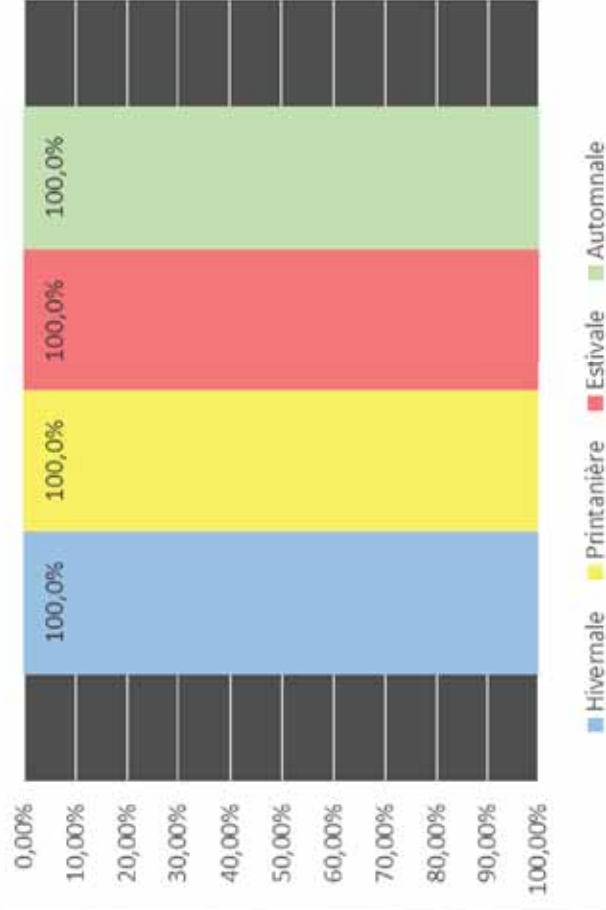
Le protocole ALBER (Altération des Berges) vise à répertorier les modifications anthropiques des berges sur le contour d'un plan d'eau, et à proposer des indicateurs synthétiques d'altération.

Compartiments	Paramètres	Hiver Le 21/03/2016	Printemps Le 18/05/2016	Été Le 08/08/2016	Automne Le 18/10/2016
Paramètres in situ	transparence, température, oxygène dissous, saturation en O ₂ dissous, pH, conductivité, profondeur	X	X	X	X
Physico-chimie de l'eau (cf liste)	sur eau brute : DBO ₅ , NKJ, P total, MEST, turbidité, chlorophylle a, phéopigments	X	X	X	X
	sur eau filtrée : silice, NH ₄ ⁺ , NO ₂ ⁻ , NO ₃ ⁻ , PO ₄ ³⁻ , COD,	X	X	X	X
Physico-chimie des sédiments (cf liste)	sur eau brute : chlorures, sulfates, bicarbonates, calcium, magnésium, sodium, potassium, dureté TH, TA ou TAC	X			
	sur eau interstitielle : PO ₄ ³⁻ , phosphore total, NH ₄ ⁺			X	
IPLAC	sur phase solide : granulométrie, perte au feu, carbone organique total, azote organique, phosphore total, aluminium, fer, manganèse.			X	
	Phytoplancton	X	X	X	X
	Bathymétrie		Le 22/03/2017		
	ALBER		Le 22/03/2017		
Morphologie	CHARLI		Le 22/03/2017		

RESULTATS

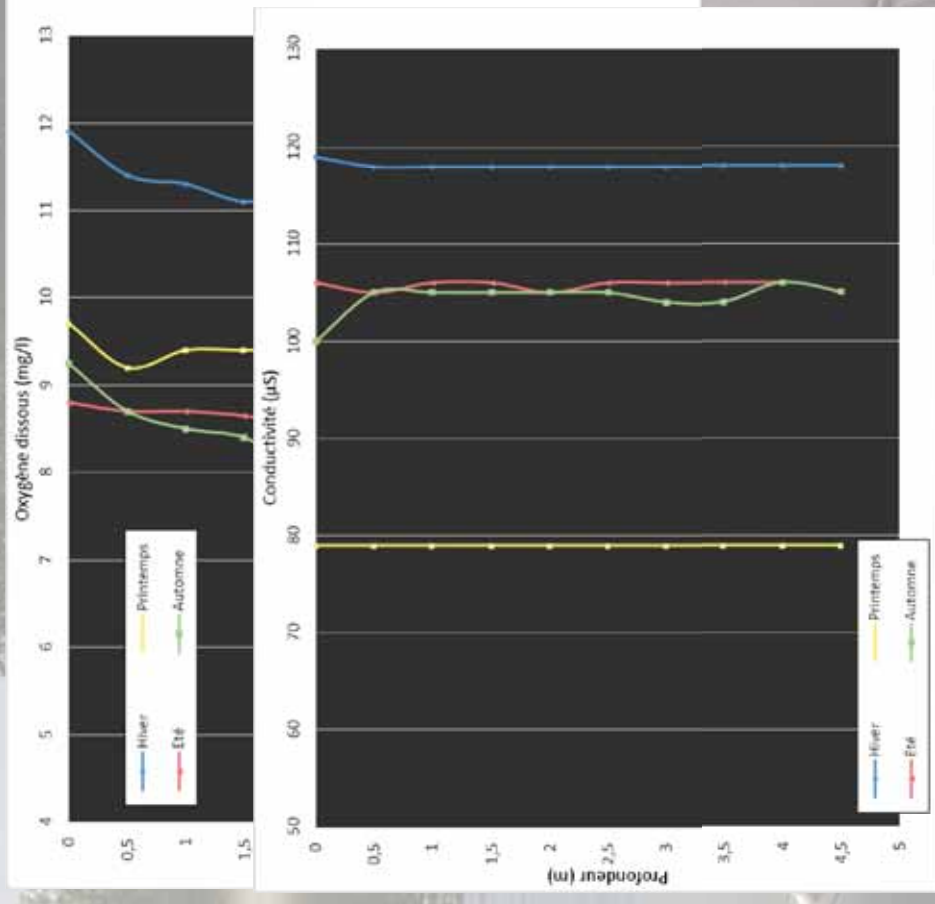
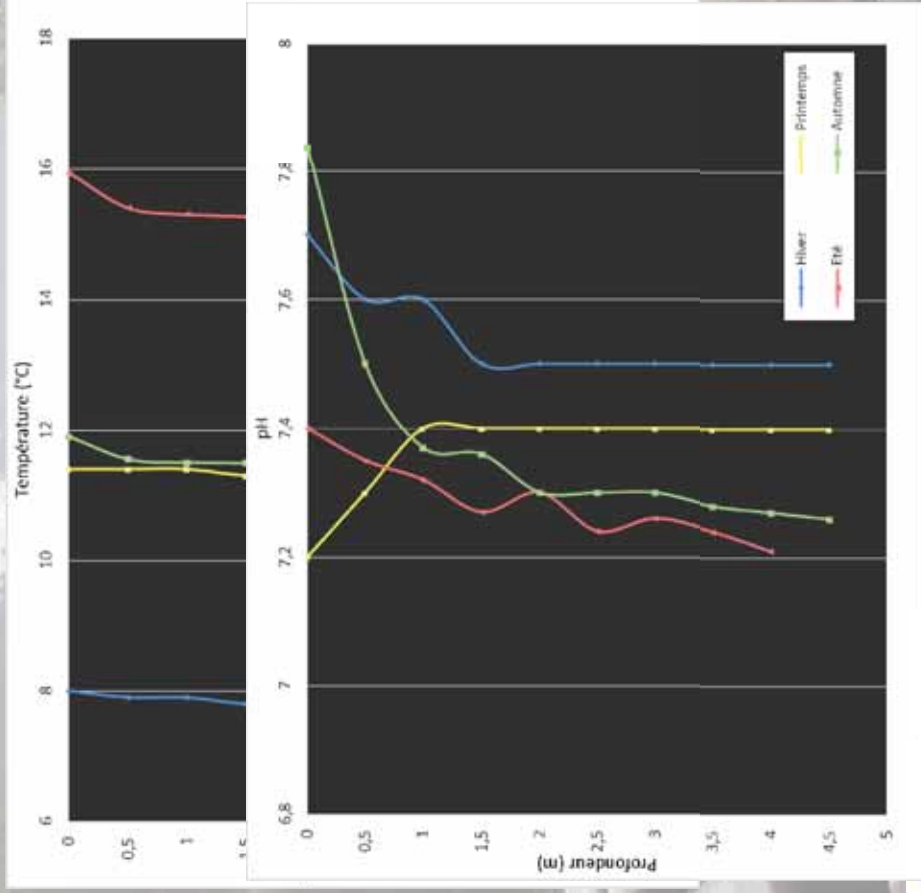
DONNEES PHYSICO-CHEMIQUES ET CHIMIQUES

Taux de pénétration de la lumière



- La transparence (Secchi) est forte et oscille selon les campagnes entre 2.1 m (hiver) et 3.7 m (automne).
- La zone euphotique atteint le fond en toutes saisons.

PROFILS VERTICAUX



Résultats des analyses physico-chimiques sur eaux brutes

Nom du plan d'eau :	Variables :		Valeurs des campagnes				
	Labarre	Zmoy =	1,9	m	Hiver	Printemps	Été
Code STQL :	Phosphore total (médiane) =	21	µgP/l	25	10	25	17
/	Ammonium (valeur max.) =	61	µgNH ₄ /l	52	35,8	35,1	61
Année de suivi :	Profondeur disque Secchi (médiane) =	2,75	m	2,1	3,3	2,2	3,7
2016	Nitrates (valeur max.) =	1790	µgNO ₃ /l	1790	957	1120	941

Très bonne qualité générale. Aucun paramètre déclassant sur les eaux de surface.

Ammonium (valeur max.)	µgNH ₄ /l	Très bon-Bon	223,58	-0,248	199,25	-0,223	190,68	157,14	157,1
		Bon-Moyen	290,91	-0,245	283,69	-0,185	248,58	232,97	233,0
		Moyen-Médiocre	378,71	-0,241	404,53	-0,145	324,43	346,66	324,4
		Médiocre-Mauvais	494,03	-0,238	578,19	-0,106	424,04	516,48	424,0
Profondeur disque Secchi (médiane)	m	Très bon-Bon	1,1741	0,284	0,9989	0,277	1,41	1,34	1,41
		Bon-Moyen	0,8703	0,279	0,6492	0,228	1,04	0,83	1,04
		Moyen-Médiocre	0,6447	0,275	0,4208	0,18	0,77	0,51	0,77
		Médiocre-Mauvais	0,4766	0,271	0,2722	0,131	0,57	0,31	0,57
						Z _{moy} ≤ 15		Z _{moy} > 15	
Nitrates (valeur max.)	µgNO ₃ /l	Très bon-Bon					2200	1200	
		Bon-Moyen					5300	2600	
		Moyen-Médiocre					12600	5600	
		Médiocre-Mauvais					30100	12100	

Résultats des analyses physico-chimiques sur eaux interstitielles

Eau interstitielle					Résultats
NH4 mgN/l	≤ 3	8	14	20	>20
PO4 mgP/l	≤ 0,1	0,4	0,8	1,6	>1,6

Résultats des analyses physico-chimiques sur sédiments

Phase solide sur poids sec (taille inférieure à 63 µ)						Résultats
C organique particulaire mgC/g	≤ 25	50	100	200	>200	87,50
N total particulaire mgN/g	≤ 2,5	5	10	20	>20	7,24
P total particulaire mgP/g	≤ 0,8	1,1	1,5	2	>2	1,21

Dichotomie entre les eaux de surface de l'Ariège de très bonne qualité (station 05172900 du « pont du Diable »), et les sédiments lacustres, source potentielle d'apports conséquents en nutriments

TROPHIE

Classification trophique des lacs (OCDE, 1982)

Nom du plan d'eau : Labarre		Code STQL : /			Département : Ariège (09)		Année suivi : 2016	
Paramètres		Ultra-oligotrophique	Oligotrophique	Mésotrophique	Eutrophique	Hyper-trophique	Résultats	Classe trophique
Phosphore total	Moyenne annuelle de phosphore total (mg/l)	<0,004	<0,010	0,01 - 0,035	0,035 - 0,100	>0,100	0,02	Mésotrophe
Chlorophylle a	Moyenne annuelle chlorophylle a (µg/l)	<1	<2,5	2,5-8	8-25	>25	1,67	Oligotrophe
	Maximum annuel chlorophylle a (µg/l)	<2,5	<8	8-25	25-75	>75	4,10	Oligotrophe
Transparence	Moyenne annuelle de profondeur au disque de Secchi (m)	>12	>6	6-3	3-1,5	<1,5	2,83	Eutrophe
	Minimum annuel de profondeur au disque de Secchi (m)	>6	>3	3-1,5	1,5-0,7	<0,7	2,10	Mésotrophe

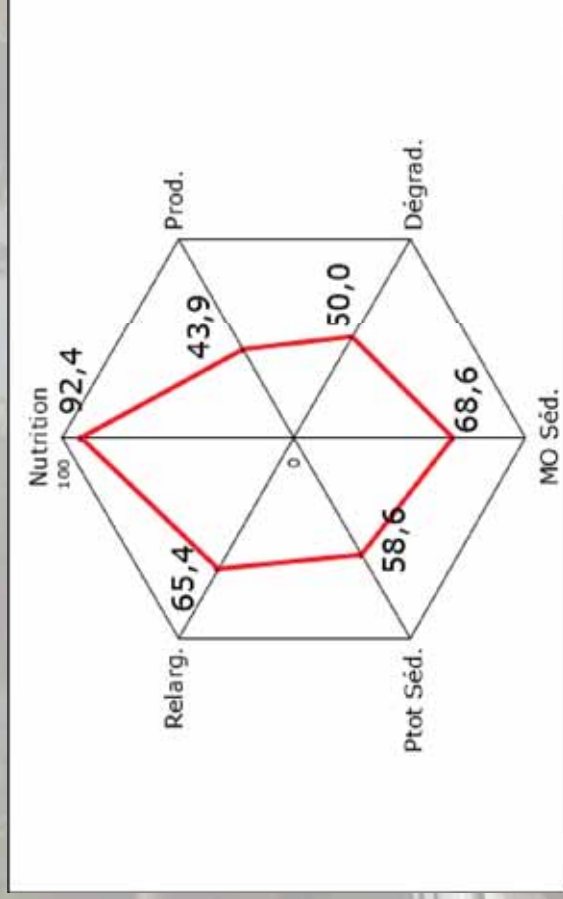
DIAGNOSE RAPIDE

Nette dissymétrie.

4 indices sur 6 ont une valeur supérieure à 50 = importants flux de matières

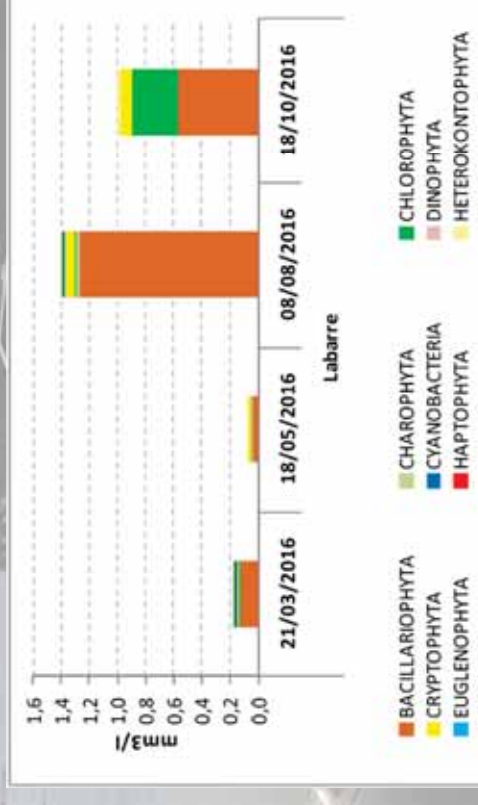
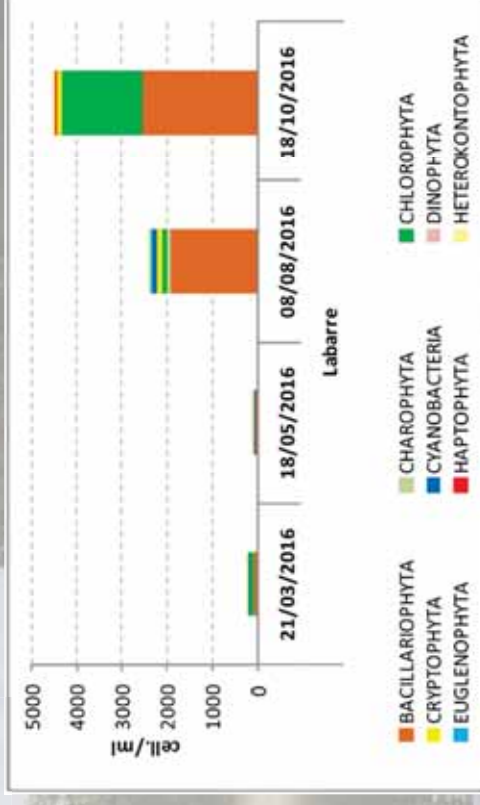
La production reste modérée : débit de l'Ariège alimentant le lac = temps de séjour probablement limité (à déterminer) et thermie préservée.

Dans le cas d'un système clos, il est fort probable que les indices de production et de dégradation seraient supérieurs tant le potentiel en nutriments est important.



PHYTOPLANCTON

- Bonne richesse spécifique (40 taxons en moy. par récolte) mais faibles biovolumes
- Les diatomées sont les plus diversifiées
- Cortège d'espèces des milieux lacustres avec charge nutriments modérée



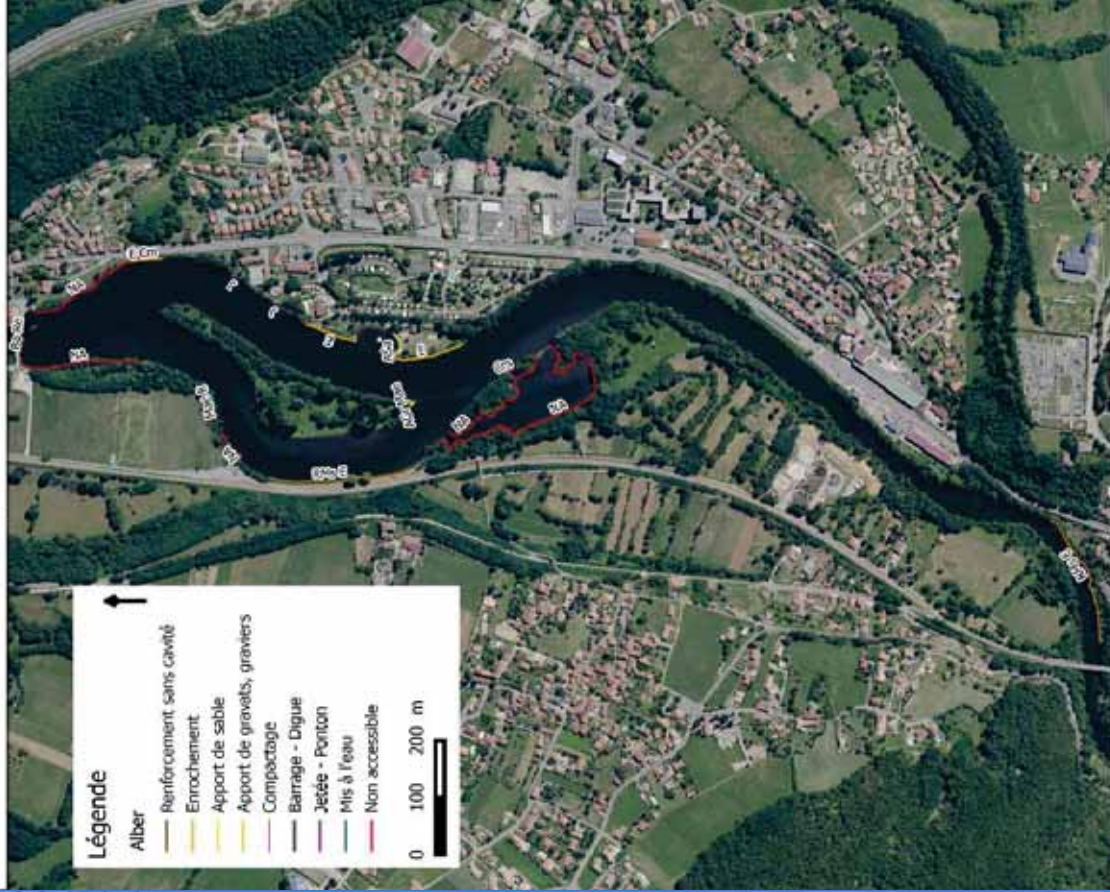
Année	MBA	MCS	IPLAC	Classe
2016	1	0.771	0.840	H

L'IPLAC met en évidence une très bonne qualité pour le plan d'eau de Labarre (IPLAC : 0,840). La MBA est de très bonne qualité. La composante spécifique (MCS), de bonne qualité, vient modérer cette note. L'IPLAC ne semble toutefois pas très robuste au regard des biovolumes qui y contribuent (<25% au printemps et en automne). La part relativement importante des taxons non cotés (c'est-à-dire non pris en compte dans le calcul de l'indice) est à souligner.

HYDROMORPHOLOGIE LACUSTRE

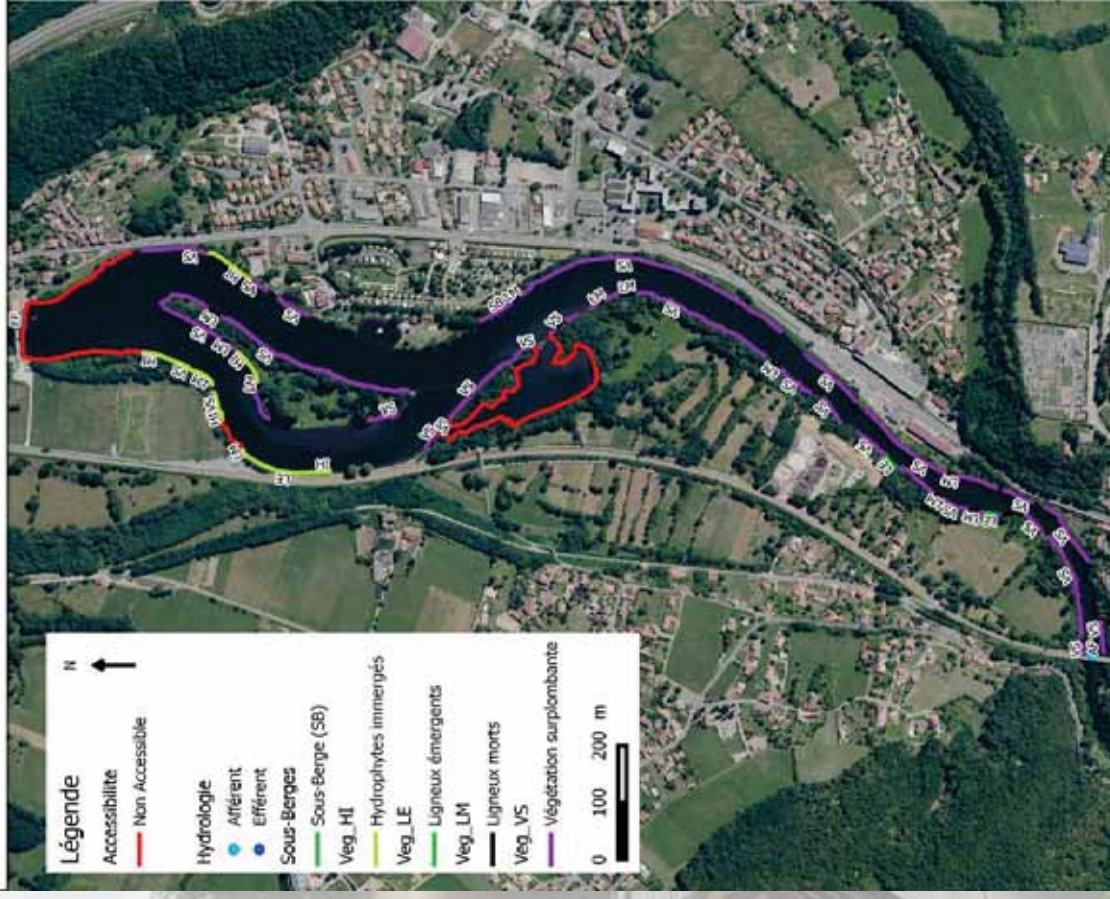
CHARLI - ALBER - BATHYMETRIE

CARACTERISATION DES ALTERATIONS DES BERGES - LABARRE (09)
(cote 364.8 m)



Suivi de la qualité des plans d'eau du bassin Adour Garonne
Suivi 2016

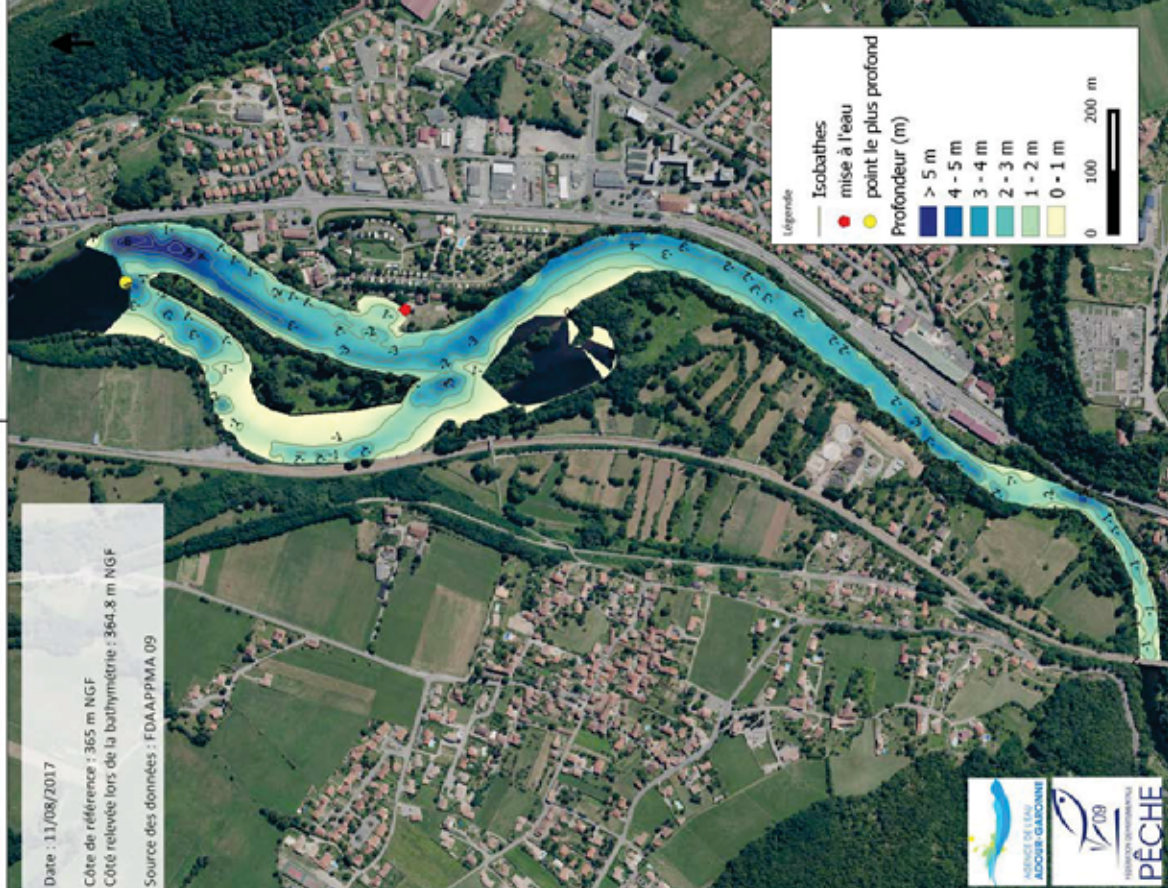
CARACTERISATION DES HABITATS DES RIVES ET DU LITTORAL - LABARRE (09)
(cote 364.8 m)



SUITVI DE LA QUALITE DES PLANS D'EAU
DU BASSIN ADOUR GARONNE (2016)

Réseau de suivi de la qualité des lacs à l'échelle du bassin Adour-Garonne - 2015 - 2017

BATHYMETRIE DU LAC DE LABARRE (09)



Date : 11/08/2017
 Côte de référence : 365 m NGF
 Côte relevée lors de la bathymétrie : 364,8 m NGF
 Source des données : FDA APPMA 09

EXPERTISE

Compartment	Classe	élément(s) déclassant(s)
Physico-chimie eau	Très Bonne	
Physico-chimie sédiments	Moyenne	Nutriments (N, D, C particulaires) et NH4L

Le lac de Labarre, présent sur un axe oligotrophe apparaît comme une cause potentielle forte de dystrophie du milieu récepteur.

- Lac influencé par la rivière Ariège (Module Foix : 39.7 m³/s)
- Très bonne qualité biologique du lac et physico-chimique des eaux
- Longueur du lac (pente), son origine (retenue) et sa localisation (entrée basse vallée) sont autant de facteurs favorisant l'accumulation de sédiments fins et riches en nutriments.
- Habitats présents préservés par la difficulté d'accès aux berges. Néanmoins, l'homogénéité des habitats observés, et la présence quasi systématique de vases limite le potentiel biologique.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Annexe VI. Description du projet de sentier aquatique entre Bonnac et Saverdun déposé par le SYMAR Val d'Ariège

Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt Garonne



Le Sentier aquatique de Bonnac-Saverdun

UNE APPROCHE ARTISTIQUE DE TOURISME ENVIRONNEMENTAL





Le Sentier aquatique, une nouvelle conception touristique en eaux vives.

**Souhaitant concilier l'environnement
et le tourisme en eaux vives,
ce projet s'est doté d'une vision à long terme.
Et d'une approche artistique...**

UN PROJET DE SENTIER AQUATIQUE EN ARIÈGE

Né en 2006, ce projet de Sentier aquatique a pris corps en 2009. Il concerne un tronçon de la rivière Ariège d'environ 10 kilomètres de long, compris entre le pont de Bonnac et la base du Club de canoë-kayak de Saverdun (09). Ce tronçon est situé sur un site Natura 2000 et est classé au titre de la Directive « Habitat ».

.Le but de ce sentier d'interprétation est de mettre en valeur la richesse environnementale de ce passage de la rivière : espèces animales (loutre, saumon atlantique, chauves-souris) et habitats naturels, influence des activités humaines (hydro-électricité par exemple). Ce sentier est destiné à éduquer les publics locaux ou de passage sur cette richesse et la nécessité de la préserver.

Dès le départ, le projet a regroupé autour d'une même table des organismes très différents, mais tous très impliqués dans sa réalisation :

- Fédération de Pêche de l'Ariège
- Association MIGADO (MIgrateurs GAronne DOrdogne)
- Association des Naturalistes de l'Ariège
- Conseil Départemental de l'Ariège
- Communauté des communes des Portes d'Ariège Pyrénées
- Club de Canoë-kayak de Saverdun
- La Belle Verte (base de loisirs)
- Comité Régional de Canoë-kayak Occitanie
- Direction Départementale des Territoires de l'Ariège
- Le SYMAR Val d'Ariège.

Le message délivré se veut pédagogique et responsabilisant, il s'adresse à un public très large, essentiellement familial. Conçu pour tous ceux qui emprunteront ce chemin d'eau, le Sentier aquatique de l'Ariège ne se limite pas aux seuls pratiquants du canoë-kayak, mais à toutes les personnes fréquentant les berges de la rivière : pêcheurs, randonneurs, promeneurs qui auront accès à certains éléments d'information.

Comment concilier, dès lors, cet intérêt touristique local, l'ambition environnementale et la nécessité d'établir des repères pour les promeneurs-navigateurs ?

Par un Sentier aquatique et artistique !

UN CHEMINEMENT ENVIRONNEMENTAL ET ARTISTIQUE, POUR DES PUBLICS TOURISTIQUES DIFFÉRENTS

Ce Sentier aquatique n'est pas seulement un parcours balisé pour kayakistes s'intéressant à l'environnement. L'apprentissage du respect de la nature se double d'une visite d'agrément. Les supports de communication et de balisage qui seront implantés le long du cours d'eau ont été pensés comme des œuvres d'art qui peuvent être vues pour elles-mêmes. Celui ou celle qui refera le trajet ne se sentira pas obligé d'y voir un rappel à la protection de la nature, mais un simple parcours de plaisir.

Joignant l'utile à l'agréable, on réunit d'un seul coup trois centres d'intérêt :

- L'environnement, par une information discrète et très lisible en début, tout au long et en fin de parcours
- Le loisir aquatique, pêche, kayak ou promenade au fil de l'eau, en toutes saisons
- La visite artistique, par le cheminement entre des pièces sculptées qui sont fondues dans le paysage

Le public sportif (pêcheurs, pratiquants des sports d'eaux vives) s'élargit ainsi à un public touristique venant visiter ce parcours comme un lieu culturel.

LES ÉLÉMENTS DU PARCOURS

- Le plan de construction du projet a été basé de sorte à atteindre deux objectifs :
 - Communiquer à l'entrée et à la sortie du sentier pour expliciter celui-ci
 - Attirer l'attention sur les lieux remarquables du sentier
- Pour le matérialiser, il a été choisi de séparer les éléments de communication :
- L'information, donnée par des panneaux explicatifs
 - Le marquage du parcours-promenade, concrétisé par des sculptures-balisés
 - Les documents prêtés ou donnés aux visiteurs

L'INFORMATION PAR DES PANNEAUX

PANNEAU D'ENTRÉE

Ce panneau, dupliqué à deux endroits (pont de Bonnac + base de loisirs de la Belle Verte), explique le parcours du Sentier aquatique, donne des informations sur le classement en site Natura 2000 de la rivière Ariège, et incite le promeneur à faire lui-même ce parcours.

Enfin, des indications sont données pour permettre de contacter les structures référentes participant au projet : offices de tourisme, clubs de canoë, bases de loisirs, etc.

PANNEAU INTERMÉDIAIRE

Celui-ci permet aux participants des « parcours ludiques » de trouver les clefs des « énigmes » et de la « chasse au trésor » qui leurs sont proposés par les offices de tourisme et les clubs de canoë-kayak. Les promeneurs embarqués peuvent facilement s'arrêter au niveau d'une petite plage en bord de rivière. Le panneau est interactif, chacun étant à soulever de petites plaques pour trouver la réponse aux questions posées.

PANNEAU DE SORTIE

Il est localisé au niveau de la zone de débarquement du club de canoë-kayak de Saverdun en rive droite de l'Ariège. À proximité immédiate et sur la même rive, une passe à poissons permet la migration des espèces piscicoles, dont le saumon atlantique. Ce panneau a vocation à présenter ce système, tout en mettant à l'honneur le saumon atlantique, espèce protégée qui a contribué au classement de l'Ariège en zone Natura 2000.

LE PLAISIR DE LA PROMENADE, AVEC DES SCULPTURES-BALISÉS

Pour inventer les formes artistiques du projet, il a été fait appel à un sculpteur régional, Michel Batlle, qui a réalisé l'ensemble des œuvres présentées. Ce travail permet à son auteur de rester fidèle à son œuvre tout en apportant au tracé de ce projet toute son originalité.

LES SCULPTURES BALISES

Conceptualisées à la manière de pictogrammes, ces sculptures de formes humaines et de visages sont très facilement compréhensibles et mémorisables. Elles s'inscrivent également dans la continuité des personnages habituels de l'artiste. Découpées dans du métal qui s'oxyde très rapidement par simple contact avec l'air, elles prennent rapidement une couleur légèrement rouillée qui les fait se fondre en douceur dans le paysage. Hautes de deux mètres environ, elles peuvent être devinées par un scrutateur attentif à une cinquantaine de mètres tout au plus. Ainsi, elles n'attirent pas immédiatement la vue. Rajoutant de la poésie aux lieux, elles n'agressent pas l'œil du simple passant, alors que de simples panneaux de signalisation auraient pu choquer par leur effet de contraste. Le promeneur est tout au contraire incité à les découvrir, car elles indiquent par leur proximité la présence, en rive opposée, d'un lieu remarquable. La direction du regard de ces visages indique celle où le visiteur est prié de regarder à son tour.

LES TOTEMS

À l'entrée et à la sortie du parcours, deux statues à forme humaine, perchées sur un assemblage de galets de rivière, indiquent aux pagayeurs le début de leur voyage et le lieu où ils doivent débarquer. Ces totems personnifiés utilisent pour cela le code habituel des kayakistes avec leurs pagaies. Un point très important de cette démarche est que, pour tout visiteur ou passant ne participant pas aux « parcours ludiques », ces sculptures et totems demeurent des éléments du paysage, de la même manière que toute sculpture dénuée d'une quelconque fonction autre que décorative.

LA COMMUNICATION COMPLÉMENTAIRE

LES PUBLICS

Dès les premières réunions, toutes les parties prenantes au projet ont défini la nécessité de communiquer sur le projet auprès des publics visés :

- Touristes et locaux pratiquant le canoë-kayak
- Pêcheurs locaux ou de passage
- Simples visiteurs ou randonneurs

Cette communication doit d'une part inciter à parcourir ce tronçon de rivière, et d'autre part les informer, de manière à la fois pédagogique et ludique, tout au long du parcours.

LE THÈME

La rivière Ariège, et particulièrement dans ce secteur, a connu autrefois une grande activité autour de la recherche et de l'exploitation artisanale de l'or. Le nom même de ce cours d'eau viendrait (on n'en est pas certain) de ses antiques gisements aurifères. Il a donc paru naturel aux participants que la thématique de l'orpaillage s'imposait.

LES ÉLÉMENTS IMPRIMÉS

- Des tracts et des dépliants sont laissés à la disposition des syndicats d'initiative par les structures d'accueil touristique à destination de leurs clientèle potentielle.
- Des fiches plastifiées sont prêtées aux loueurs de kayaks pour les « chasses au trésor » qui doivent pimenter la descente de la rivière. Ces fiches plastifiées présentent le parcours sous forme d'une quête mêlant l'or, le trésor supposé, les éléments environnementaux, et les balises du chemin. Les réponses aux questions posées sont données sur le panneau intermédiaire qui termine le cycle des sculptures-balises. Ces fiches plastifiées sont restituées par les participants après la descente.
- En échange, un livret imprimé sur papier leur est remis gratuitement, détaillant tous les points remarquables de ce parcours.

Au sortir de ce Sentier aquatique, les visiteurs doivent éprouver une sensation triplement agréable : avoir fait un parcours en pleine nature sans complication excessive, s'être instruit sérieusement sans s'ennuyer, s'être promené dans un cadre végétal et aquatique agréablement ponctué d'œuvres d'art, comme dans un jardin d'agrément.

Pour les riverains, ce Sentier doit également représenter un intérêt doublé d'un attachement, d'une fierté.

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ

ÉLÉMENTS ARTISTIQUES



DESCRIPTION

Les éléments artistiques proposés jalonnent la rivière.

Deux éléments hauts ponctuent le début et la fin du Sentier, neuf profils humains répartis au long du parcours servant de balises artistiques aux promeneurs.

Ces dernières sont 9 têtes de métal découpé et ajouré, dans un acier de 8 ou 10 mm d'épaisseur, oxydable à l'air pour lui donner l'aspect rouillé qui lui permet d'être intégrable au paysage sans problème. Chacune de ces « têtes » est munie d'un piètement permettant l'enfoncement dans le sol ; ces pieds doivent être consolidés par un petit cof-



frage de béton pour mieux résister à l'enlèvement éventuel par des éléments flottants (branchages, etc.). Ces

éléments mesurent 2m hors-sol, avec un piètement enterré de 80 cm à 1m. La solidité de ces œuvres d'art est garantie. Seul le vandalisme par projection de peinture pourrait y porter préjudice. Il suffirait alors de poncer à nouveau les taches, l'oxydation de cet acier se refaisant naturellement dans les heures qui suivent sur les parties dénudées par l'opération de nettoyage.

Deux grands totems humanoïdes marquent l'entrée et la sortie du parcours. Ils sont composés d'une base en béton moulé, imitant des grosses pierres de rivière, et de personnages en métal découpé et ajouré dans le même acier que précédemment. L'ensemble mesure 3,20m de haut, dont une partie enterrée à hauteur de 80cm à 1m. Cette partie devra elle aussi être consolidée par un coffrage en béton en profondeur pour en assurer l'ancrage au sol.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

— 2 sculptures en acier découpé et ajouré, hauteur 2 m, largeur 90 cm, épaisseur 10 mm

sur socle de béton moulé forme 3 galets de rivière superposés hauteur 1,20 m, largeur 1,20 m, épaisseur 40 cm

— 9 sculptures en acier découpé et ajouré, hauteur 2 m, largeur 1,20 m, épaisseur 10 mm

avec piètement pour enfoncement dans le sol, hauteur 1m

PANNEAUX D'INFORMATION

DISPOSITION

Les panneaux explicatifs seront disposés sur les rives du Sentier aquatique de l'Ariège, entre Bonnac et Saverdun. Ils sont au nombre de quatre : un au



pont de Bonnac, un à l'embarcadère de la Belle Verte, un sur une plage de la rivière en amont de Saverdun, un sur la berge du débarcadère du Club de Saverdun.

FABRICATION

Pour des raisons de cohérence visuelle, tous ces panneaux sont réalisés aux mêmes dimensions et dans le même esprit. Ceux-ci sont fabriqués de manière à pouvoir être changés sans avoir à modi-

fier la structure générale de l'ensemble.

On pourra ainsi modifier les visuels dans le futur sans problème. Les supports proposés sont aisément transportables.

Posés sur des « platines » en métal galvanisé, les poteaux doivent être consolidés par un petit coffrage de béton pour leur assurer une plus grande stabilité. Ce n'est pas obligatoire mais plus prudent.

Seul le panneau dit « intermédiaire » comporte des éléments mobiles.

Ces éléments fragilisent le matériel, mais la simplicité de fabrication de pièces de remplacement en cas de vandalisme

ou d'accident atténuent le coût de réparations éventuelles.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- 4 panneaux de dimension 1 100 x 500 mm apparents (1 140 x 540 au total) bois stratifié, décor en inclusion par méthode de vitrification, impression deux faces d'après fichiers informatiques livrés par l'agence
- 8 poteaux de 95 x 95 x 2 000 mm
- 8 traverses de 75 x 55 x 1 160 mm
- 8 platines en acier galvanisé à chaud de 200 x 200 mm montées sur les poteaux, épaisseur de métal de 15 mm
- Rainurage des poteaux et des traverses pour assemblage/démontage des panneaux amovibles.
- Quincaillerie de montage et boulonnerie en acier inoxydable ; 24 goujons d'ancrage sont fournis.

RAJOUT PANNEAU INTERMÉDIAIRE

- 10 panneaux mobiles 80 x 100 mm, bois stratifié, impression recto-verso, avec charnières acier inoxydable mises en place, dotées d'un bouton métallique

LIVRETS PLASTIFIÉS

Ils seront remis aux vacanciers et à tout participant à une descente nautique de la rivière entre Bonnac et Saverdun.

Ils comportent six pages qui constituent la trame d'une « chasse au trésor ». Des questions sont posées, dont ils trouveront les réponses sur le panneau intermédiaire en fin de parcours. Pour des raisons pratiques, ces livrets doivent être à la fois imperméables et crochetables aux embarcations.

- 100 livrets de 6 fiches plastifiées Format A6 (105 x 148 mm), réalisées en PVC rigide, bords arrondis par découpe
- Chaque ensemble de 6 fiches réuni par un anneau métallique pouvant s'attacher à la ceinture



LIVRETS PAPIER

Ils seront remis aux vacanciers et à tout participant à une descente nautique de la rivière entre Bonnac et Saverdun, au moment où ils rendent les fiches plastifiées utilisées pendant leur trajet. Ces livrets résument les détails évoqués pendant la descente, reprenant point par point chacun des points remarquables.

- 10 000 livrets, format A5 ouvert (210 x 148mm), A6 fermé (105 x 148mm), 16 pages
- Impression quadrichromie recto-verso s/couché brillant 150g
- Piqûre à cheval 2 points métal

TRAVAUX GRAPHIQUES

Une agence de communication a été sollicitée pour réaliser l'ensemble des éléments graphiques attenants au projet (mise en pages des documents, dessins, plans, etc.). Elle sert également d'interface entre le collectif associatif et les fabricants (impression, fabrication de panneaux, etc.) et se fait rémunérer en conséquence 10% du prix HT de ces travaux dont elle est prestataire de services.

- Études préliminaires et services :

Participation à toutes les réunions du Comité technique
Éléments de présentation du projet dans tous ses états d'avancement
Contacts avec tous les fournisseurs

- Fiches plastifiées :

Création et mise en pages, certains éléments rédactionnels fournis par le Comité technique
Travaux de réécriture + dessins

6 planches RV format A6 en PDF certifié, prêt à l'impression

- Livret papier :

Création et mise en pages, certains éléments rédactionnels et graphiques fournis

Travaux de réécriture + fournitures de photos + graphiques

16 pages RV format A6 en PDF certifié, prêt à l'impression

- Panneaux :

Création et mise en pages, certains éléments rédactionnels et graphiques fournis

Réécriture + fournitures de photos, dessins, graphiques

4 fichiers informatiques au 1/2 format imprimé, soit 1 140 x 540 mm

DEVIS ESTIMATIFS

Ces devis ont été pris auprès d'entreprises locales ou géographiquement proches ; ce choix a exclu une concurrence trop lointaine, qui pourrait éventuellement être plus avantageuse en terme comptable, mais contre-productive en terme d'image, celle-ci s'appuyant sur l'ancrage local. Réserve : ces devis sont susceptibles des modifications apportées éventuellement au projet, ou qui seraient dûes à des impondérables techniques ou économiques.

PANNEAUX

- 2 000 EHT par ensemble Panneau + Supports + Platines + Visserie posée
- 2 000 EHT Panonceaux amovibles + Visserie posée
- Soit au total pour 4 panneaux montés : 10 000 EHT

LIVRETS PLASTIFIÉS

- 2 000 EHT pour 100 livrets (montés)

LIVRETS PAPIER

- 3 000 EHT pour 10 000 livrets de 16 pages

ÉLÉMENTS ARTISTIQUES

- 35 000 EHT pour un ensemble de 11 sculptures, livrées sur site

TRAVAUX GRAPHIQUES

- Études préliminaires et services
- Fiches plastifiées + Livret papier + Panneaux
- 10 000 EHT (+10% pourcentage autres travaux = env. 5 000 EHT)

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DES ÉLÉMENTS ARTISTIQUES

- Réalisation d'un support original de diffusion de l'information en office de tourisme (type personnage de l'histoire en taille réelle) : 3 000 EHT
- Flyers pour les offices de tourisme : 2 000 EHT

ÉLÉMENTS ARTISTIQUES

- Implantation des supports en bordure d'Ariège : 20 000 EHT

MONTAGE / COORDINATION ET SUIVI DU PROJET

- Fédération de Pêche 09 / MIGADO / SYMAR Val d'Ariège : 10 000 ETTC (les structures n'étant pas assujetties à la TVA).

MONTANT TOTAL PREVISIONNEL : 100 000 EHT / 118 000 ETTC

- PRESTATION : 15 000 EHT
- INVESTISSEMENTS : 55 000 EHT
- TRAVAUX : 20 000 EHT
- COORDINATION : 10 000 ETTC

PLAN DE FINANCEMENT PRESENTI :

50 % FEDER

30 % Fonds publics (Etat, Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté des communes)

20% autofinancement (ou fonds privés)

CALENDRIER DE REALISATION :

1er semestre 2019 : retouche des maquettes en concertation avec les acteurs locaux et les partenaires financiers

Septembre 2019 : mise en place des supports sur le terrain

Annexe VII. Compte rendu de la réunion du 03/05/2017



Etaient présents : Jean-Christophe CID (SBGH) ; Florent PAULY (SBGH), Serge ROBERT (Mairie Les Issards), Anne SOULARD (MIGADO).

Excusés : Cécile BROUSSEAU (ANA-CDENA), Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09)

Ordre du jour : Bilan et organisation pour le dépôt de contrats Natura 2000 sur le site Natura 2000 'rivière Hers'

Rappel : une visite de terrain avait organisée avec le SIAD le 2 décembre 2015. Cette visite portait sur 2 points : la restauration de breilhs et la replantation d'une zone en cours de réaménagement. Le compte-rendu de cette visite est joint en annexe.

En 2017, le syndicat de l'Hers (SBGH) réalise l'entretien de la ripisylve sur les $\frac{3}{4}$ de la zone médiane de l'Hers. La DIG du syndicat court depuis 2016 (liée au PPG 2016-2020), les contrats pressentis seront donc portés par les propriétaires des zones concernées, qui devront faire l'avance des frais (remboursement sur facture acquittée).

Pour le volet replantation, il s'agira de prévoir 2 années de plantations. L'entretien de ces plantations (débroussaillage...) sera pris en compte par le syndicat dans le cadre de l'entretien annuel de la ripisylve. Il faudra donc prévoir dans la programmation un entretien dans ces secteurs pendant la durée du contrat à l'exception de la première année de plantation.

Dans le secteur de Jean-Christophe, sur les 30 km de zone médiane de l'Hers, dans le cadre du PPG, des zones ont été identifiées nécessitant une restauration de leur ripisylve. Un bilan chiffré doit être réalisé concernant : les linéaires concernés, leur accessibilité et voir si les propriétaires sont d'accord pour contractualiser (financement prévu à 100%). Les replantations pourront être envisagées avec des scolaires / des élus... selon les secteurs afin d'impliquer la population locale dans ces actions.

Pour les plantations, Florent a le contact de la pépinière NAUDET dont la plus proche implantation est en Gironde (prévoir des frais de livraison).

Du bouturage pourra être effectué sur place par les techniciens du syndicat pour les plantations en pied de berge.

Anne joint en annexe les achats effectués pour les derniers contrats forestiers de replantation sur Auterive (plants + protections individuelles rigides). Voir les tailles de protections individuelles qui existent.

Voir également les prix pratiqués chez CLARAC.

A voir pour le schéma d'implantation sur place si fait entre nous ou si on fait appel à Medhi de la chambre d'agriculture de l'Ariège ou à Arbres et Paysages d'Autan (par exemple) ; définir leur cadre d'intervention car avant la mise en place du contrat, il n'y a pas de marge financière disponible.

2 à 3 rangs seront nécessaires pour partir sur une ripisylve de 5 à 7m de large (10m dans l'idéal mais difficile en zone de cultures).

Voir pour mettre en place, en accompagnement de l'action de gestion, une action de sensibilisation, voir pour l'installation d'un panneau à Mirepoix (inclus dans le montage du contrat Natura 2000 : investissement visant à informer les usagers de la forêt).

Anne prend des renseignements auprès de la DDT de l'Ariège pour voir s'il reste de l'argent pour déposer un dossier en 2017 ou si on se positionne pour 2018 et les échéances à tenir.

Liste des espèces acceptées pour les plantations ou bouturages mentionnées lors de la dernière programmation des contrats (liste proposée par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) :

Arbres	Arbustes et lianes
Chêne pédonculé – <i>Quercus robur</i>	Saule cassant – <i>Salix fragilis</i>
Chêne sessile – <i>Quercus petraea</i>	Saule cendré – <i>Salix cinerea</i>
Erable sycomore – <i>Acer pseudoplatanus</i>	Saule drapé – <i>Salix elaeagnos</i>
Erable plane – <i>Acer platanoides</i>	Saule pourpre – <i>Salix purpurea</i>
Erable champêtre – <i>Acer campestre</i>	Saule à oreillettes – <i>Salix aurita</i>
Orme de montagne – <i>Ulmus montana</i>	Saule à trois étamines – <i>Salix triandra</i>
Orme lisse – <i>Ulmus laevis</i>	Saule des vanniers – <i>Salix viminalis</i>
Orme champêtre – <i>Ulmus minor</i>	Saule roux – <i>Salix atrocinerea</i>
Frêne commun – <i>Fraxinus excelsior</i>	Saule marsault – <i>Salix caprea</i>
Frêne oxyphylle – <i>Fraxinus angustifolia</i>	Cornouiller sanguin – <i>Cornus sanguinea</i>
Aulne glutineux – <i>Alnus glutinosa</i>	Noisetier – <i>Corylus avellana</i>
Merisier – <i>Prunus avium</i>	Aubépine monogyne – <i>Crataegus monogyna</i>
Peuplier noir indigène – <i>Populus nigra</i>	Bourdaine – <i>Frangula alnus</i>
Saule blanc – <i>Salix alba</i>	Lierre – <i>Hedera helix</i>
Bouleau verruqueux – <i>Betula pendula</i>	Pommier sauvage – <i>Malus sylvestris</i>
Bouleau pubescent – <i>Betula pubescens</i>	Sureau noir – <i>Sambucus nigra</i>
Tremble – <i>Populus tremula</i>	Viorne obier – <i>Viburnum opulus</i>
Poirier commun – <i>Pyrus pyraeaster</i>	Fusain d'Europe – <i>Euonymus europaeus</i>
Saule cassant – <i>Salix fragilis</i>	Troène – <i>Ligustrum vulgare</i>
Tilleul à petites feuilles – <i>Tilia cordata</i>	Prunellier – <i>Prunus spinosa</i>
Tilleul à grandes feuilles – <i>Tilia platyphyllos</i>	

Merci à tous les participants.

Annexes

1. Compte-rendu de la visite de terrain du 02/12/2015
2. Factures du dernier contrat forestier de restauration de ripisylve monté sur l'Ariège
3. Cahiers des charges des contrats pressentis



SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Hers

Phase d'animation

Visite de terrain avec le SIAD du 2 décembre 2015

Étaient présents : M. BABIN (Président du SIAD), Jean-Jacques BERNE (DDT 09), Florent PAULY (SIAD), Fany PERSONNAZ (ANA-CEN-CPIE de l'Ariège), Allan YOTTE (Fédération de Pêche de l'Ariège), Anne SOULARD (MIGADO).

Excusée : Cécile BROUSSEAU (ANA-CEN-CPIE de l'Ariège).

Ordre du jour : Visite d'un breilh du Douctouyre pour montage d'un contrat Natura 2000 d'entretien et de restauration de la zone.

Deux zones ont été observées lors de la sortie terrain : un breilh et une zone en cours de restauration.

Breilhs du Douctouyre et de l'Hers

5 à 6 zones de breilhs sont concernées sur le territoire du SIAD. Les propriétaires : Mme BORDENAVE, pour la plus grande partie et M. NAUDI ont été contactés par le Syndicat et sont d'accord sur le principe d'une action de restauration de la zone.

Les breilhs, qui ont longtemps fait l'objet d'exploitation locale de bois, sont aujourd'hui laissés à leur évolution naturelle. La qualité de ces milieux tient notamment au gradient hydrométrique rencontré entre les dépressions humides, vestiges des anciens tracés du lit mineur, et les lentilles convexes liées aux dépôts d'alluvions.

Zone naturelle d'expansion des crues de 20 à 30 m de largeur, les breilhs ont, en plus de leur vocation écologique, un rôle hydraulique important dans la régulation des débits de pointe. Or, la densité du couvert végétal, en plus de fixer de façon notable les alluvions, favorise le dépôt des sédiments dès l'étalement des eaux à l'entrée des breilhs, ce qui accélère les phénomènes de déconnexion Douctouyre/breilhs.

La zone visitée est représentée sur la photographie aérienne ci-dessous, elle se situe en rive gauche du Douctouyre, en amont des Isards, juste en aval de La Rose.



Un autre point soulève les interrogations du SIAD, les barres sédimentaires. Les alluvions se retrouvent fixées (la végétation s'y installe), et il n'y a pas de remobilisation de matériaux, même en période de fortes eaux. Les atterrissements présents peuvent atteindre 2 à 3 m de hauteur et entraînent une réduction du lit mineur. Symptomatique des cours d'eau de plaine à tendance méandriiformes, les atterrissements résultent d'une dynamique naturelle érosion/dépôt. Il est important de souligner que cette dynamique est à l'origine de la formation des breilhs et dénote une certaine fonctionnalité hydromorphologique. Dans le cadre de cette rencontre, il est rappelé que Natura 2000 dispose d'outils à mettre en œuvre pour la gestion des milieux en lit mineur (contrat Natura).

A l'heure actuelle, il existe une forte pression des exploitants forestiers sur toutes les zones boisées, et en particulier les ripisylves et forêts alluviales. D'où l'idée de gérer cette ripisylve, au niveau des breilhs en particulier, de façon durable.

La bonne gestion de ces corridors inestimables passe par l'équilibre entre le maintien d'une végétation diversifiée (espèces, classes de tailles de strates et d'âge) et d'une connexion au cours d'eau fonctionnelle lors des hautes eaux.

Dans le cas d'une exploitation de bois valorisée, le bénéfice de l'exploitation du bois serait retranché de l'aide octroyée pour l'action Natura 2000.

Propositions de contrats envisageables sur la zone (Références de contrat dans l'ancienne programmation en attente d'une actualisation) :

- ❖ *Ex-Contrat forestier d'entretien et de restauration de ripisylve (F22706).*
- ❖ *Ex-Contrat non agricole, non forestier de restauration et aménagement des annexes hydrauliques (A32315P)*
- ❖ *Ex-Contrat non agricole, non forestier : chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive (A32316P)*
- ❖ *Ex-Contrat non agricole, non forestier : dévégétalisation et scarification des bancs alluvionnaires (A32318P)*

Nous avons évoqués en 2014 la gestion pastorale de la zone, mais à la vue de la visite de terrain, il s'agit plus de débroussaillage et de coupe d'arbres et d'arbustes que de zones de pâturage.

Restauration de ripisylve

La zone concernée se situe en bordure d'un champ, en rive gauche en amont des Isards, juste en aval de La Rose (cf photo aérienne ci-dessous). La ripisylve est inexistante sur 132 m. La propriétaire est Mme BORDENAVE.



 Zone restaurée

Photographies de la zone qui a été restaurée pour la mise en sécurité de la conduite de gaz qui passe dans le cours du Douctouyre :



Il est proposé de reconstituer une ripisylve en haut de berge pour limiter l'érosion de la zone par le cours d'eau, sur 5 à 10 m de largeur.

Pour ce faire, il pourrait être monté un contrat de restauration de ripisylve avec replantation d'essences locales (bouturage et plants) avec des habitants, des scolaires et un chantier d'insertion par exemple.

Ex-Contrat A32311P (contrat non agricole – non forestier).

Merci à tous les participants pour leur présence.

SARL JARD.VALLEE DADOU

Route de Graulhet

81120 REALMONT

Téléphone : 05.63.45.59.98

Fax : 05.63.55.07.22

Email : j.lamairic@wanadoo.fr

Société au Capital de 9 147 00 €

N° de Siret : 35204018200011

N° de TVA : FR 78382040182

Fédération Pêche Haute-Garonne
395, Route de St Simon
31000 TOULOUSE

Facture N° 140033 du 19/02/2015

Page N° 1

Quantité	Libellé court	P.u. H.T.	Montant H.T.	Tva
	Réservation N° 140290 du 19/02/2015			
	Devis N° 140062 du 19/02/2015			
15	SALIX VIMINALIS RN 30/60 Osier des Vanniers - Buissonnant Haut -0+1BT	1,29	19,35	V8
5	SALIX CAPREA RN 30/60 Saulé Marsault - Moyen-Jet -0+1 BT	1,02	5,10	V8
30	ALNUS GLUTINOSA RN 30/60 Aulne Glutineux - Arbre de Moyen Jet 1S1	1,04	31,20	V8
30	SALIX PURPUREA RN 30/60 Saulé Pourpre - Buissonnant Haut -	1,33	39,90	V8
4	BETULA VERRUCOSA RN 30/60 Bouleau Verruqueux -Arbre Haut-Jet	0,91	3,64	V8
15	SAMBUCUS NIGRA RN 30/60 Sureau Noir - Buissonnant Haut - 1S0	1,16	17,40	V8
15	CRATAEGUS MONOGYNA RN 30/60 Aubépine -	1,08	16,20	V8
15	EUONYMUS EUROPEAUS RN 30/60 Fusain d"Europe - Buissonnant Haut -1S1	1,14	17,10	V8
15	VIBURNUM OPULUS RN 30/60 Viorne Obier - Buissonnant Bas - 1S1	1,21	18,15	V8
15	RHAMNUS FRANGULA RN 30/60 Frangula Alnus - Bourdaine - Buissonnant Haut-1S1	1,25	18,75	V8
15	LIGUSTRUM VULGARE RN 30/60 Troène Commun - Buissonnant Haut - 1/0BT	1,02	15,30	V8
5	ACER PSEUDOPLATANUS RN 150/175 Erable Sycomore	11,38	56,90	V8
3	TILIA PLATYPHYLLOS RN 150/175 Tilleul à grandes feuilles- Tilleul de Hollande	10,35	31,05	V8
3	FRAXINUS EXCELSIOR RN 120/150 Frêne commun	7,58	22,74	V8
5	ACER PLATANOIDES RN 150/175 Erable plane	12,00	60,00	V8
7	PRUNUS AVIUM RN 150/175 Mensier	10,47	73,29	V8
100	GAINÉ DE PROTECTION LAPIN HAUT. 50 CM Diamètre 14 cm -Coloris vert ou bleu	0,25	25,00	V9
50	GAINÉ DE PROTECTION CHEVREUIL CLIMATIC MIXTE HAUT. 120 CM - DIAM.20 CM	1,20	60,00	V9

SARL JARD.VALLEE DADOU

Route de Graulhet

81120 REALMONT

Téléphone : 05.63.45.59.98

Fax : 05.63.55.07.22

Email : j.l.amalric@wanadoo.fr

Société au Capital de : 9 147,00 €

N° de Siret : 35204018200011

N° de TVA : FR 78352040182

Fédération Pêche Haute-Garonne
395, Route de St Simon
31000 TOULOUSE

Facture N° 140033 du 19/02/2015

Page N° 2

Quantité	Libellé court	P.u. H.T.	Montant H.T.	Tva
50	PIQUET CARRE CHENE 3*3*150	0,55	27,50	V9

Tva	Libellé	Taux	Base H.T.	Montant
V8	Tva collectée à 10 %	10,00	446,07	44,61
V9	Tva collectée à 20%	20,00	112,50	22,50

Total H.T. 558,57

Net H.T. 558,57

T.V.A. 67,11

Total T.T.C. 625,68

Date d'échéance : 19/02/2015 Mode de règlement : Chèques

Passeport Phytosanitaire CE	
SPV-F	MP00693

IBAN FR76 1120 6200 0134 1015 8610 036
BIC : AGRIFRPP812 - Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées

Toute somme non payée à échéance est majorée sans préavis aux taux de 1.5 % par mois.

VIA RAR CH
le 20.02.2015

Net à payer 625,68 €

Facture N° 140033 du 19/02/2015
Montant 625,68€
Code client 31FEDP

Schemin de Ribo
 65700 MADIRAN

M. Fédération de Pêche de la
 Haute-GARONNE
 395 route de St Simon
 31100 TOULOUSE
n° TVA intracommunautaire

le 20 février 2015

Dir ht Mat aut HT

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de votre facture (art. 2025 du 19 sept. 1980)

	Dir ht	Mat aut HT
Fourniture de Matériel végétal		
15 Cornouiller sanguin motté 400cc	2,00€	30,00€
15 Prunellier motté 400cc	3,50€	52,50€
30 Fraxus oxyphylla - racines nues	1,70€	51,00€
30 érables champêtre motté 400cc	3,50€	105,00€
30 ormes champêtre racines nues	3,50€	105,00€
30 Peupliers noirs "variété" Garonne. Boutures	3,50€	105,00€
Total ht		448,50€
Taux TVA 10%		44,85€
150 Gaines protection climatique lièges - 0,6m	0,63€	94,50€
lot 500 Tuteurs bambou 0,9m	30,42	30,42€
Total ht		124,92€
Taux TVA 20%		24,984€
Total à payer		643,254€ TTC

VIRER en
 le 24.02.15

REGLEMENT POUR

Conditions d'escompte pour paiement anticipé



Pépinières BAUDUC
A64 - 31410 Le Fauga

Tél. 05 61 56 30 62 - Fax 05 61 56 24 95
info@pepinieresbauduc.com



COURRIER ARRIVÉ
Le 03 MAR. 2015
FÉDÉRATION DE PÊCHE

FEDERATION DE PECHE DE LA HAUTE
-GARONNE
395 RTE DE SAINT SIMON
31100 Toulouse

FACTURE

Date : 27/02/2015

Facture n°63057

Page 1 / 1

Désignation	Qté	Px Unit. Brut HT	Remise	Px Unit. Net HT	Montant HT	% TVA
Commande n° 66387 du 19/02/2015 - Vos références : DEVIS ACCEPTE (FEDERATION DE PECHE DE LA HAUTE -GARONNE)						
ERABLE CHAMPETRE RN 6/8	5	32,18 €	15,00 %	27,35 €	136,75 €	10,0
TUTEUR PIN TRAITES 2M50 (classe 4) Diametre 5	55	4,25 €	15,00 %	3,61 €	198,55 €	20,0
BOULEAU BLANC RN 6/8	10	13,64 €	15,00 %	11,59 €	115,90 €	10,0
ATTACHES L 0.60CM	70	1,54 €	15,00 %	1,31 €	91,70 €	20,0
ERABLE PLANE RN 8/10	5	32,18 €	30,00 %	22,53 €	112,65 €	10,0
FRENE COMMUN RN 8/10	10	25,55 €	25,00 %	19,16 €	191,60 €	10,0
CHENE ROBUR (pedoncule) M 6/8	9	49,09 €	25,00 %	36,82 €	331,38 €	10,0
CHENE ROBUR (pedoncule)M 5/6	7	37,27 €	20,00 %	29,82 €	208,74 €	10,0
ERABLE SYCOMORE VERT RN 8/10	5	32,18 €	30,00 %	22,53 €	112,65 €	10,0
<i>VIR EN CA Le 24/02.2015 D. A. A. A.</i>						
Détail de vos règlements : Le 25/02/2015 par Virement pour une valeur de 1 678,94 €		Taux	Base net HT	Montant TVA	Total TTC	1 678,94 €
		10,00	1 209,67 €	120,97 €	Règlement(s)	1 678,94 €
		20,00	290,25 €	58,05 €		
Total brut HT : 1 499,92 €	Total	1 499,92 €	179,02 €	Net à payer	0,00 €	



JARDINS DE LA VALLEE DU DADOU
32 , Route de Graulhet
81120 REALMONT

N° Siret : 35204018200011 – N°TVA : FR78352040182
Société au capital de 9 147 €

Facture N°130003
du 29-11-2013

Fédération Pêche Haute-Garonne
395, Route de St Simon
31 000 TOULOUSE

DESIGNATION	QTE	PU HT	MONTANT HT
Gaine de protection Lapin H.050 cm	100	0.25	25.00
Tuteur Bambou H.0.90 cm	70	0.10	7.00
Alnus Glutinosa Rn 30/60	40	1.04	41.60
Salix Viminalis Rn 30/60	5	1.29	6.45
Salix Caprea Rn 30/60	4	1.02	4.08
Fraxinus Excelsior Rn 30/60	25	1.24	31.00
Tilia Cordata Rn 30/60	10	1.09	10.90
Acer Platanoides Rn 30/60	10	1.19	11.90
Acer Campestre Rn 30/60	10	0.95	9.50
Salix Alba Rn 30/60	8	1.14	9.12
Corylus Avellana Rn 30/60	5	1.11	5.55
Cornus Sanguinea	10	0.99	9.90
Prunus Avium	2	1.20	2.40
Quercus Robur	2	1.13	2.26
Quercus Petraea	35	1.12	39.20

Tva à 19.6 % : 6,27 €
Tva à 7 % : 12.87 €

Montant HT	215.86 €
Total Tva	19.14 €

Payé par cheque n° 2985806
le 10.01.2014.

Total TTC	235.00 €
------------------	-----------------

N° Siret : 35204018200011 – N°TVA : FR78352040182 – Société au capital de 9 147 €

IBAN FR76 1120 6200 0134 1015 8610 036
BIC : AGRIFRPP812 - Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées

Toute somme non payée à échéance est majorée sans préavis aux taux de 1.5 % par mois.

N11P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

- Objectifs de l'action :

L'action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.

Au titre de Natura 2000, la gestion de la végétation des berges est utile à divers titres :

- L'éclaircissement d'un cours d'eau est un paramètre important pour la qualité des habitats piscicoles en particulier pour le saumon ;
- La ripisylve constitue un milieu de prédilection pour certains mammifères comme le Vison d'Europe, le Castor ou la Loutre ;
- Les digues et levées bordant les milieux aquatiques constituent souvent des sites de nidification et des zones refuges pour plusieurs espèces d'oiseaux ;
- La ripisylve comprend des habitats associés comme la mégaphorbiaie visée par la directive habitat ;
- La ripisylve, les digues et les levées constituent un corridor écologique, élément visé par la directive habitat.

- Actions complémentaires :

N10E, N11E, N12I et E, N24, N26P.

-

- Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F06.

- Conditions particulières d'éligibilité :

- Il est rappelé les dispositions précisées au **paragraphe 3.1.2.3.1**, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.
- Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global.
- Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un **délai précisé dans le DOCOB** et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement(ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).
- Pour ces **plantations**, la liste des essences arborées acceptées (notamment les essences possibles en situation monospécifique comme l'aulne, par exemple), ainsi que les modalités de plantation (apports ponctuels ou en plein), les densités initiales et finales sont **fixées dans le DOCOB**.

- Éléments à préciser dans le Docob :

Essences à utiliser dans le cas d'une reconstitution des peuplements

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Période d'autorisation des travaux- Interdiction de paillage plastique- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)- Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements	<ul style="list-style-type: none">- <u>Ouverture à proximité du cours d'eau :</u>

rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coupe de bois ▪ Désouchage ▪ Dévitalisation par annellation ▪ Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe ▪ Broyage au sol et nettoyage du sol <p>- <u>Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.) ▪ Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. <p>- <u>Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plantation, bouturage ▪ Dégagements ▪ Protections individuelles <p>- Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits</p> <p>- Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...),</p> <p>- Etudes et frais d'expert</p> <p>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
-----------	--

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces
- Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoetes spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à Glaucium flavum - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p. - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à Salix et Populus alba - 3290, Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 91E0, Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) - 92A0, Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba

Espèce (s) :

1041, Oxygastra curtisii - 1044, Coenagrion mercuriale - 1095, Petromyzon marinus - 1096, Lampetra planeri - 1099, Lampetra fluviatilis - 1102, Alosa alosa - 1106, Salmo salar - 1131, Leuciscus souffia - 1134, Rhodeus sericeus amarus - 1138, Barbus meridionalis - 1163, Cottus gobio - 1355, Lutra lutra - 1356, Mustela lutreola - 1831, Luronium natans - A229, Alcedo atthis

N26P - Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact

- Objectifs de l'action :

L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.

Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).

Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être **cohérents** avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées (exemple : zone à ours).

- Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser l'action F14.

- Conditions particulières d'éligibilité :

- L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion listées dans la présente annexe.
- L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.
- L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut- Respect de la charte graphique ou des normes existantes- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Conception des panneaux- Fabrication- Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose- Entretien des équipements d'information- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

-

F06 - Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles – contexte productif ou non

- Objectifs de l'action

L'action concerne les investissements pour la **réhabilitation ou la recréation de ripisylves et de forêts alluviales** dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des **investissements mineurs dans le domaine hydraulique**, indispensables pour atteindre l'objectif recherché.

Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par l'action. L'action est particulièrement adaptée pour reconstituer des boisements ou des **corridors** cohérents à partir d'éléments fractionnés.

- Actions complémentaires :

Cette action peut être associée à l'action F14 « investissements visant à informer les usagers de la forêt ».

- Conditions particulières d'éligibilité :

Il est rappelé les dispositions précisées au **paragraphe 3.1.2.3.1**, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau s'intégrant dans les documents de planification locale de la politique de l'eau et de recourir aux financements développées à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

- Lorsque, pour la pérennité d'un habitat ou d'une espèce déterminée, il est nécessaire de réaliser des coupes destinées à éclairer le milieu, ces actions sont finançables, ainsi que les menus travaux permettant d'accompagner le renouvellement du peuplement.
- Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas un **seuil défini au niveau régional**, qui doit être au maximum 1/3 du devis global.
- Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un **délai précisé dans le DOCOB** et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement (ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).

Pour ces **plantations**, la liste des essences arborées acceptées (notamment les essences possibles en situation monospécifique comme l'aune, par exemple), ainsi que les modalités de plantation (apports ponctuels ou en plein), les densités initiales et finales sont **fixées au niveau régional**.

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de paillage plastique - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration du peuplement (La structuration des peuplements peut être réalisée selon les modalités de l'action correspondante, action F15) - Ouverture à proximité du cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coupe de bois (hors contexte productif) ▪ Dévitalisation par annellation ▪ Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe ▪ Préparation du sol nécessaire à la régénération - Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.) ▪ Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage (hors contexte productif). Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat. - Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plantation, bouturage ▪ Dégagements ▪ Protections individuelles - Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits - Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (ex : comblement de drain, ...) - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
--	---

• Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie)
- Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)

• Liste indicative d'habitats et d'espèces concernés par l'action :

Habitat(s) :

91F0, Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

91E0, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

Espèce (s) :

1426	<i>Woodwardia radicans</i>	<i>Woodwardia radicans</i>
1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	<i>Petit rhinolophe</i>
1087	<i>Rosalia alpina</i>	<i>Rosalie des Alpes</i>
1337	<i>Castor fiber</i>	<i>Castor d'Europe</i>
1355	<i>Lutra lutra</i>	<i>Loutre d'Europe</i>
1356	<i>Mustela lutreola</i>	<i>Vison d'Europe</i>
1052	<i>Hypodryas maturna</i>	<i>Damier du frêne</i>
1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	<i>Agrion de Mercure</i>
A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	<i>Bihoreau gris</i>
A229	<i>Alcedo atthis</i>	<i>Martin pêcheur d'Europe</i>

F14 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt

- Objectifs de l'action

L'action concerne les investissements visant à **informer les usagers** de la forêt afin de les inciter à **limiter l'impact de leurs activités** sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Cette action repose sur la mise en place de panneaux **d'interdiction de passage** (en lien avec l'action F10), ou de **recommandations** (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).

Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être **cohérents** avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées (exemple : zone à ours).

- Conditions particulières d'éligibilité :

- L'action doit être **géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce** identifiée dans le DOCOB, et vise **l'accompagnement d'actions** listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). **Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion des milieux forestiers listées dans la présente annexe.**
- L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000.
- Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.
- L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.

- Engagements

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut- Respect de la charte graphique ou des normes existantes- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)
Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none">- Conception des panneaux ;- Fabrication ;- Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ;- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ;- Entretien des équipements d'information- Etudes et frais d'expert- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

- Points de contrôle minima associés :

- Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés
- Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)


- Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) :

Tous les habitats forestiers visés par l'arrêté du 16/11/2001 modifié et en particulier ceux dont le statut de conservation est défavorable en France

Espèce (s) : toutes

Annexe VIII. Compte rendu de la réunion du 12/10/2017



SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Hers

Phase d'animation

Compte-rendu de la réunion de travail du 12 octobre 2017
sur la possibilité de contrat forestier sur le site de l'Hers

Etaient présents : Cécile BROUSSEAU (ANA-CDENA), Jean-Christophe CID (SBGH), Christophe DRELON (SBGH), Florent PAULY (SBGH), Allan YOTTE (Fédération de Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Ordre du jour : Bilan et organisation pour le dépôt de contrats Natura 2000 sur le site Natura 2000 'rivière Hers'

Rappel : une visite de terrain avait organisée avec le SIAD le 2 décembre 2015. Cette visite portait sur 2 points : la restauration de breilhs et la replantation d'une zone en cours de réaménagement. La dernière réunion de travail date du 3 mai 2017.

Contrat de replantation de ripisylve chez Mme BORDENAVE

Au niveau de l'encoche d'érosion (commune des Issards), les plantations faites en pied de berge ont bien repris. Le contrat de replantation concerne uniquement le haut de berge.

Florent a identifié un autre site, plus en amont, sur lequel il y a également une encoche d'érosion avec une hauteur de berge plus faible (1.2m environ) qui pourrait être la propriété de Mme BORDENAVE (confirmé par Florent) sur la commune d'Arvigna. Dans cette zone, voir s'il y a besoin d'un talutage, prévoir plantation en pied et haut de berge.

En tout, on serait sur un linéaire de 130 + 70 ml.

Le paillage des plantations pourra être assuré par le Syndicat. L'entretien de ces plantations (débroussaillage...) sera pris en compte par le Syndicat dans le cadre de l'entretien annuel de la ripisylve. Il faudra donc prévoir dans la programmation un entretien dans ces secteurs pendant la durée du contrat à l'exception de la première année de plantation.

A faire :

- Anne prend des informations auprès de la DDT09 sur les densités de plantations préconisées en Occitanie et sur la possibilité de prendre en charge un travail du sol avant plantation et du talutage.
- Cécile BROUSSEAU propose un plan de plantation et le nombre de plants selon les espèces et les stades. Prévoir 10% de plus pour la replantation en année 2 ou garantie de replantation selon le prestataire. On est parti sur 2 à 3 rangs nécessaires pour partir sur une ripisylve de 5 à 7m de large avec strate arbustive et arborée (minimum d'arbres de haut jet – 1 tous les 10 m).
- En fonction des éléments transmis, Florent demandera un devis pour la prise en compte du travail du sol, l'achat et la livraison des plants à la Jardinerie CLARAC.
- Anne demandera en parallèle un devis sur les plants pour comparatif aux Jardins de Réalmont, prestataire ayant déjà fourni des plants sur d'autres contrats forestiers.

Une fois que le dossier sera bien avancé, une rencontre sera programmée avec Mme BORDENAVE pour le lui présenter.

Secteur médian de l'Hers

Dans le secteur de Jean-Christophe, sur les 30 km de zone médiane de l'Hers, dans le cadre du PPG, des zones ont été identifiées nécessitant une restauration de leur ripisylve. Un bilan chiffré doit être réalisé concernant : les linéaires concernés, leur accessibilité et voir si les propriétaires sont d'accord pour contractualiser (financement prévu à 100%). Les replantations pourront être envisagées avec des scolaires / des élus... selon les secteurs afin d'impliquer la population locale dans ces actions.

A l'heure actuelle, 2 propriétaires seraient intéressés : RESCANIERES et BOYER. Jean-Christophe fait le point par rapport aux linéaires concernés et aux propriétaires volontaires pour disposer d'un linéaire suffisant sur le territoire (reconstitution de corridors cohérents).

Voir pour mettre en place, en accompagnement de l'action de gestion, une action de sensibilisation, voir pour l'installation d'un panneau à Mirepoix (inclus dans le montage du contrat Natura 2000 : investissement visant à informer les usagers de la forêt – mesure F14).

Liste des espèces acceptées pour les plantations ou bouturages mentionnées lors de la dernière programmation des contrats (liste proposée par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées) :

Arbres	Arbustes et lianes
Chêne pédonculé – <i>Quercus robur</i>	Saule cassant – <i>Salix fragilis</i>
Chêne sessile – <i>Quercus petraea</i>	Saule cendré – <i>Salix cinerea</i>
Erable sycomore – <i>Acer pseudoplatanus</i>	Saule drapé – <i>Salix elaeagnos</i>
Erable plane – <i>Acer platanoides</i>	Saule pourpre – <i>Salix purpurea</i>
Erable champêtre – <i>Acer campestre</i>	Saule à oreillettes – <i>Salix aurita</i>
Orme de montagne – <i>Ulmus montana</i>	Saule à trois étamines – <i>Salix triandra</i>
Orme lisse – <i>Ulmus laevis</i>	Saule des vanniers – <i>Salix viminalis</i>
Orme champêtre – <i>Ulmus minor</i>	Saule roux – <i>Salix atrocinnerea</i>
Frêne commun – <i>Fraxinus excelsior</i>	Saule marsault – <i>Salix caprea</i>
Frêne oxyphylle – <i>Fraxinus angustifolia</i>	Cornouiller sanguin – <i>Cornus sanguinea</i>
Aulne glutineux – <i>Alnus glutinosa</i>	Noisetier – <i>Corylus avellana</i>
Merisier – <i>Prunus avium</i>	Aubépine monogyne – <i>Crataegus monogyna</i>
Peuplier noir indigène – <i>Populus nigra</i>	Bourdaine – <i>Frangula alnus</i>
Saule blanc – <i>Salix alba</i>	Lierre – <i>Hedera helix</i>
Bouleau verruqueux – <i>Betula pendula</i>	Pommier sauvage – <i>Malus sylvestris</i>
Bouleau pubescent – <i>Betula pubescens</i>	Sureau noir – <i>Sambucus nigra</i>
Tremble – <i>Populus tremula</i>	Viorne obier – <i>Viburnum opulus</i>
Poirier commun – <i>Pyrus pyraister</i>	Fusain d'Europe – <i>Euonymus europaeus</i>
Saule cassant – <i>Salix fragilis</i>	Troène – <i>Ligustrum vulgare</i>
Tilleul à petites feuilles – <i>Tilia cordata</i>	Prunellier – <i>Prunus spinosa</i>
Tilleul à grandes feuilles – <i>Tilia platyphyllos</i>	

Merci à tous les participants.

Annexe IX. Compte-rendu de la réunion sur le montage d'une opération de nettoyage des berges du Salat du 13/12/2017



SITE NATURA 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste'

Sous site Salat - lit mineur

Phase d'animation

Compte rendu de la réunion préparatoire
à une opération de nettoyage du Salat
du 13 décembre 2017

Étaient présents : Yannick BARASCUD (PNR Pyrénées Ariégeoises / Amis du Parc), Gilles DOMENC (SYCOSERP), Vincent LACAZE (ANA-CDENA CPIE Ariège), Allan YOTTE (Fédération Pêche 09), Anne SOULARD (MIGADO).

Excusé : Association Le Chabot.

Cette réunion fait suite à la dernière opération de nettoyage des berges du Salat à Saint-Girons menée en date du 4 mars 2017, par la cellule animation Natura 2000 'rivière Salat', qui vise à être reconduite dans le premier trimestre 2018.

Un rappel est fait quant aux circonstances de la mise en place de l'opération de 2017 et sur son organisation.

La mise en place d'une telle opération avait été évoquée lors des derniers échanges sur la thématique des « déchets flottants » du 29/04/2015. Lors de ces échanges, il avait également été abordé la possibilité de récupérer les déchets flottants au niveau de l'usine hydroélectrique de Lacourt. Cette thématique pourra être traitée par ailleurs avec les nouveaux représentants d'EDF sur le secteur (M. GRABETTE et l'Agence EDF une rivière, un territoire).

Cette année, l'idée est de monter une opération de nettoyage, toujours estampillée Natura 2000 mais avec une envergure plus grande, en y associant de nouveaux partenaires. Il est évoqué en séance de contacter :

- ❖ Les pratiquants de sports nautiques – *Gilles / Peggy*
- ❖ Les AAPPMA voisines (Massat, Seix, Castillon) avec la mobilisation des gardes et des Présidents - *Allan*
- ❖ Le Conseil Départemental 09- *Allan*
- ❖ Les chasseurs (ACCA, voire Fédération Régionale) - *Allan*
- ❖ L'Association des micro-centraliers – *Gilles*
- ❖ EDF- *Allan*
- ❖ Décathlon- *Allan*
- ❖ Les syndicats de rivière hors secteurs - *Gilles*

Pourraient participer aux frais (repas offert aux bénévoles, sacs de ramassage, type teddy bag de petite taille...) – **A confirmer**

- ❖ Fédération de Pêche 09 : 200 € ;
- ❖ AAPPMA de Saint-Girons ; 100 € ;
- ❖ Le Conseil Départemental 09
- ❖ Le SYCOSERP
- ❖ L'Association des micro-centraliers
- ❖ Le Parc Naturel Régional avec la mise à disposition de produits locaux pour la restauration, d'un pick-up, d'écocups, de poubelles de tri pour le repas
- ❖ EDF

❖ Décathlon

La date retenue pour l'opération 2018 est le samedi 3 mars, une semaine avant l'ouverture de la pêche, comme en 2017.

Secteurs prospectés : essentiellement en berge et sur les premiers mètres dans l'eau sur le parcours touristique de St Girons, au pont de Saint-Lizier. Vincent fera un repérage des zones où il est nécessaire d'intervenir.

Le fait de repasser sur les secteurs traités en 2017 permet de faire une comparaison.

Voir sur la cartographie Natura 2000 les zones de déchets qui ont été matérialisées.

Anne contacte la Mairie de Saint-Girons, la Mairie de Saint-Lizier pour les prévenir de l'événement, pour la mise à disposition de la salle d'accueil (café et repas) ainsi que la communauté des communes pour venir peser et décharger gratuitement les déchets récoltés au SICTOM de Palétès.

Attention à la sécurité, ne pas hésiter à faire de l'encordage sur les personnes qui vont dans l'eau. Informer les pompiers en amont de l'événement (Anne).

La journée du 3 mars est envisagée avec au maximum une centaine de participants :

- 8h30 : rendez-vous – accueil Café et débriefing
- 10h – 12h00 : ramassage des déchets
- 12h – 14h00 : repas offert aux participants
- 14 – 16h00 : suite du ramassage des déchets si besoin.

Inciter les bénévoles à prendre du matériel (type pince coupante, pince monseigneur).

Yannick peut faire paraître une information dans Pyrénées partagées (avant le 18/01). Dans l'actualité du parc, communiqué de presse avec la photo de la portière ramassée en 2017. Relais maison de Parc.

Il serait intéressant de communiquer sur la commune via le site internet, dans la gazette, le journal. Presse : l'Ariégeois Magazine, Azinat, La Gazette, la Dépêche, la Bougeotte, Radio Couserans, France 3, TF1, M6, Pyrénées magazine Allan fait un point avec Christian en interne par rapport à ses contacts. Anne recontactera les offices de tourisme comme l'an dernier en leur faisant passer l'affiche.

L'an dernier, il avait été évoqué de travailler avec une école sur la thématique des déchets. Jean-Louis CAUSSE de l'Ariégeois Magazine serait intéressé pour faire un reportage sur cette thématique.

Suites à donner :

Gilles :

- ❖ contacte pour participation à la manifestation les pratiquants de sports nautiques, l'Association des micro-centraliers, les syndicats de rivière hors secteurs
- ❖ voit pour une participation financière du SYCOSERP et de l'AAPPMA de Saint-Girons

Vincent :

- ❖ voit pour les secteurs d'intervention

Allan :

- ❖ contacte pour participation à la manifestation les AAPPMA voisines (Massat, Seix, Castillon) avec la mobilisation des gardes et des Présidents, les chasseurs (ACCA, voire Fédération Régionale), EDF, Décathlon
- ❖ voit pour une participation financière de la Fédération de Pêche
- ❖ coordination avec la presse en lien avec MIGADO

Anne :

- ❖ courriers aux Mairies, communauté des communes, pompiers
- ❖ voit pour récupérer l'exposition Natura 2000 à la DREAL Occitanie
- ❖ coordination avec la presse en lien avec la Fédération de Pêche

Merci à tous les participants pour leur présence.

Annexe X. Synthèse des articles de presse sur l'opération de nettoyage des berges du Salat à Saint-Girons

Actualité > Grand Sud > Ariège > Saint-Girons

Publié le 09/03/2018 à 03:54, Mis à jour le 09/03/2018 à 08:25

1 600 kg de déchets ramassés sur les berges du Salat

Environnement - Le grand nettoyage



Les objets les plus invraisemblables ont été trouvés par les bénévoles dans le Salat./ Photo DDM.

Samedi dernier, près de 70 bénévoles, dont beaucoup étaient déjà présents l'an passé, se sont joints à l'équipe animatrice du site Natura 2000 «rivière Salat». L'objectif de la journée était de récupérer, sur 5 km de berges, de Palétès à Lorp-Sentaraille, des déchets divers. L'inventaire est impressionnant : 1 600 kg de ferraille, canettes, objets en plastique et même une carcasse de voiture ont été ramassés. La deuxième édition de cette opération citoyenne a été très efficace puisque le poids des ordures recueillies a été doublé par rapport à 2017.

Le réseau européen Natura 2000 est constitué de sites ayant une grande valeur patrimoniale sur le plan de la flore et de la faune. Le Salat fait partie du site Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste. Malgré de réels progrès depuis de nombreuses années, la rivière couserannaise est encore polluée par divers objets qui encombrant son lit et ses rives.

Sensibiliser la population locale

De nombreux organismes ont participé à la toilette : la fédération de pêche de l'Ariège, l'association Migrateurs Garonne Dordogne (MIGADO), l'Association des naturalistes de l'Ariège (ANA), l'AAPPMA La Truite noire, la mairie de Saint-Girons, le PNR des Pyrénées ariégeoises, le SICTOM du Couserans et le Syndicat Couserans service public (SYCOSERP).

Cette journée a été aussi l'occasion de sensibiliser la population locale à la présence de ces nombreux déchets au travers des divers échanges lors du parcours, en particulier dans le centre-ville. La participation des nombreux bénévoles de tous âges démontre que la prise de conscience pour la protection de notre environnement est réelle. La quantité des ordures est la preuve que de telles opérations sont nécessaires sur les rives des cours d'eau. L'équipe animatrice remercie les bénévoles et partenaires qui ont contribué, par leur engagement, à la réussite de la deuxième édition de ramassage des déchets sur les berges du Salat.

La Dépêche du Midi

L'ÉQUIPE AZINAT

Saint-Girons : journée de ramassage des déchets dans le Salat – 3 mars



Par Rédaction Azinat.com le 02/03/2018 à 12:11



Dans le cadre de l'animation Natura 2000 du site « rivière Salat », organisation d'une journée de ramassage des déchets sur les berges du Salat, le samedi 3 mars 2018 à Saint-Girons

La rivière Salat fait partie du site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste », constitué de la Garonne et de ses principaux affluents en Occitanie. Le réseau européen Natura 2000 est constitué de sites ayant une grande valeur patrimoniale aussi bien faunistique que floristique.

La Fédération de Pêche de l'Ariège, associée à l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA) et à l'Association Migrateurs Garonne Dordogne (MIGADO), porte l'animation du site Natura 2000 « rivière Salat ». Cette animation consiste à mettre en place les actions listées dans un document de gestion aussi appelé Document d'Objectifs (validé sur le Salat en 2009).

Dans le cadre de cette animation, une action de nettoyage des berges du Salat autour de Saint-Girons est programmée le samedi 3 mars 2018 de 9h00 à 17h00.

En effet, au cours de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000, la problématique des déchets en bordure de cours d'eau a été abordée de nombreuses fois et une première opération, organisée au mois de mars 2017 avait permis de récolter plus de 700 kg de déchets. Cette action sera menée en partenariat avec l'Association de Pêche de Saint-Girons, désireuse de s'associer à cette démarche ainsi que le syndicat de rivière (SYCOSERP), le PNR des Pyrénées Ariégeoises et les amis du Parc.

La rivière Salat charrie de nombreux déchets. La journée du 3 mars 2018 a pour objectif de mobiliser des bénévoles pour le ramassage des déchets présents en berge du Salat entre Saint-Lizier et Saint-Girons et de les sensibiliser à la protection des cours d'eau.


Inscription obligatoire au 06.07.81.22.61 (Anne SOULARD - MIGADO)
06.07.81.22.61 - soulard.migado@orange.fr
repas offert

RELATED ITEMS: SAINT GIRONS SALAT




**Annexe XI. Présentation Power-Point faite lors du COPIL plénier du
30/01/2018**

Animation sur les entités 'rivières Ariège, Hers vif et Salat'



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018



Mise en place de l'animation Natura 2000 « cours d'eau »

La structure animatrice :
- est responsable du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du DOCOB,
- a pour rôle de recenser les bénéficiaires prêts à mettre en œuvre des mesures contractuelles (contrats Natura 2000) ou à signer la Charte Natura 2000 du site,
- assure l'animation, l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers.

Animation : Fédération de Pêche 09

Partenariat : MIGADO

Prestations : ANA

CIVAM BIO 09 (volet agricole)



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018



Périodes d'animation 'Rivières Ariège et Hers vif'

Ariège
Animation depuis fin 2006

Hers vif / Salat
Animation depuis fin 2010

opérations annuelles : de 3 mois à une année
Financement de l'animation : Crédits Etat



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018



Les actions des DOCOBs

Les DOCOBs sont composés de programmes de **58 actions sur l'Ariège, 60 sur l'Hers et 59 sur le Salat**

- ❖ Les habitats naturels : **4 actions / 5 / 4**
- ❖ Mesures pour des contrats agricoles sur l'Hers **3 actions**
- ❖ Les espèces : **13 actions / 6 / 5**
- ❖ Propositions d'actions générales : **9 actions / 11 / 12**
- ❖ L'information, la sensibilisation : **15 actions / 22 / 21**
- ❖ Le suivi et l'évaluation : **16 actions / 12 / 16**

Les actions ont été hiérarchisées durant l'élaboration du DOCOB (3 niveaux de priorité)

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018



Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Actions relatives aux habitats naturels



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Mesures de gestion de la végétation des berges

Fiche action : Entretien et restauration des éléments fixes



Objectif : entretien ou restauration de la ripisylve (habitats IC), voire replantation (bouturage à favoriser)

Intervention sur des zones non gérées par les syndicats de rivière

Signature de **contrats forestiers** de restauration de la ripisylve

2 exemples sur la **rivière Ariège** :

- Sicoval (ramiers de Clermont-le-Fort et Lacroix-Falgarde)
- Fédération de Pêche 31 (Bois de Notre-Dame à Auterive)

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Mesures de gestion de la végétation des berges

Fiche action : Entretien et restauration des éléments fixes

Objectif : entretien ou restauration de la ripisylve (habitats IC), voire replantation (bouturage à favoriser)

Rôle de l'animation - Aide au montage administratif et financier du dispositif (acomptes/solde)

- Suivi des travaux, des échéances

avant




après



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Mesures de gestion de la végétation des berges

Fiche action : Formation sur les arbres à cavités

Objectif : favoriser la biodiversité (chauves-souris, insectes...)

Formation proposées aux techniciens des communes, des communautés de communes, aux techniciens rivière sur Ariège/Hers/Salat et aux agriculteurs présents en bord d'Hers : **2013 & 2015 & 2017-2018**

Rôle de l'animation : concevoir la formation, Contacter les personnes ressources, organiser et coordonner






COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Mesures de gestion de la végétation des berges

Fiche action : Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes



Buddleia



Renouée du Japon



Ailante



pseudo-acacia

- **Accompagnement des syndicats de rivière** avec diagnostic et cahier des charges (cas du SYRRPA / Ailante – SYMAR / Renouée)
- Signature d'un **contrat forestier** de lutte contre des espèces végétales invasives (zones tests à enjeu puis replantation / Sicoval)

2 types de mesures :



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Mesures de gestion de la végétation des berges

Fiche action : Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes

Contrat forestier de lutte contre les invasives

- Test de méthodologies sur des zones de faible superficie
- Replantation sur les zones traitées
- Suivi scientifique



Acanthace



Ailante



Ailante



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Mesures de gestion de la végétation des berges

Contrat forestier de mise en défens

Objectif : Limiter les intrusions dans des zones sensibles et canaliser les accès

2 exemples sur la rivière Ariège :

- ☐ Sicoval (ramier de Clermont le Fort)
- ☐ Nature Midi-Pyrénées (Clermont-le-Fort) – travaux à venir








COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Les contrats agricoles sur l'Hers


Projet agro-environnemental sur le périmètre lit majeur

1^{er} projet (2011-2013)


- Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique
- Création et entretien de couverts en herbe
- Entretien de prairies en gestion extensive

2^{ème} projet (2015-2020)

- Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique
- Création et entretien de couverts en herbe
- Entretien de prairies en gestion extensive
- **Lutte biologique en grandes cultures**



Hers
Donnetouyre



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Mesures de gestion dans le lit majeur - Hers

Fiche action : Gestion ou création de convertis en herbe
+ *Mise en place de la lutte biologique sur maïs*



Mesures proposées aux agriculteurs en bordure d'Hers entre Saint-Amadou et Moulin-Neuf pour :

- Maintenir et/ou favoriser la biodiversité
- Améliorer la qualité de l'eau
- Réduire la fertilisation et les interventions phytosanitaires

6 agriculteurs ont contractualisé entre 2011 et 2013 pour environ **35 Ha**

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

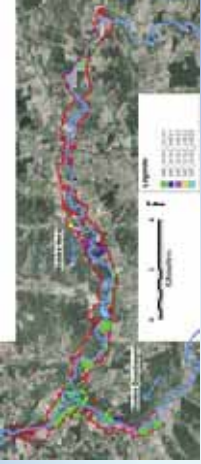
Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Mesures de gestion dans le lit majeur - Hers

Fiche action : Gestion ou création de convertis en herbe
+ *Mise en place de la lutte biologique sur maïs*

3 agriculteurs ont contractualisé en 2015 : **2,56 Ha** pour de la création de prairie } **51,68 Ha**
49,12 Ha pour la lutte biologique

10 agriculteurs ont contractualisé en 2016 : **31,25 Ha** pour de la création de prairie } **156,42 Ha**
10,64 Ha pour de l'entretien de prairie }
114,53 Ha pour la lutte biologique



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Actions relatives aux espèces animales



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action: Favoriser la libre circulation des espèces piscicoles Artège

Objectif : réaliser une expertise sur des sites pressentis comme non ou peu franchissables en dévalaison et montage pour déterminer les travaux à effectuer, constituer le projet de réalisation et le chiffrage des travaux

Rôle de l'animation :

- Rédaction d'un cahier des charges (2007)
- Animation des réunions spécifiques à cette thématique (ONEMA 09/31, SPEMA/DDT 09/31, DREAL, AEAG, FD Pêche 31) (2008-2011)
- Montage d'un dossier de demande de subvention
- Suivi et coordination de l'expertise par un BE spécialisé (2008)
- Expertise du BE (2009-2010)
- Restitution : 2011

↑ Rapport qui fait référence auprès des administrations et des propriétaires d'ouvrages

↑ Mise en place d'une opération coordonnée de continuité écologique sur l'axe Artège

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action: [Inventaire des ouvrages de franchissement pour la loutre](#)

Objectif : afin d'éviter les collisions avec les véhicules, s'assurer de la présence d'un passage même en période de fortes eaux, d'un passage sous les ouvrages de franchissement

Contexte :

- 2011 : étude de répartition de l'espèce sur 3 sites Natura 2000 (ANA)
- 2013 : réalisation d'une formation Natura 2000 sur la loutre pour piégeurs/chasseurs 31
- Question de l'articulation avec le PNA Loutre

Question du diagnostic de franchissabilité de l'ouvrage de Labarre :

- Cadavre de loutre retrouvé à Labarre sur la RN20 en avril 2012
- Réunion animation Natura 2000 en décembre 2012
 - Etude des modalités d'action suite à cette mortalité
 - Plus généralement diagnostic de franchissement des ouvrages Ariège, Hers vif et Salat


Diagnostic réalisé dans le cadre du PNA loutre
 Puis préconisations d'aménagement proposées par l'ANA (en cours)

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018



Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Formation des chasseurs et piégeurs à la présence de la loutre et du vison



Formation montée avec la **Fédération de chasse 31** pour les piégeurs et chasseurs du 31 (aval Ariège et aval Hers vif) en 2013 et 2018 sur le Salat et avec la **Fédération de chasse 09** en 2015 (Ariège, Hers vif et Salat)


Objectif : être capable d'identifier la loutre d'Europe et le vison d'Amérique et assurer la conservation des espèces en fonction des pratiques récréatives

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018



Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Actions générales



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018




Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action: [Groupe technique sur la gestion du transport solide Ariège, Hers et Salat](#)

Objectif : traiter du transport solide avec diverses thématiques : des crues morphogènes et de leur gestion, des vidanges de barrages, de la gestion des atterrissements et de l'équilibre morphodynamique de la rivière.

Exemple sur la rivière Ariège

Rôle de l'animation Natura :

Animation des réunions spécifiques à cette thématique (ONEMA 09, SPEMA/DDT 09, DREAL, AEAG, Syndicats, APN, EDF)

En 2008, suite à la réunion sur la gestion sédimentaire des barrages EDF et à l'annonce de reprise des transparences sur Labarre, il a été proposé **une étude** portant sur 2 volets : la composition sédimentaire des retenues de Labarre & Mercus ainsi que l'ensemble des solutions de gestion des sédiments de ces 2 retenues (court et long terme – environnement /coût)

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018



Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action: Groupe technique sur la gestion du transport solide Ariège



Prélèvements effectués sur les retenues de Labarre et Mercus-Garrabet en 2010
Restitution de l'étude en 2011 par le bureau d'études IDEaux

↑ Informations sur le fonctionnement des retenues, impact des activités humaines passées et présentes
Qualité des sédiments : teneurs non négligeables en Métaux lourds ou PCB mais < seuil SI – Réacteur trophique (milieu plus « riches » en MO que l'Ariège)
→ Importance de tenir compte de ces résultats pour la gestion à venir

Besoin d'informations complémentaires → Prélèvements Fédération Pêche 09 (AEAG)

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action : Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques

Objectif : arbitrer les usages et arriver à une régularité des débits en particulier en aval de Mercus (lissage des éclusées) et une conciliation des usages (en particulier sur la retenue de Mercus)

13 inscrits au groupe de travail

Réunion régulière du groupe en fonction des décisions prises (1 réunion/an en moyenne)

Différentes réunions : - la participation du bassin de l'Ariège au soutien d'étiage de la Garonne ; la présentation d'une étude sur la sensibilité de la Garonne amont aux éclusées hydroélectriques (SMEAG)

→

- les enjeux de la retenue de Mercus-Garrabet (divers points de vue)
- la rédaction d'un cahier des charges sur une étude du phénomène (cellule animation)

Etude de caractérisation du phénomène à mettre en place

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action : Travaux en rivière

Objectif : pour tous les travaux situés dans le lit mineur, instaurer une consultation multipartenaires (administrations, syndicats, naturalistes) pour prendre en compte les habitats et les espèces IC présents

Chaque année une rencontre est proposée aux techniciens rivière sur les travaux réalisés ou en cours



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action : Opération de nettoyage sur le Salat

Objectif : coordination d'une opération de nettoyage des déchets

1^{ère} opération organisée sur Saint-Girons par la cellule animation (et l'AAPPMA) en mars 2017



30 bénévoles
740 kg de déchets récoltés

Renouvellement de l'opération en mars 2018 avec plus de partenaires (syndicat de rivière, PNR des Pyrénées Ariégeoises, Amis du Parc...) en cours d'élaboration

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Formation des élus aux enjeux des sites Natura 2000 'cours d'eau', Ariège / Hers vif et Salat (2013)



Formation des responsables techniques des collectivités aux enjeux des sites Natura 2000 'cours d'eau', Ariège / Hers vif (2016)



A venir une formation des élus et des responsables techniques des collectivités sur le Salat

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Actions d'information et de sensibilisation



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action : Sentiers écotouristiques

Objectif : équiper en panneaux un ou plusieurs sentiers existants avec des informations sur les habitats et les espèces du site

Communauté de communes de Mirepoix



En cours

Collaboration sur la rédaction de Panneaux pour un sentier aquatique Sur l'Hers entre Gaudiès et Calmont 22,5 km de cours d'eau – 3 départements



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action : Sentiers écotouristiques

Projet de sentier aquatique entre Bonnac et Saverdun en partenariat avec

- les communautés de communes de Pamiers et de Saverdun
- Le club de canoë de Saverdun et la Belle Verte
- Le syndicat de rivière
- Le conseil départemental
- Le comité régional de canoë-kayak





Dossier déposé en Pays en 2013
Subventions CR Occitanie, CD 09, Etat, Communautés de communes

Recherche de fonds auprès d'autres partenaires :
Fondation Crédit Agricole, Fonds Européens, Participation du club CK et Belle Verte...

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action : Actions de communication

2011 – action de sensibilisation centre aéré de Prayols avec un technicien rivière

Matinée en salle : Natura 2000 et les déchets

Après-midi : au bord de l'Ariège : ramassage des déchets et tri



2017 – action de sensibilisation école d'Auterive avec matinée en classe et après-midi : plantations au Bois de Notre-Dame (Auterive)

Article dans la gazette ariégeoise

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action: Livret sur les espèces végétales invasives de bord de cours d'eau

Objectif : informer le grand public



Livret édité à 10 000 exemplaires

Envoyé avec l'infosite Ariège début 2008

Distribué lors des formations « invasives » et lors de toute manifestation

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Formation des personnels techniques des mairies, communautés de communes syndicaux de rivière aux espèces végétales invasives

Ariège 2012 – Salat 2013 - Hers 2015



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action : Information liée à une mesure de gestion

Territoire du Sicoval



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action : Information liée à une mesure de gestion

Bois de Notre Dame à Auterive



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Lors d'un événement particulier comme :

Championnats du monde de CK à Foix (2010)

- Edition d'un panneau d'informations
- Tenue d'un stand sur le week-end (Fédération de Pêche 09 / MIGADO)



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action: Bulletin d'informations – Infosite

Objectif : parution 1 fois par an à 1500 exemplaires et diffusion à 250 destinataires pour l'Ariège et 2300 exemplaires pour le bulletin commun Hers et Salat qui fait l'objet de 420 envois (+ site internet MIGADO et site internet Natura 2000)



Ariège


Hers et Salat

Depuis 2013, 1 newsletter commune aux 3 sites diffusée uniquement par internet : envoi mail + téléchargement sur site internet dédié

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Site internet dédié à ce site Natura 2000



- Volet **Natura 2000** : réseau européen, démarche, glossaire
- Volet **les rivières concernées** : Ariège, Hers, Salat, Garonne amont, Garonne aval
- Caractéristiques, enjeux, animation et documentation
- Volet **pour aller plus loin** : actualités, évaluation des incidences, partenaires et téléchargement « officiel »

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Actions de suivi et d'évaluation



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Fiche action: Etudes de terrain

Objectif : amélioration des connaissances. Mise à jour des suivis

- Etude sur les espèces végétales invasives (2008)
- Etude sur la dynamique de la loutre d'Europe (2012)



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Enquêtes de terrain

Observation des phénomènes d'éclusées hydroélectriques

Observation de vison d'Amérique



COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

Illustration de la mise en œuvre de l'animation

Demande d'information / projet

Renseignements fournis sur les habitats et les espèces de la Directive


Informations aux porteurs de projets ou à l'Etat

→ **Evaluation des incidences**


Une trentaine de sollicitations par entité

COPIL Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018

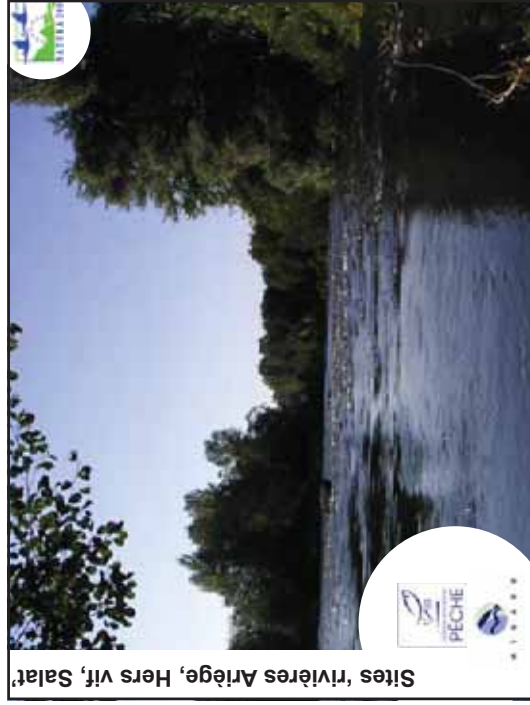
Merci pour votre attention !



COPIE Plénier – Conseil Départemental 31 – 30/01/2018



Annexe XII. Présentation Power-Point faite lors de l'installation des COPIL territoriaux du 06/04/2018



Périodes d'animation 'Rivières Ariège et Hers vif'

Ariège : depuis fin 2006
Hers vif et Salat depuis 2010

Animation : Fédération de Pêche 09

Partenariat : MIGADO

Prestations : ANA

CIVAM BIO 09 (volet agricole)

Financement de l'animation : Crédits Etat

Illustration de la mise en œuvre de l'animation sur l'Ariège
(58 actions)

Fiche action : Entretien et restauration des éléments fixes

Signature de 2 contrats forestiers de restauration de la ripisylve

- Sicoval (ramiers de Clermont-le-Fort et Lacroix-Falgarde)
- Fédération de Pêche 31 (Bois de Notre-Dame à Auterive)

avant

après

Fiche action : Contenir l'extension des espèces végétales envahissantes

2 types de mesures :

- Accompagnement des syndicats de rivière avec diagnostic et cahier des charges (cas du SYRRPA / Ailante – SYMAR / Renouée)
- Signature d'un **contrat forestier** de lutte contre des espèces végétales invasives (zones tests à enjeu puis replantation / Sicoval)



Acacia Ailante Renouée



Contrat forestier de mise en défens

Objectif : Limiter les intrusions dans des zones sensibles et canaliser les accès

2 exemples sur la rivière Ariège :

- ☐ Sicoval (ramier de Clermont le Fort)
- ☐ Nature Midi-Pyrénées (Clermont-le-Fort)




Fiche action: Favoriser la libre circulation des espèces piscicoles

Objectif : réaliser une expertise sur des sites pressentis comme non ou peu franchissables en dévalaison et montage pour déterminer les travaux à effectuer, constituer le projet de réalisation et le chiffrage des travaux

Rôle de l'animation :

- Rédaction d'un cahier des charges (2007)
- Animation des réunions spécifiques à cette thématique (2008-2011)
- Montage d'un dossier de demande de subvention
- Suivi et coordination de l'expertise par un BE spécialisé (2008)
- Expertise du BE (2009-2010)

Restitution : 2011

↑ Rapport qui fait référence auprès des administrations et des propriétaires d'ouvrages

↑ Mise en place d'une opération coordonnée de continuité écologique sur l'axe Ariège





Fiche action: Groupe technique sur la gestion du transport solide
Ariège, Hers et Salat


En 2008, suite à la réunion sur la gestion sédimentaire des barrages EDF et à l'annonce de reprise des transparences sur Labarre, il a été proposé **une étude** portant sur 2 volets : la composition sédimentaire des retenues de Labarre & Mercus ainsi que l'ensemble des solutions de gestion des sédiments de ces 2 retenues (court et long terme – environnement /coût)





Prélèvements effectués sur les retenues de Labarre et Mercus-Garrabet en 2010



Restitution de l'étude en 2011 par le bureau d'études IDEaux



Informations sur le fonctionnement des retenues, impact des activités humaines passées et présentes



Projet de sentier aquatique entre Bonnac et Saverdun en partenariat avec :

- Les communautés de communes de Panniers et de Saverdun
- Le club de canoë de Saverdun et la Belle Verte
- Le syndicat de rivière
- Le conseil départemental
- Le comité régional de canoë-kayak





Dossier déposé en Pays en 2013
Subventions CR Occitanie, CD 09, Etat, Communautés de communes

Recherche de fonds auprès d'autres partenaires :
Fondation Crédit Agricole, Fonds Européens, Participation du club CK et Belle Verte ...





Autres thématiques et actions engagées depuis 2006 :

- Groupe de réflexion sur la thématique du soutien d'étiage et des éclusées hydroélectriques
- Etude du risque accidentogène vis-à-vis de la Loure à Labarre
- Manifestations (ex : championnat du monde de Kayak à Foix)
- Sensibilisation (ex : intervention en milieu scolaire...)

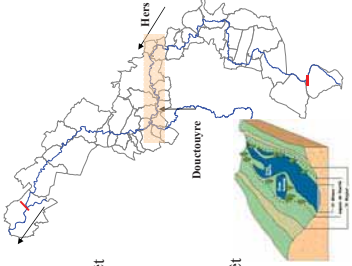



Illustration de la mise en œuvre de l'animation sur l'Hers vif (60 actions)



Les contrats agricoles sur l'Hers

Projet agro-environnemental sur le périmètre lit majeur



1^{er} projet (2011-2013)

- Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique
- Création et entretien de couverts en herbe
- Entretien de prairies en gestion extensive


2^{ème} projet (2015-2020)

- Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique
- Création et entretien de couverts en herbe
- Entretien de prairies en gestion extensive
- Lutte biologique en grandes cultures

COPIL Territoriaux

Mesures de gestion dans le lit majeur - Hers

Fiche action : Gestion ou création de couverts en herbe



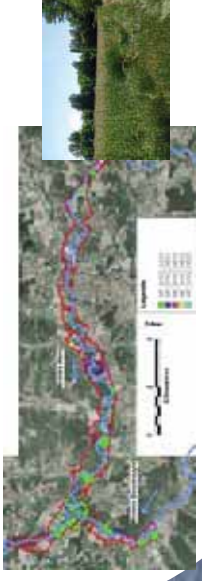
Mesures proposées aux agriculteurs en bordure d'Hers entre Saint-Amadou et Moulin-Neuf pour :

- Maintenir et/ou favoriser la biodiversité
- Améliorer la qualité de l'eau
- Réduire la fertilisation et les interventions phytosanitaires

6 agriculteurs ont contractualisé entre 2011 et 2013 pour environ **35 Ha**

COPIL Territoriaux

Fiche action : Gestion ou création de couverts en herbe + Mise en place de la lutte biologique sur maïs



3 agriculteurs ont contractualisé en 2015 : **2,56 Ha pour de la création de prairie** **49,12 Ha pour la lutte biologique** **51,68 Ha**

10 agriculteurs ont contractualisé en 2016 : **31,25 Ha pour de la création de prairie** **10,64 Ha pour de l'entretien de prairie** **114,53 Ha pour la lutte biologique** **156,42 Ha**

COPIL Territoriaux

Fiche action : Sentiers écotouristiques

Objectif : équiper en panneaux un ou plusieurs sentiers existants avec des informations sur les habitats et les espèces du site

En cours

Collaboration sur la rédaction de Panneaux pour un sentier aquatique Sur l'Hers entre Gaudies et Calmont 22,5 km de cours d'eau – 3 départements

Communauté de communes de Mirepoix



COPIL Territoriaux

**Illustration de la mise en œuvre de l'animation sur le Salat
(59 actions)**



Fiche action : Opération de nettoyage sur le Salat

Objectif : coordination d'une opération de nettoyage des déchets

1^{ère} opération organisée sur Saint-Girons par la cellule animation (et l'AAAPPMA) en **mars 2017**

30 bénévoles

740 kg de déchets récoltés



2^{ème} opération menée en **mars 2018** avec plus de partenaires (syndicat de rivière, PNR des Pyrénées Ariégeoises, Amis du Parc...) **70 bénévoles – 1,6 T de déchets**



Éléments communs aux 3 sites

Mise en œuvre de formations

- "Arbres à cavités" (services techniques, techniciens rivière, agriculteurs)
- "Loutre" avec les deux fédérations des chasseurs 09 et 31
- "Enjeux Natura 2000" (élus - responsables techniques)
- "Espèces végétales invasives" (personnel technique et techniciens rivière)



Information et sensibilisation

Fiche action: Livret sur les espèces végétales invasives de bord de cours d'eau



Livret édité à 10 000 exemplaires
Envoyé avec l'infoste Ariège début 2008
Distribué lors des formations « invasives »
et lors de toute manifestation



Fiche action : Information liée à une mesure de gestion

Territoire du Sicoval




Bois de Notre Dame à Auterive






Fiche action: Bulletin d'informations – Infosite

Objectif : parution 1 fois/an (1500 exemplaires) et diffusion à 250 destinataires pour l'Ariège et 2300 exemplaires pour le bulletin commun Hers et Salat (420 envois)
(+ site internet MIGADO et site internet Natura 2000)


Ariège




Hers et Salat


Depuis 2013, 1 newsletter commune aux 3 sites diffusée uniquement par internet : envoi mail + téléchargement sur site internet dédié



Site internet dédié à ce site Natura 2000



Volet Natura 2000 : réseau européen, démarche, glossaire
Volet les rivières concernées : Ariège, Hers, Salat, Garonne amont, Garonne aval
Caractéristiques, enjeux, animation et documentation
Volet pour aller plus loin : actualités, évaluation des incidences, partenaires et téléchargement « officiel »



Annexe XIII. Bulletin infosite n°5

Site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »
ANIMATION 'RIVIERES ARIEGE, HERS VIF ET SALAT'

Bulletin n°5

Juin 2018

Editorial

Cette lettre annuelle d'information a pour objectif de vous présenter **l'animation Natura 2000 des sites 'rivières Ariège, Hers vif et Salat'** pour la période d'animation passée à savoir **d'avril 2017 à mars 2018**.

Pour rappel, le réseau Natura 2000 est composé de sites désignés par chacun des Etats membres sur la base de 2 Directives européennes : **la Directive 'Oiseaux'** (1979) et **la Directive 'Habitats Faune Flore'** (1992) selon des critères spécifiques d'*intérêt écologique* et parfois de rareté. Chacun des Etats membres a réalisé un repérage de sites 'remarquables', futurs Sites NATURA 2000 permettant de constituer un **réseau européen** cohérent pour conserver ou rétablir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans leur aire de répartition naturelle.

Le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces énumérées par la Directive doit se faire au travers de la mise en place des mesures de protection ou de gestion des zones concernées, en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et des particularités locales, afin de contribuer au *développement durable*. Il n'est absolument pas question de créer des sanctuaires sur les zones concernées.

L'animation Natura 2000 consiste à la mise en œuvre des actions inscrites dans le document de gestion appelé Document d'objectifs. Elle a été confiée, par l'Etat, à la **Fédération de Pêche de l'Ariège, opérateur et animateur historique de ces cours d'eau ariégeois** pour la période allant du mois d'avril 2017 à mars 2018.

Ce travail a été mené en collaboration avec les partenaires de la Fédération de Pêche : l'association MIGADO (Migrateurs Garonne Dordogne), l'ANA (Association des Naturalistes de l'Ariège) et le CIVAM Bio 09 (pour le volet agricole de l'Hers).

L'équipe Animation Natura 2000

Rivières Ariège, Hers vif et Salat

Sommaire :

- Editorial
- Bilan de l'animation 2017 sur l'Ariège, l'Hers vif et le Salat
- Pour en savoir plus ... le site internet
- Contacts



A la Une !

► Comité de Pilotage (COFIL)

Le **COFIL** plénier du grand site Natura 2000 FR7301822 s'est réuni pour la première fois, le 30 janvier 2018 au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Lors de cette réunion, le dernier DOCOB des 5 entités, celui du site 'Garonne aval' (la Garonne de Carbonne à Lamagistère) a pu être approuvé ; le **SMEAG** a été désigné **structure animatrice** pour la période 2018-2020 et **M. Jean-Michel FABRE** a été élu **Président du Comité de pilotage plénier** du grand site Garonne en Occitanie.

Le SMEAG pourra s'appuyer sur des animateurs territoriaux que sont les syndicats des rivières ariégeoises (le SBGH, le SYMAR Val d'Ariège et le SYCOSERP), le syndicat du Pays des Nestes et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. Les associations ayant travaillé historiquement sur l'élaboration des DOCOBs et pour certaines, sur l'animation des DOCOBs, seront également parties prenantes dans la nouvelle phase d'animation.



Représentation du site « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »

(Données cartographiques © 2012 Google, Tele Atlas)

► Comités territoriaux

La réunion d'installation des **3 comités territoriaux** sur l'Ariège, l'Hers vif et le Salat s'est déroulée le 6 avril 2018. Les présidents des syndicats des 3 cours d'eau ont été élus présidents de chaque comité territorial :

- pour l'Ariège : M. Gérard GALY;
- pour l'Hers vif : Mme Nicole QUILLIEN;
- pour le Salat : M. Daniel ARTAUD.

Bilan Animation 'rivière Ariège' 2017

► Contrat forestier dans la Réserve Naturelle Régionale—Confluence Garonne Ariège

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale Confluence Garonne-Ariège validé en 2017, un contrat forestier de mise en défens a été déposé par l'Association Nature Midi-Pyrénées, en mai 2017, pour la mise en place de barrières sur le ramier de Clermont-le-Fort.

En effet, le ramier de Clermont-le-Fort connaît une fréquentation du public importante en période estivale. Les dégradations engendrées par cette fréquentation (piétinement, arrachage...) ont un impact avéré sur l'ensemble de la ripisylve des bords d'Ariège. Afin de préserver les berges et la végétation riveraine, il était prévu de condamner certains accès existants par des clôtures comprenant des piquets et lisses de robinier, ainsi que des fils de fer sur les parties basses.

Les travaux ont été effectués par l'entreprise LUCANE durant le mois de février 2018.



Clôtures en acacia pour fermer certains accès à la ripisylve (MIGADO ©)

► Contrat forestier de restauration de ripisylve

Suite à une sollicitation du Syndicat de rivière de l'Hers, une visite de terrain avait été programmée en 2015 avec la cellule animation et les services de l'État (DDT 09) le long du Douctouyre sur, entre autres, une zone en cours de travaux, sur laquelle il aurait été nécessaire de faire une restauration de la ripisylve. Cette zone est située sur une propriété privée et la propriétaire a donné son accord pour travailler sur un projet de récréation d'une bande riveraine d'arbres et d'arbustes d'une dizaine de mètres de largeur.

Le projet n'avait pas été avancé depuis cette rencontre puisqu'il n'y avait pas de possibilité de dépôt de contrats Natura 2000.



Zone qui fera l'objet d'une restauration de ripisylve en haut de berge le long du Douctouyre (MIGADO ©)



Ambrosia artemisiifolia et Ambrosia trifida (ANA ©)

Un appel à projet étant ouvert en 2018, ce projet a été retravaillé en concertation avec le syndicat de rivière.

Des projets sont également en réflexion sur les berges de l'Hers sur des zones de ripisylve dégradée mais également sur de la lutte contre les espèces exotiques invasives avec la présence d'ambrosies, nouvellement implantées sur le territoire.

► Projet de sentier aquatique

Suite à un contact avec Mme VILESPY, adjointe au Maire de Belpèch, la cellule animation Natura 2000 a travaillé sur un projet de sentier aquatique, à destination des canoë-kayak, sur l'Hers vif entre Gaudiès et Calmont sur 22.5 km, concernant la traversée de 3 départements.

La cellule animation a proposé de mettre en avant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire afin de faire connaître et de valoriser le site Natura 2000 (comme les herbiers de noncules aquatiques).



Exemple d'un panneau installé en bordure d'Hers

Bilan Animation 'rivière Salat' 2017

► Formations Natura 2000—Sensibilisation des chasseurs et des piégeurs du département de la Haute-Garonne à la présence de la loutre d'Europe (16 et 17 février 2018)

Cette formation, destinée initialement aux piégeurs et aux chasseurs a été élargie aux pêcheurs du secteur. Elle avait pour objectif d'être capable d'identifier la loutre d'Europe et d'assurer la conservation de cette espèce en fonction des pratiques récréatives. Elle a été organisée avec la Fédération de chasse de la Haute-Garonne et la cellule animation Natura 2000 et a permis d'alterner théorie et pratique au bord de l'eau à la recherche d'indices de présence.



Bilan Animation 'rivière Salat' 2017 (suite)

► Formations Natura 2000—Sensibilisation des élus et des responsables techniques aux enjeux des sites Natura 2000 'cours d'eau' - entité Salat (27 et 28 mars 2018)

Une formation a été proposée aux élus et aux responsables des services techniques municipaux et des communautés de communes mais également aux techniciens des syndicats de rivière localisés en bordure de la rivière Salat. L'objectif était de leur présenter la démarche Natura 2000 et les sites concernés, la richesse environnementale et les espèces végétales invasives qui menacent la biodiversité. Les enjeux et les menaces des sites Natura 2000 'cours d'eau ariégeois' ont été abordés ainsi que les outils mobilisables (contrats, charte) et le volet animation (mise en place des mesures de gestion). L'idée était également de faire émerger des actions de préservation ou de restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.



► Opération de nettoyage des berges du Salat à Saint-Girons

Une première opération de nettoyage des berges du Salat autour de Saint-Girons s'était déroulée le 4 mars 2017. Il avait été décidé de reconduire ce type d'opération et de l'élargir à d'autres partenaires afin d'augmenter son ampleur et sa visibilité.

Sur la journée du **samedi 3 mars 2018**, entre 60 et 70 bénévoles (dont déjà des fidèles de l'opération précédente) venant d'horizons variés (pêcheurs, adhérents de l'ANA, amis du Parc et particuliers) et toutes générations représentées se sont joints à l'équipe animatrice du site Natura 2000 'rivière Salat' pour récupérer, sur environ 5 Km de berges (de Palétès à Lorp Sentaraille) pas moins de **1,610 tonne de déchets** : ferraille, verre, canettes, plastiques, carcasse de voiture, échelle ...

Un gros succès pour la deuxième édition de cette opération citoyenne puisque les chiffres ont été doublés par rapport à 2017 !

Organisée dans le cadre de l'animation Natura 2000 sur la rivière Salat, par la Fédération de Pêche de l'Ariège, l'Association Migrateurs Garonne Dordogne (MIGADO) et l'Association des Naturalistes de l'Ariège (ANA), cette action a été menée en partenariat avec l'Association de Pêche de Saint-Girons, la Mairie de Saint-Girons, le PNR des Pyrénées Ariégeoises, le SICTOM du Couserans et le SYCOSERP.



C'est à chaque fois l'occasion de sensibiliser la population locale sur la présence de ces nombreux déchets au travers des divers échanges lors du parcours, en particulier en centre-ville de Saint-Girons.

Le succès de cette journée par la présence des nombreux bénévoles et la représentation de toutes les générations démontre qu'une prise de conscience est réelle quant à la protection de notre environnement. La quantité de déchets ramassée montre, quant à elle, que de telles opérations sont nécessaires.



Collecte des déchets et équipe de nettoyage (Fédération de Pêche 09 ©)

Animation commune—bilan des formations Natura

► **Formation sur l'entretien et la taille des éléments arborés de la ripisylve et spécificité des arbres têtards (taille, enjeux, valorisation...) (14 décembre 2017 et 6 février 2018)**

La troisième édition de cette formation était, comme les précédentes, destinée aux personnels des services techniques des communautés de communes localisées le long des rivières Ariège, Hers vif et Salat, des techniciens des syndicats de rivière et des agriculteurs localisés le long de l'Hers vif entre Saint-Amadou et Moulin-Neuf. Elle avait pour objectif de permettre aux participants de reconnaître les espèces arborées de la ripisylve, d'appréhender l'entretien nécessaire et d'apprendre la technique de taille des arbres en têtards.



► **Formation des professionnels du tourisme à Natura 2000 'cours d'eau'. Facteur de développement touristique ? 14 et 15 mars 2018**



Cette formation à destination des professionnels du tourisme (personnel des Comités Départementaux de Tourisme / Agences de Développement Touristique / Offices du tourisme / Structures proposant des activités sportives / Campings localisés en bordure des rivières Ariège, Hers et Salat) avait pour objectif de permettre aux participants de comprendre et de reconnaître la richesse environnementale de ces sites ; également de

pouvoir transmettre ces informations aux touristes ou pratiquants de sports de plein air.



Pour en savoir plus...

Vous pouvez retrouver tous les documents liés à l'élaboration des documents de gestion de ces sites (Documents d'objectifs—DOCOB) et ceux liés à la mise en place des mesures de gestion (phase animation) en suivant ce lien : <http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr>

Vos contacts



Contact : Allan YOTTE
Parc Technologique Delta Sud
09340 VERNIOLLE
Tél. 05 61 600 700
E-mail : allan.yotte@peche-ariège.com



Contact : Anne SOULARD
35 Avenue de la Marquaille
31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE
Tél. 05 61 75 83 97
E-mail : soulard-natura2000@migado.fr



Annexe XIV. Bilan de la formation sur l'entretien et la taille des éléments arborés de la ripisylve et spécificité des arbres têtards (taille, enjeux, valorisation...)



FORMATION ENTRETIEN ET TAILLE DES ELEMENTS ARBORES DE LA
RIPISYLVE ET SPECIFICITE DES ARBRES TETARDS
(TAILLE, ENJEUX, VALORISATION...)
FR7301822 – « GARONNE, ARIEGE, HERS, SALAT, PIQUE ET NESTE »
ENTITES RIVIERES ARIEGE, HERS VIF ET SALAT
Rapport d'activité

Objectif pédagogique :

Etre capable de reconnaître les espèces arborées de la ripisylve, appréhender l'entretien nécessaire et apprendre la technique de taille des arbres en têtards.

Le déroulement de la formation :

La formation s'est déroulée sous la forme de 2 journées entières.

- *Le jeudi 14 décembre 2017, journée plutôt axée sur les arbres têtards*

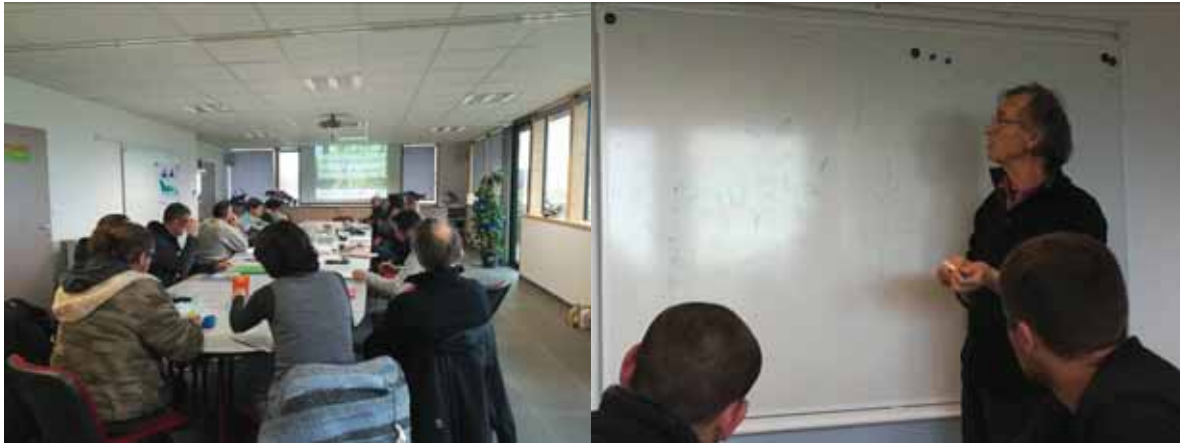
La matinée s'est déroulée en salle au siège de la Fédération de Pêche de l'Ariège à Verniolle avec l'intervention de :

- Anne SOULARD, chargée de missions Natura 2000 à l'association MIGADO,
Son intervention a permis d'expliquer le cadre Natura 2000, de présenter les sites des rivières ariégeoises et leurs enjeux.

- Cécile BROUSSEAU, chargée de missions Pôle Etudes et Gestion Conservatoire à l'ANA-CEN-CPIE de l'Ariège,
Son intervention a permis d'aborder la biodiversité liée à la taille et à l'entretien des arbres têtards appelés également trognes, avec la présence entre autres d'insectes xylophages ou de chiroptères.

- Nathalie HEWISON, directrice à l'Association Arbres et Paysages d'Autan,
Son intervention a permis de présenter l'inventaire des arbres remarquables de Haute-Garonne, dont certains arbres têtards. Ils ont un potentiel énorme en termes de biodiversité et de régénération et peuvent vivre très longtemps.

- Alain PONTOPPIDAN, formateur à l'Association Arbres et Paysages d'Autan.
Son intervention s'est basée sur les principes mêmes de la pousse et de la taille des arbres pour que les participants comprennent le processus de formation de ces arbres têtards et de l'entretien qui doit être pratiqué régulièrement.



L'après-midi, une mise en pratique a été organisée sur le territoire du SYMAR VAL D'ARIEGE à Pamiers au bord de l'Ariège ; d'abord sur la rive droite de l'Ariège avec l'observation de saules traités au printemps 2014 puis en 2015 (lors de la dernière formation sur la taille des arbres en têtards). Ensuite, le groupe s'est rendu en rive gauche, sur des saules traités régulièrement (dont la dernière fois lors de la dernière formation sur la taille des arbres en têtards – 2015) sur lesquels les participants ont pu s'exercer.

M. PONTOPPIDAN a prodigué de nombreux conseils et a montré les gestes techniques avant la mise en pratique par les stagiaires.



Explications montrées par Alain Pontoppidan





Observation et interventions en rive gauche de l'Ariège à Pamiers



Résultats après interventions en rive gauche de l'Ariège à Pamiers

- Le mardi 6 février 2018

La matinée s'est déroulée en salle au siège de la Fédération de Pêche de l'Ariège à Verniolle avec l'intervention de :

- Cécile BROUSSEAU, sur la ripisylve, la biodiversité liée aux divers habitats, aux principes de gestion et d'entretien, à la prise en compte de la biodiversité dans l'entretien et à sa dégradation par les espèces végétales invasives.
- Nathalie HEWISON, sur la trame verte et bleue et sur les principes de la taille de formation.



L'après-midi, une visite de terrain a permis d'aller observer 2 sites :

- une ripisylve en bordure d'Ariège à Prayols. L'objectif était d'identifier les principales espèces arborées et arbustives qui composent une ripisylve ;



- des arbres têtards à différents stades d'évolution sur Montgailhard. Les participants ont donc pu observer un alignement de têtards de saules très anciens, non entretenus depuis plusieurs années et deux saules traités régulièrement par leur propriétaire pour récupérer du bois servant à la confection de manches d'outils.

L'objectif était de permettre aux participants d'observer ces évolutions et les niches écologiques créées, de proposer des traitements adaptés aux différentes situations, en particulier sur des vieux arbres non entretenus, de voir les traitements réalisés ou les effets de l'abandon et en tirer les enseignements.



Le Public visé :

Personnels des services techniques des communautés de communes localisées le long des rivières Ariège, Hers vif et Salat, les techniciens des syndicats de rivière et les agriculteurs localisés le long de l'Hers vif entre Saint-Amadou et Moulin-Neuf.

Les moyens de publicité mis en œuvre :

Un courrier d'invitation a été envoyé par mail ou par courrier, le 24/11/2017, à l'ensemble des communautés de communes et des syndicats de rivière localisés en bordure des rivières Ariège, Salat et Hers vif ainsi qu'aux agriculteurs de l'Hers. La fiche d'inscription, jointe au courrier était à renvoyer par mail ou courrier. Une relance par mail a été réalisée le 06/12/2017 pour permettre l'inscription des retardataires. Le 11/12/2017 une information a été transmise par mail/SMS aux participants pour leur rappeler le lieu de la formation et leur préciser les horaires et les modalités pratiques (matériel à amener pour la taille et chaussures de terrain).

La participation :

Le 14/12/2017 et le 06/02/2018 : 15 participants.

Bilan qualitatif

- Catégories d'acteurs : Collectivités, Association, Enseignants
- Rapport 13 hommes / 2 femmes
- Catégories d'âge :

	- de 30 ans	30 – 45 ans	+ de 45 ans
Participants	3	5	7

Retour des participants :

Appréciation globale : les participants ont été globalement satisfaits (47 % jugent la formation excellente et 35 % bonne)

Conditions matérielles : l'organisation est jugée bonne par 88 % des participants

Méthodes pédagogiques considérées comme bonnes à 90 % par les participants

Appréciation des exposés / intervenants : 90 % de satisfaction

Atteinte des objectifs de formation : 88 % de satisfaction

Attentes complémentaires : RAS

Retour des animateurs :

Appréciation globale : la formation s'est très bien déroulée

Conditions matérielles : RAS en salle, les 2 sorties terrain ont pu se dérouler normalement

Méthodes pédagogiques : les méthodes choisies se sont révélées bien acceptées par les participants

Appréciation des exposés / intervenants : RAS

Atteinte des objectifs de formation : vu le retour positif des participants, nous pensons que l'objectif de la formation a été atteint

Attentes complémentaires : RAS

Bilan et perspectives : cette formation sur les arbres têtards était listée dans les 3 DOCOBs. Elle a été proposée 3 fois et à chaque session la participation a été bonne avec un public varié (agents des collectivités – mairies, communautés de communes, syndicats de rivière, associations, enseignants, agriculteurs).

Annexe XV. Bilan de la formation sur la sensibilisation des chasseurs et des piégeurs du département de la Haute-Garonne à la présence de la loutre d'Europe



FORMATION « SENSIBILISATION DES CHASSEURS ET DES PIEGEURS DU
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE A LA PRESENCE DE LA LOUTRE
D'EUROPE »

FR7301822 – « GARONNE, ARIEGE, HERS, SALAT, PIQUE ET NESTE »
ENTITES RIVIERES SALAT ET GARONNE DE CARBONNE A SAINT-GAUDENS
Rapport d'activité

Objectif pédagogique :

Etre capable d'identifier la loutre d'Europe et d'assurer la conservation des espèces en fonction des pratiques récréatives.

Le déroulement de la formation :

La formation s'est déroulée sous la forme d'une demi-journée (après-midi) suivie d'une journée entière.

- Le vendredi 16 février 2018, après-midi

L'après-midi s'est déroulée en salle, dans la salle polyvalente de Roquefort sur Salat, avec l'intervention de :

- Anne SOULARD, chargée de missions à l'Association MIGADO

Son intervention a permis d'expliquer le cadre Natura 2000, de présenter les sites concernés et leurs enjeux.

- Vincent LACAZE, chargé d'étude Naturaliste au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Ariège

Son intervention a été consacrée à la présentation de la loutre d'Europe avec sa description, des éléments de reconnaissance par rapport à d'autres mustélidés, ses caractéristiques écologiques, sa dynamique des populations en Occitanie secteur Midi-Pyrénées et, plus localement, sur les sites Natura 2000. Une présentation du vison d'Amérique a également été faite car il s'agit d'une espèce classée nuisible, présente sur de plus en plus de cours d'eau du secteur. Les menaces pour d'autres espèces animales ont été abordées ainsi que les méthodes de lutte déjà utilisées ailleurs.



- *Le samedi 17 février 2018, journée*

La journée s'est déroulée en 2 temps, la matinée en salle, dans la salle polyvalente de Roquefort sur Salat, avec l'intervention de :

- Fabrice ALIACAR, coordinateur des services adhérent et formation à la Fédération de Chasse de la Haute-Garonne

La matinée a été consacrée à des rappels sur la chasse en bordure de zones humides ainsi que sur la pratique du piégeage, à la présentation des espèces classées nuisibles dans le département de la Haute-Garonne, puis à celle des espèces protégées. Les différentes catégories de pièges et leurs caractéristiques ont été abordées ainsi que les conséquences de la présence de la loutre sur la pratique du piégeage.



L'après-midi a été consacrée à une visite de terrain, à la découverte des indices de présence de la loutre d'Europe, animée par Vincent LACAZE du Conservatoire des Espaces Naturels d'Ariège.

La sortie sur le terrain s'est déroulée au départ sur la commune de Roquefort le long du Salat puis nous avons parcouru plusieurs plages et ponts afin de montrer aux participants les zones potentielles de marquage de la loutre et des mustélidés en particulier.





Le Public visé :

Chasseurs et piégeurs du département de la Haute-Garonne, élargi aux pêcheurs du secteur.

Les moyens de publicité mis en œuvre :

La communication sur cet événement a été faite par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne auprès des lieutenants de louveterie, des piégeurs et des chasseurs, ainsi que par l'Association MIGADO vers les AAPPMA.

La participation :

Le 16/02/2018 et le 17/02/2018 : 8 participants

Bilan qualitatif

- Catégories d'acteurs : Association
- Rapport 8 hommes
- Catégories d'âge :

	- de 25 ans	25 – 45 ans	+ de 45 ans
Participants			8

Retour des participants :

Appréciation globale : les participants ont été globalement satisfaits (57% jugent la formation excellente et 43% bonne)

Conditions matérielles : l'organisation est jugée bonne par 85% des participants

Méthodes pédagogiques considérées comme bonnes par 100% des participants

Appréciation des exposés / intervenants : 100% de satisfaction

Atteinte des objectifs de formation : 100% de satisfaction

Attentes complémentaires :

- présenter davantage de photographies et de vidéos pour mieux appréhender la silhouette de l'espèce dans l'eau.

Retour des animateurs :

Appréciation globale : la formation s'est très bien déroulée

Conditions matérielles : RAS en salle / beau temps à l'extérieur mais une crue en cours qui a lavé les indices de présence.

Méthodes pédagogiques : les méthodes choisies se sont révélées bien acceptées par les participants.

Appréciation des exposés / intervenants : RAS

Atteinte des objectifs de formation : vu le retour positif des participants, nous pensons que l'objectif de la formation a été atteint.

Attentes complémentaires : RAS

Bilan et perspectives :

Cette formation a permis d'élargir au public des pêcheurs qui ont trouvé la proposition intéressante.

Annexe XVI. Bilan de la formation des professionnels du tourisme à Natura 2000 'cours d'eau'. Facteur de développement touristique ?



FORMATION « FORMATION DES PROFESSIONNELS DU TOURISME A NATURA 2000 'COURS D'EAU'. FACTEUR DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ? »
FR7301822 – « GARONNE, ARIEGE, HERS, SALAT, PIQUE ET NESTE »
ENTITES RIVIERES ARIEGE, HERS ET SALAT
Rapport d'activité

Objectif pédagogique :

Etre capable de comprendre et de reconnaître la richesse environnementale de ces sites ; également de pouvoir transmettre ces informations aux touristes ou pratiquants de sports de plein air.

Le déroulement de la formation :

La formation s'est déroulée sous la forme d'une journée entière suivie d'une demi-journée (matinée).

- *Le mercredi 14 mars 2018, journée*

La journée s'est déroulée en salle, au siège de la Fédération de Pêche de l'Ariège à Verniolle avec l'intervention de :

- Allan YOTTE, Responsable technique à la Fédération de Pêche de l'Ariège,
- Julien VERGNE, Chargé de missions et coordinateur Sports de Nature et Environnement à l'ANA,
- Anne SOULARD, Chargée de missions à l'Association MIGADO.

La matinée a permis d'aborder une présentation générale de Natura 2000 suivie d'un focus sur le site FR7301822 et la mise en œuvre de la démarche sur les rivières ariégeoises (Ariège, Hers vif et Salat).

La richesse environnementale du site a été présentée aux participants, surtout sous forme d'illustrations avec un zoom sur la loutre d'Europe et le saumon atlantique, avec pour terminer la présentation des espèces végétales invasives qui menacent la biodiversité.

L'après-midi a été consacrée à la présentation des menaces et des enjeux des sites Natura 2000 'cours d'eau ariégeois', puis des outils mobilisables sur un site Natura (contrats, charte), du volet animation (illustration des actions mises en place) et pour terminer la journée, l'évaluation des incidences a été exposée aux participants.



- *Le jeudi 15 mars 2018, matinée*

La matinée s'est déroulée sur le terrain, sur les bords de l'Hers à Belpech, avec l'intervention de :

- Allan YOTTE, Responsable technique à la Fédération de Pêche de l'Ariège,
- Julien VERGNE, Chargé de missions et coordinateur Sports de Nature et Environnement à l'ANA,
- Anne SOULARD, Chargée de missions à l'Association MIGADO.

En préambule à la visite de terrain, Estelle VILLESPY, Adjointe au Maire de Belpech est venue nous présenter le projet de sentier aquatique à destination des pratiquants de canoë-kayak qu'elle porte sur la rivière Hers et qui s'étend sur 3 départements.

L'objectif de cette visite de terrain était d'aller sur les bords de cours d'eau et d'observer la faune et la flore présente. Les habitats naturels mentionnés la veille ont pu être, pour certains, étudiés et les participants ont pu échantillonner et observer les invertébrés de la rivière.





Le Public visé :

Personnel des Comités Départementaux de Tourisme / Agence de Développement Touristique / Office du tourisme / Structure proposant des activités sportives / Campings localisés en bordure des rivières Ariège, Hers et Salat.

Les moyens de publicité mis en œuvre :

Un premier courrier d'invitation avait été envoyé par mail à l'ensemble des structures identifiées sur les linéaires des rivières Ariège, Hers et Salat le 25/01/2018. La fiche d'inscription, jointe au courrier était à renvoyer par mail ou courrier. Suite à des retours nous indiquant l'intérêt de la formation mais que les dates ne convenaient pas par rapport aux périodes de vacances, nous avons contacté les inscrits pour savoir s'ils étaient disponibles et la session a été déplacée d'un mois. Un nouveau courrier d'invitation a été envoyé par mail le 13/02/2018.

Le 09/03/2018 une information a été transmise par mail aux participants pour leur indiquer le lieu de la formation et leur préciser les horaires.

La participation :

Le 14/03/2018 et le 15/03/2018 : 9 participants

Bilan qualitatif

- Catégories d'acteurs : Collectivités (ADT, OT), Salariés
- Rapport 6 hommes / 3 femmes

▪ Catégories d'âge :

	- de 25 ans	25 – 45 ans	+ de 45 ans
Participants	0	5	4

Retour des participants :

Appréciation globale : les participants ont été globalement satisfaits (61.5% jugent la formation excellente et 38.5% bonne)

Conditions matérielles : l'organisation est jugée bonne par 100% des participants

Méthodes pédagogiques considérées comme bonnes par 100% des participants

Appréciation des exposés / intervenants : 100% de satisfaction

Atteinte des objectifs de formation : 100% de satisfaction

Attentes complémentaires :

- souhait d'avoir davantage d'informations sur la faune et la flore

- proposer de faire une sortie sur le terrain couvrant plusieurs milieux (montagne / canyon)

Retour des animateurs :

Appréciation globale : la formation s'est très bien déroulée

Conditions matérielles : RAS en salle / beau temps à l'extérieur mais la température de l'eau était encore froide pour pouvoir observer une multitude d'espèces.

Méthodes pédagogiques : les méthodes choisies se sont révélées bien acceptées par les participants.

Appréciation des exposés / intervenants : RAS

Atteinte des objectifs de formation : vu le retour positif des participants, nous pensons que l'objectif de la formation a été atteint.

Attentes complémentaires : RAS

Bilan et perspectives :

Cette formation, qui était une première pour nous, a permis de mobiliser des acteurs variés du territoire qui ont montré un véritable intérêt aussi bien lors de la session théorique que pratique.

Annexe XVII. Bilan de la Sensibilisation des élus et des responsables techniques aux enjeux des sites Natura 2000 ‘cours d’eau’ – entité Salat



**SENSIBILISATION DES RESPONSABLES TECHNIQUES AUX ENJEUX DES SITES
NATURA 2000 'COURS D'EAU'
FR7301822 – « GARONNE, ARIEGE, HERS, SALAT, PIQUE ET NESTE »
ENTITE RIVIERE SALAT
Rapport d'activité**

Objectif pédagogique :

Sensibiliser les élus et les responsables techniques des communes localisées le long du Salat à la richesse environnementale de ces sites, appropriation et explication de la démarche Natura 2000 et des enjeux. Faire émerger des actions de préservation ou de restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le déroulement de la formation :

La formation s'est déroulée sous la forme d'une journée entière suivie d'une demi-journée (matinée).

- Le mardi 27 mars 2018, journée entière

La journée s'est déroulée en salle, à la Mairie de Lorp-Sentaraille, avec l'intervention de :

- Allan YOTTE, Responsable technique à la Fédération de Pêche de l'Ariège,
- Vincent LACAZE, Chargé de missions Pôle Etudes et Gestion Conservatoire à l'ANA-CEN-CPIE de l'Ariège,
- Anne SOULARD, Chargée de missions à l'Association Migrateurs Garonne DOrdogne (MIGADO).

La matinée a permis d'aborder une présentation générale de Natura 2000 suivie d'un focus sur le site FR7301822 et la mise en œuvre de la démarche sur les rivières ariégeoises (Ariège, Hers vif et Salat).

La richesse environnementale du site a été présentée aux participants surtout sous forme d'illustrations avec un zoom sur la loutre d'Europe et le saumon atlantique avec pour terminer la présentation des espèces végétales invasives qui menacent la biodiversité.

L'après-midi a été consacrée à la présentation des menaces et des enjeux des sites Natura 2000 'cours d'eau ariégeois', puis des outils mobilisables sur un site Natura (contrats, charte), du volet animation (illustration des actions mises en place) et pour terminer la journée, l'évaluation des incidences a été exposée aux participants.



- *Le mercredi 28 mars 2018, matinée*

La matinée s'est déroulée sur le terrain, sur les berges du Salat entre Lorp-Sentaraille et Saint-Girons.

L'objectif de cette visite était de voir avec les participants l'état des habitats naturels le long du Salat, à la fois par rapport à la richesse environnementale présente et / ou (selon les secteurs) les dégradations et dans ce cas, la possibilité de monter des actions de gestion a également été évoquée.

Pour terminer la visite, Vincent LACAZE a montré aux participants des épreintes de loutre, qui sont facilement identifiables sur le terrain. Malheureusement, en raison des niveaux hauts de l'eau, il n'a pas été possible d'en trouver des fraîches.



Le Public visé :

Elus et responsables des services techniques municipaux et des communautés de communes mais également les techniciens du syndicat de rivière localisés en bordure de la rivière Salat.

Les moyens de publicité mis en œuvre :

Un premier courrier d'invitation a été envoyé par mail à l'ensemble des communes et des communautés de communes localisées en bordure de la rivière Salat ainsi qu'au syndicat de rivière le 20/02/2018. La fiche d'inscription, jointe au courrier était à renvoyer par mail ou courrier. Une relance par mail a été réalisée le 19/03/2018 pour permettre l'inscription des retardataires.

Le 23/03/2018 une information a été transmise par téléphone aux participants pour leur indiquer le lieu de la formation et leur préciser les horaires.

La participation :

Le 27 et 28 mars 2018 : 5 participants

Bilan qualitatif

- Catégories d'acteurs : Elus, Responsables et techniciens de commune
- Rapport 4 hommes / 1 femme
- Catégories d'âge :

	- de 25 ans	25 – 45 ans	+ de 45 ans
Nombre de participants	0	3	2

Retour des participants :

Appréciation globale : les participants ont été globalement satisfaits (20% jugent la formation excellente et 80% bonne)

Conditions matérielles : 100% des participants jugent l'organisation générale bonne

Méthodes pédagogiques considérées comme bonnes à 100 % par les participants

Appréciation des exposés / intervenants : 100% de satisfaction

Atteinte des objectifs de formation : 100% de satisfaction

Attentes complémentaires : sensibilisation souhaitée des acteurs du territoire, des élus et du grand public

Retour des animateurs :

Appréciation globale : la formation s'est très bien déroulée

Conditions matérielles : RAS en salle et le temps a permis d'aller sur le terrain

Méthodes pédagogiques : les méthodes choisies se sont révélées bien acceptées par les participants

Appréciation des exposés / intervenants : RAS

Atteinte des objectifs de formation : vu le retour positif des participants, nous pensons que l'objectif de la formation a été atteint

Attentes complémentaires : RAS

Bilan et perspectives : C'est une formation qui s'était déjà tenue sur l'Ariège et l'Hers en 2 temps.

Annexe XVIII. Présentation Power-Point faite lors de la rencontre des animateurs Natura 2000 de l'Aude le 16/11/2017

SITE FR 7301822

‘Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste’

Rivière Hers



16 novembre 2017

Réunion des opérateurs et animateurs Natura 2000 de l'Aude

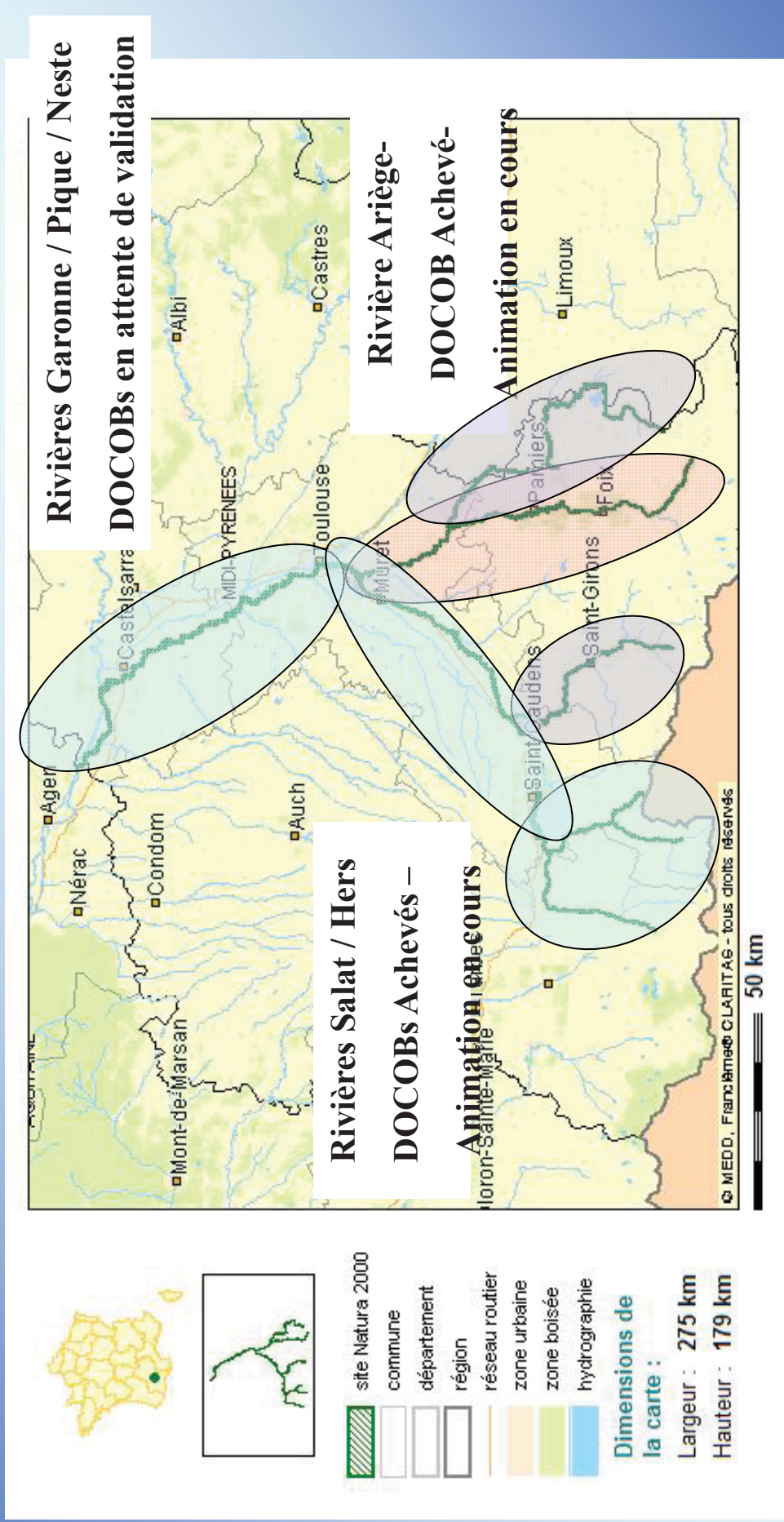


Sommaire

➤ **Caractéristiques du site**

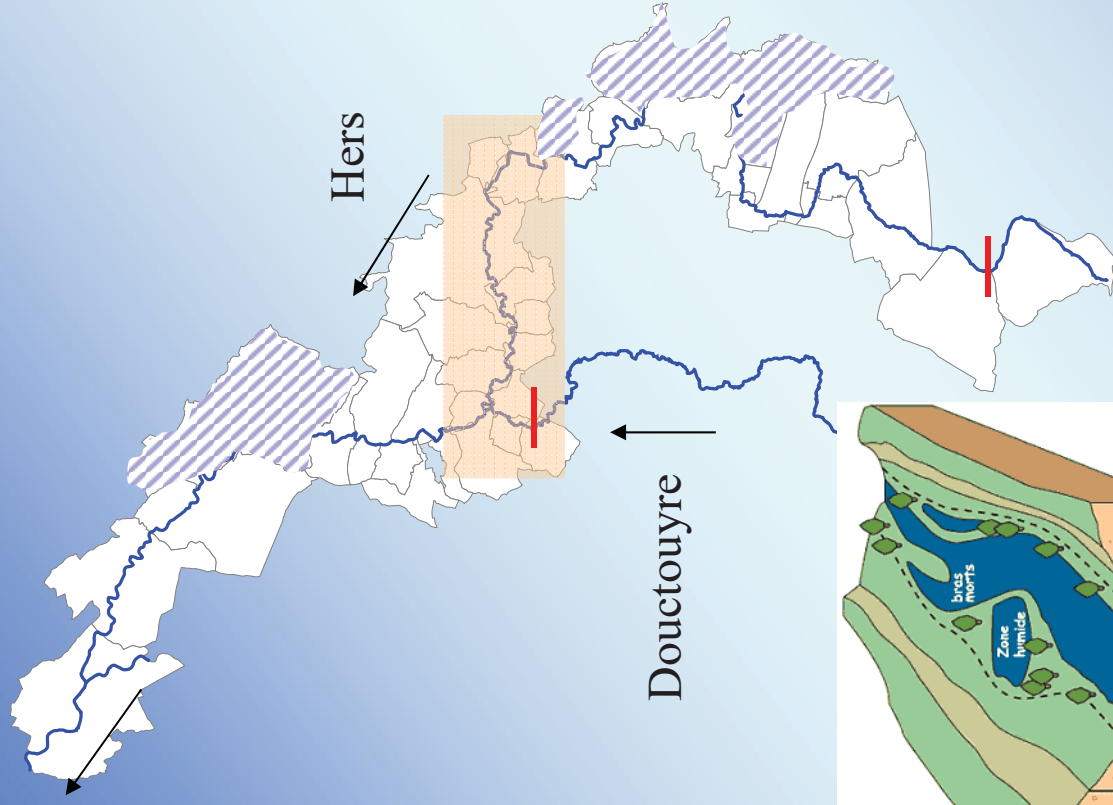
➤ **Éléments phares de l'animation**

Site FR7301822



Caractéristiques du site

Ariège



◆ 130 km de cours d'eau

- 125 km d'Hers

- 5 km de Douctouyre

◆ 42 communes, 3 départements (09/11/31)



Aude

◆ **Lit mineur** sur tout le linéaire

Limite des eaux coulant à plein bord avant débordement

◆ **Lit majeur**

Portion plus large de la rivière incluant les zones humides

Habitats naturels et espèces phares

Habitats

32 habitats naturels ont été référencés pour une surface de 696 ha ; 6 sont d'IC et 2 prioritaires

- Cortège classique de la végétation du lit, des berges et la ripisylve
- Particularités locales : Source d'eau dure



Mégaphorbiaie pyrénéo-cantabrique

Pelouse calcaire

Pelouse méditerranéenne

Espèces animales

- Loutre d'Europe, desman des Pyrénées, 9 espèces de chauves-souris de la Directive
- Ecrevisse à pattes blanches, grand capricorne, lucane cerf-volant, cordulie à corps fin, agrion de Mercure
- Bouvière, chabot, toxostome, lamproie de Planer, barbeau méridional, saumon atlantique, lamproie marine



L'animation du site

Portage par l'Etat – réponse AO

Mise en œuvre par la Fédération de Pêche de l'Ariège en collaboration avec : - MIGADO

- ANA

- CIVAM Bio 09



Elaboration du DOCOB

- Mai 2006 : lancement de la démarche

- Juin 2009 : validation du DOCOB

Animation du DOCOB

Depuis fin 2010



Réunion des opérateurs et animateurs Natura 2000 de l'Aude

Volet PAEC

□ PAE 2015 + Mise à jour 2016 + 2017 (département Ariège)

Mesures proposées :

- Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique
- Création et entretien de couverts en herbe en gestion extensive
- Création et entretien de couverts en herbe en gestion extensive en bio
- Entretien de prairies en gestion extensive
- Entretien de prairies en gestion extensive en bio
- Lutte biologique en grandes cultures



Couvert d'intérêt faunistique et floristique
(MIGADO ©)

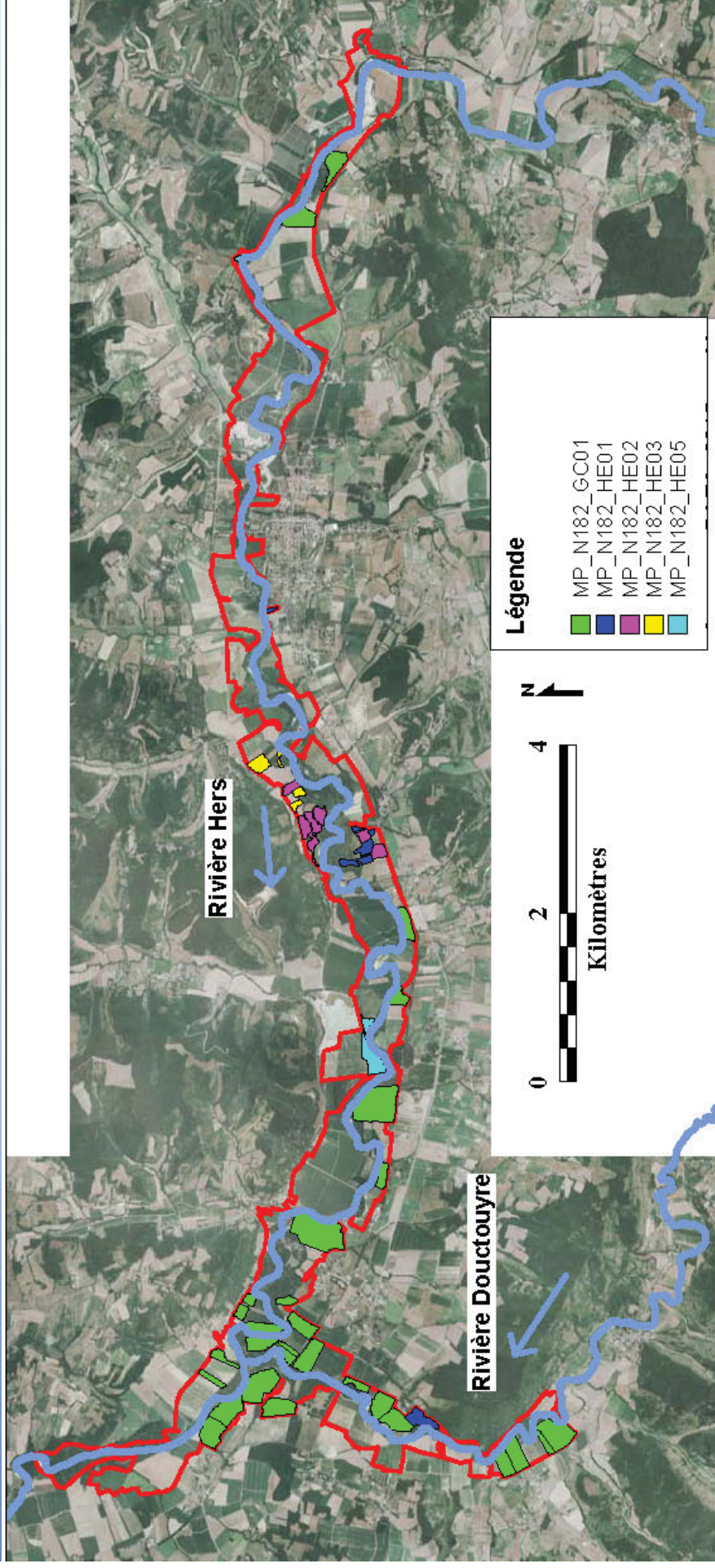
- ➡ 3 contrats en 2015 : 1 création de prairie (2,56 Ha) et 2 contrats de lutte biologique (49,12 Ha)
- ➡ 10 contrats en 2016 pour 156,42 Ha
 - 31,25 en création de prairie
 - 10,64 Ha en entretien de prairie
 - 114,53 Ha en lutte biologique

➡ Pas de contrats en 2017 (contexte compliqué mais prise de contact pour 2018)

Réunion des opérateurs et animateurs Natura 2000 de l'Aude



Bilan de la contractualisation 2015-2016



Montage d'un contrat de restauration de ripisylve



Restauration de ripisylve sur un secteur nu

→ Plusieurs linéaires : minimum 200ml

2 gros projets de restauration de linéaires conséquents sur des secteurs dégradés ou sur des secteurs où la ripisylve est absente



Collaboration à un projet de sentier aquatique

22,5 km de Gaudiès à Calmont

3 départements : Ariège, Aude et Haute-Garonne

Collaboration sur des panneaux d'interprétation sur le milieu naturel (faune/flore), valorisation d'un site Natura 2000 – « type label »



Maquette d'un panneau



L'animation

- ❑ Bulletin infosite Natura 2000 'rivières Ariège, Hers vif et Salat) n°4
- ❑ Mise à jour régulière du site internet dédié au site Natura 2000 'Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste

<http://garonne-midi-pyrenees.n2000.fr>

